

C.R.A.C. N° 186 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé**

Mardi 11 mai 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Le vieillissement de la population en service résidentiel pour adultes (SRA) – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Vandorpe.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires (Doc. 527 (2020-2021) N° 1)...</i>	1
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, MM. Sahli, Wahl, Mme Bernard, M. Disabato.....	1
<i>Reprise de la séance</i> .....	7
<i>Projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires (Doc. 527 (2020-2021) N° 1)</i>	7
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Greoli, Bernard, M. Sahli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme Laffut, M. Disabato.....	7
<i>Reprise de la séance</i> .....	27
<i>Proposition de résolution visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mmes Vandorpe, Greoli, Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes et Dispa (Doc. 477 (2020-2021) N° 1 et 2)</i> .....	27
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Roberty, Nikolic, M. Heyvaert, Mme Lekane.....	26
<i>Examen et vote des amendements</i> .....	32
<i>Vote sur l'ensemble</i> .....	32
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	32

<i>Proposition de résolution visant à établir un label Covid Safe, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mme Greoli, MM. Antoine et Collin (Doc. 545 (2020-2021) N° 1).....</i>	32
 <i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....	32
 <i>Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	33
 <i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Lekane, Roberty, Sobry, MM. Heyvaert, Desquesnes, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme Nikolic.....	34
 <i>Vote de procédure</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	42
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	42
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	43
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	43
 <i>Interpellation de M. Dupont à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les études épidémiologiques des riverains et des travailleurs des broyeurs »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Vandorpe, M. Disabato, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes .....	43
 <i>Question orale de Mme Goffinet à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la vaccination des enfants et des adolescents dans le cadre de la lutte contre la covid-19 » ;</i>	
 <i>Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le passeport vaccinal » ;</i>	
 <i>Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la stratégie de vaccination » ;</i>	
 <i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le passeport vaccinal » ;</i>	
 <i>Question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la nécessité de renforcer la protection des personnes immunodéprimées contre le SARS-CoV-2 » ;</i>	

*Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accélération de la politique vaccinale contre la covid-19 » ;*

*Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les actions déployées par la Wallonie en vue d'atteindre l'immunité collective face à la covid-19 » ;*

*Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les nouvelles affiches publicitaires de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) sur la vaccination » ;*

*Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accélération des vaccinations dans les centres wallons » ;*

*Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'utilisation des données de la Banque de données nationale générale (BNG) pour le tracing covid »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Heyvaert, Mme Vandorpe, M. Legasse, Mmes Roberty, Sobry, Lekane, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....46

*Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel à projets pour le développement des maisons médicales en zone rurale »*

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....59

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la polymédication des personnes âgées »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....61

*Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les actions de la Wallonie face à la croissance de l'agressivité vis-à-vis du personnel soignant » ;*

*Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la forte augmentation des agressions envers le personnel hospitalier »*

Intervenants : M. le Président, Mmes Sobry, Lekane, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....62

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les réseaux de santé dans le cadre de Get up Wallonia »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....64

*Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les données permettant d'identifier les clusters au sein de la population et plus particulièrement des entreprises »*

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....65

*Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'abri de nuit à Liège »*

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....66

*Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la place de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les plans de relance »*

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....67

*Question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'avenir du métier de caissier »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....69

*Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le contrôle des demandeurs d'emploi dans le cadre de la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emplois « Talents, impulsion, mobilisation » (TIM) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....70

*Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée »*

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....71

*Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi de l'accompagnement des demandeurs d'emploi »*

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....72

*Question orale de M. Liradelfo à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) »*

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....74

*Question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la formation des ramoneurs »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....75

*Question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'offre de formation au pilotage professionnel de drones »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....76

*Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations du FOREM sur les techniques d'humusation »*

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....77

*Organisation des travaux (Suite).....78*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....78*

*Interpellations et questions orales retirées.....78*

*Liste des intervenants.....79*

*Abréviations courantes.....80*

Présidence de M. Legasse, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 13 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*Le vieillissement de la population en service résidentiel pour adultes (SRA) – Auditions*

**M. le Président.** – Cela fait suite à l'audition du médiateur ayant évoqué une pétition qui lui avait été transmise en son temps, et qui a fait réaliser un travail par ses services et se proposait ultérieurement d'être réauditionné – si j'ai bien compris le compte rendu de la commission puisque j'étais absent, malheureusement –, en tout cas, il se mettait à la disposition de la commission pour être auditionné spécifiquement, non plus sur son rapport, mais bien sûr ce travail singulier.

Soit l'on décide, dès aujourd'hui, de planifier cette audition, soit à l'inverse, on ne la planifie pas et on laisse cela par-devers nous ou encore on prend la décision de ne pas l'auditionner ? Je n'aime pas prendre attitude tout seul donc je vous demande un retour.

La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Je pense que tous les groupes étaient d'accord d'auditionner. Je pense que l'on peut s'arranger avec une date surtout.

**M. le Président.** – D'accord. On parle bien de ce point spécifique qui, certes, était dans le rapport, mais ferait donc l'objet d'une audition distincte ? Il nous reste à la planifier. Est-ce bien cela l'idée ?

On ne se précipite pas et on reporte non pas à quinzaine, mais à deux quinzaines, si je puis dire, ou

est-ce que d'ores et déjà on le met à quinzaine ? Ou plus tard encore ?

La parole est à Mme Vanderpe.

**Mme Vanderpe** (cdH). – Je pense qu'en effet il faut pouvoir l'auditionner sur ce point spécifique. Il ne faut pas attendre des mois avant de le faire, mais en fonction de l'agenda et des textes qui seraient prévus à quinzaine ou dans le mois, on peut alors planifier pour que l'on puisse prendre le temps nécessaire et que l'on ne soit pas contraint de limiter, vu la durée des travaux que l'on pourrait avoir sur telle ou telle journée.

**M. le Président.** – La Commission a décidé de procéder mardi 25 mai 2021 à l'audition de Monsieur Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

Parfait.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA PÉRENNISATION DES EMPLOIS CRÉÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS RÉPONDANT À DES BESOINS SOCIÉTAUX PRIORITAIRES (DOC. 527 (2020-2021) N° 1)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires (Doc. 527 (2020-2021) N° 1).

M. Sahli a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** – Je vous propose de poursuivre la discussion générale.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Monsieur le Président, avant que nous n'entamions quoi que ce soit, je voudrais revenir sur un élément essentiel. Entre notre dernière commission et l'entame de ce dossier et aujourd'hui, nous avons reçu deux courriers d'UNIPSO qui représente quand même l'ensemble du secteur non marchand, qu'il soit de la Région wallonne ou de la Communauté française. Nous avons reçu un courrier de la FASS. En complément du courrier de la FASS, nous avons reçu un courrier complémentaire – en tout cas ceux qui se sont intéressés aux courriers de la FASS – nous explicitant quatre situations qui étaient la preuve qu'il y avait un problème micro qui allait entre 9 et 17 %. Je dois à la vérité de dire que ces exercices ont été faits après les dernières modifications de la variable C et de la variable G. Il n'empêche que ces situations sont préoccupantes et qu'elles ne concernent qu'un des secteurs.

Donc, Monsieur le Président, je réitère la demande que nous avons faite suite à la demande du MR de pouvoir avoir des auditions dans cette commission pour pouvoir entendre à la fois UNIPSO, les syndicats, la FASS et d'autres acteurs.

En ce qui concerne le cdH, nous avons rentré des demandes d'audition partant du principe que les syndicats et UNIPSO, c'était évident pour tout le monde et nous avons donc rentré des demandes complémentaires.

Je remercie Mme la Ministre de faire des photos en même temps.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Ce n'est pas de vous Madame Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Non, je vois bien que vous ne faites pas des photos de moi.

*(Rires)*

**M. le Président**. – Restez avec nous, Madame Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Je reste parfaitement avec vous. Je suis même tellement concentrée que je peux aussi prendre à 360 degrés ce qu'il se passe, y compris le non verbal au MR.

Par ailleurs, j'en reviens à ce que je disais. Je pense que les courriers reçus d'UNIPSO et de la FASS nécessitent de revoir la position de la Conférence des présidents sur l'audition des secteurs concernés, à la fois des représentants du patronat et à la fois des représentants du syndicat.

Je rappelle, pour le cas où personne ne s'en serait rendu compte, qu'il s'agit d'une réforme majeure qui porte sur un milliard d'euros et 65 000 emplois.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wahl.

Monsieur Wahl, je vais passer la parole à quelqu'un d'autre. Je vais vous rendre ce service.

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, il me semble que, il y a 15 jours, lors de la discussion sur les auditions, il a été précisé, dans le chef de l'ensemble des parlementaires de tous les groupes confondus, qu'il fallait renvoyer la question des auditions à la Conférence des présidents. Il me semble que la Conférence des présidents s'est réunie et qu'elle a tranché sur cette question, à savoir que, eu égard aux concertations de la ministre avec l'ensemble du secteur, il ne fallait pas organiser ces auditions, mais qu'il fallait plutôt avancer sur le texte de réforme.

Mme Greoli fait référence aux courriers de l'UNIPSO et de la FASS. En effet, nous les avons tous reçus.

Je me permets néanmoins de lire un paragraphe du dernier courrier que nous avons reçu de la FASS, qui s'associe à la position de l'UNIPSO : « Nous saluons la concertation entreprise par la ministre Morreale à toutes les étapes de cette réforme ainsi que les objectifs qui l'ont guidée. Nous attachons particulièrement d'importance aux objectifs de simplification administrative, de neutralité micro et de transparence. Par ailleurs, cette réforme est positive pour la stabilité de nos secteurs à de nombreux égards ».

Il est important de ne pas s'approprier le travail du secteur associatif. Ceci étant dit, l'UNIPSO et la FASS formulent un certain nombre de propositions que nous allons examiner ensemble tout à l'heure.

**M. le Président**. – Monsieur Wahl, avez-vous retrouvé la voix ?

**M. Wahl** (MR). – Sachez que je ne l'ai jamais perdue, Monsieur le Président.

Dans ce dossier, il avait été convenu, en majorité – on peut refaire l'historique des choses –, que des auditions auraient lieu dès lors que l'opposition était amenée à en solliciter. Cela semblait à ce moment-là assez légitime.

*(Réaction de Mme Greoli)*

Laissez-moi continuer, Madame Greoli.

Il est vrai que nous avons été très surpris qu'il n'y ait pas de demande. Si des demandes devaient avoir lieu de la part du MR, c'était peut-être pour, le cas échéant, rééquilibrer le type d'auditions.

Comme cela vient encore d'être dit, la ministre a entendu un certain nombre de personnes, non seulement

sous cette législature-ci, mais je peux confirmer qu'elle en a entendu beaucoup également sous la précédente législature, dans le cadre du dossier APE. Je pense que tout ce qu'il fallait entendre a été entendu.

J'ai été encore plus surpris, la semaine dernière, d'avoir subitement la demande du cdH, qui ne comptait rien demander et puis qui demande quand même. Qui demande-t-il ? J'ai plein de respect pour les organismes concernés, mais il faut que l'on m'explique le sens de cette demande. Le cdH demande le MOC et le Conseil de la jeunesse catholique. Je n'ai pas compris l'utilité. J'ai plein de respect, mais je ne vois pas très bien en quoi cela pourrait apporter des lumières complémentaires aux travaux de notre commission.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose d'en rester à la décision qui a été prise par le Bureau élargi jeudi dernier et que nous puissions dès lors commencer l'examen du texte par la discussion générale. Il y a un certain nombre d'amendements.

Je ne vois plus cette demande tardive du cdH de revenir encore avec d'autres auditions alors que, comme cela vient d'être dit, ces personnes et ces organismes, la ministre les a rencontrés. Cela ne va pas changer notre point de vue.

La réforme, d'une manière globale, est une réforme qui a le mérite d'aller vers une simplification. Je ne cacherai pas, mais nous sommes dans un autre temps, que ce n'est pas du tout la réforme envisagée sous la précédente législature, qui a été arrêtée dans des conditions dont je me rappelle d'une manière parfois un peu douloureuse.

Peu importe, il y a une nouvelle étape qui est là et il y a un nouveau projet qui a fait un accord de majorité, qui est porté par le Gouvernement et qui sera soutenu par le MR.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). – Monsieur le Président, par rapport aux demandes d'audition, je voudrais aller dans le même sens que Mme Greoli, surtout dans la mesure où UNIPSO, qui n'est pas n'importe quelle fédération, prend la peine de nous envoyer, hier encore, un courrier. Je lis : « Nous aurions souhaité décliner plus amplement notre position et en débattre avec vous dans le cadre d'une audition. » C'est donc le terrain, ce sont les associations qui sont confrontées à la problématique de cette réforme qui demandent elles-mêmes d'être auditionnées. Elles disent : « Nous aurons aussi l'occasion de poursuivre les échanges avec le cabinet. » C'est une chose d'avoir les échanges avec le cabinet, une autre est d'avoir les échanges avec les députés qui, ici dans ce Parlement, mènent le débat sur la réforme.

La demande de ces associations de terrain a vraiment le mérite d'être entendue. Nous proposons

donc aussi qu'UNIPSO et la FaSS, qui ont explicitement demandé à être entendus, le soient.

**M. le Président.** – J'avais encore deux demandes de parole.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – En termes de bonne organisation des travaux, c'est ce que nous avons convenu à la dernière commission. Je n'avais pas eu l'occasion de me prononcer sur les auditions puisque j'étais votre remplaçant attitré. J'ai acté le fait qu'il y avait une demande, qui après a généré une demande d'envoyer des noms et un renvoi vers la Conférence des présidents, le Bureau élargi en l'occurrence, puisque c'était dans ce format que l'on s'était réuni pour organiser les travaux de la commission d'aujourd'hui.

Je considère que, pour la bonne organisation des travaux, cela devient difficile maintenant, et c'est purement factuel, sur le fait que les personnes qui ont demandé à être auditionnées n'ont pas été demandées, notamment dans le chef du cdH. Je ne sais pas quelles étaient les demandes du PTB, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait deux organismes, mais qui n'étaient pas ceux-là dans le chef du cdH. Cela me semble donc un peu compliqué.

Cependant, il me semble important d'apporter des réponses par rapport aux questionnements légitimes de la part des associations qui nous ont écrit. À ce titre, ce sera intéressant d'entendre Mme la Ministre sur les réponses qu'elle apporte par rapport aux préoccupations qui sont celles relayées à travers le courrier.

Enfin, dans le dernier mail reçu, UNIPSO dit bien qu'elle aurait souhaité être entendue, mais qu'à défaut d'être entendue elle nous a envoyé un document avec toute une série d'éléments qui nous montrent bien quelles sont l'intention et les réponses qu'ils attendent aujourd'hui. Pour moi, on peut donc continuer les travaux en ce sens.

**M. le Président.** – Qu'il me soit permis de vous remercier pour le remplacement lors de la dernière commission, j'avais un rendez-vous médical que je ne pouvais pas bouger.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Je veux bien que l'on réécrive l'histoire, mais ce serait bien la première fois que le MR choisirait de prendre une position en fonction du fait que le cdH ou le PTB en prenne une. J'ai donc pris acte qu'à la dernière commission le MR avait demandé des auditions, et je m'en réjouissais puisque c'est ce que l'on avait de mieux à faire. La preuve est que, entre-temps, après la fin de notre commission, après la Conférence des présidents, nous avons reçu à la fois le courrier de la FaSS et celui d'UNIPSO.

En ce qui concerne UNIPSO, je vous rappelle que son courrier n'est pas un courrier de politesse. Tout le monde va reconnaître la manière dont Mme la Ministre et ses collaborateurs ont cherché à écouter. UNIPSO nous dit que, même s'ils ont été entendus, ils n'ont pas été complètement entendus. Ce sont des principes sur lesquels nous reviendrons dans la discussion générale, au moment où elle devra avoir lieu.

Comme Mme Bernard l'a fait, je voudrais souligner que le mail d'UNIPSO d'hier à 17 heures 11 est particulièrement explicite sur le fait qu'ils souhaitaient pouvoir être entendus par notre commission et par des parlementaires. Sauf erreur de ma part, sauf si le monde a changé, ce n'est pas exactement la même chose que d'être en concertation avec un cabinet ministériel.

Par ailleurs, même si vous vouliez éviter la question des auditions, où est l'arrêté de ce décret ? Madame la Ministre, où est l'arrêté ? Toujours pas passé en première lecture. Toujours pas. Alors je veux une réponse claire. N'est-il pas passé en première lecture parce que vous n'avez pas l'avis de l'IEP ou n'est-il pas passé en première lecture parce que vous n'avez pas un accord en Gouvernement ?

Là-dessus, je veux savoir la raison du fait que nous ne recevons pas cet arrêté.

Madame la Ministre, si nous échangeons, pour une minute, pas plus, nos places, nous serions deux ans plus tôt et vous seriez en train de réclamer à cor et à cri l'arrêté.

Je demande que nous puissions faire nos débats uniquement lorsque nous aurons l'arrêté ministériel. Autrement, c'est un faux débat. Vous allez nous répondre des choses et nous n'aurons pas les textes.

Nous n'avons pas pu, un, depuis hier 17 heures 11 minutes examiner les amendements proposés par UNIPSO et deux, nous n'avons pas, aujourd'hui, l'arrêté passé en première lecture. Oui ou non, se moque-t-on du monde et des 65 000 emplois concernés ?

**M. le Président.** – Si je puis me permettre, à ce stade, Madame Greoli, nous débattons de tout cela dans quelques instants et Mme la Ministre reviendra sur vos questions, le cas échéant, elle est en train d'y répondre, en vous donnant ou pas satisfaction.

Ce sera sa réponse et ses réponses, on les entendra dans quelques instants, nous aurons le débat.

Je voudrais que l'on reste, à ce stade, sur « l'organisation ». Vous sollicitez une nouvelle fois des auditions.

J'ai entendu les interventions des uns et des autres. Je m'en réfère à la discussion d'il y a 15 jours et à la décision du Bureau élargi puisqu'il ne s'agissait pas

d'une Conférence des présidents, mais d'un Bureau élargi.

Pour la bonne compréhension de tout le monde, même si je ne doute pas un seul instant que les unes et les autres ont lu les différents courriels qui leur ont été adressés – je parle du courriel de l'UNIPSO que vous citez et qui nous est parvenu à 17 heures 11 minutes, comme vous l'indiquiez - : « Nous nous référons à notre courriel du 27 avril dernier dans lequel nous vous faisons part de notre position sur la réforme APE dont vous discuterez ce mardi 10 mai en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Nous aurions souhaité décliner plus amplement cette position et en débattre avec vous dans le cadre d'une audition. À défaut de celle-ci, dans la volonté de bonifier le projet de décret et de répondre aux préoccupations des employeurs du secteur non marchand, vous trouverez ci-dessous les propositions concrètes pour amender le texte. Nous aurons aussi l'occasion de poursuivre les échanges constructifs avec le cabinet de Mme la Ministre Morreale sur le projet d'arrêté dont nous n'avons pas eu, à ce stade, connaissance du texte. Nous vous souhaitons des débats francs et constructifs... ».

Je lisais donc le courriel non pas pour prendre attitude et prendre parti, ce n'est pas mon rôle ici, mais pour donner une information la plus complète et la plus large à tout un chacun.

Madame Greoli, vous avez le droit d'insister, je vous en prie.

**Mme Greoli** (cdH). – Oui, j'ai le droit d'insister, mais j'ai surtout le devoir d'insister, Monsieur le Président, si vous me permettez.

Je vais rester modérée et constructive.

Monsieur le Président, vous présidez cette commission avec un devoir de neutralité.

**M. le Président.** – Mais je l'ai fait.

**Mme Greoli** (cdH). – Monsieur le Président, je le redis. Je demande à, maintenant, avoir connaissance de l'arrêté et d'avoir le temps de prendre connaissance de l'arrêté. Il y a un vrai problème, Monsieur le Président.

Je souhaite, et cela fait partie des choses sur lesquelles à la fois la ministre s'est engagée vis-à-vis des parlementaires et si je peux me permettre de terminer, Monsieur le Président, ce n'est pas la lecture d'un mail qui fait que je vais me positionner. Je ne suis pas ici en porte-parole d'UNIPSO, je suis ici pour avoir un débat constructif, utile, dans une partie de l'esprit de ce que Mme la Ministre a essayé de construire. Pour aider Mme la Ministre à le finaliser j'ai besoin non pas de passer mon temps à la combattre, mais passer mon temps à discuter avec elle d'un texte. Or, le fait de ne pas avoir l'arrêté, de n'avoir pas pu avoir connaissance

de l'arrêté, le fait que Mme la Ministre ne se conforme pas à ce qu'elle nous avait dit, c'est-à-dire que nous aurions connaissance de l'arrêté et des usages que nous avons pris, par ailleurs, elle et moi sur les dernières années par rapport aux arrêtés lorsque l'on dépose un décret aussi important, fait que je vais devoir passer ma journée, voire ma nuit à poser des questions à Mme la Ministre, peut-être à mener des combats inutiles, peut-être à détruire un décret alors qu'elle aura fait des efforts dans son arrêté, mais peut-être aussi à faire que de mauvaises décisions vont être prises, parce que nous n'avons pas connaissance de cet arrêté. Monsieur le Président, plutôt que de chercher à savoir comment on va éviter le fait que nous connaissions l'arrêté, je pense qu'en toute neutralité, vous pourriez peut-être vous attacher au fait de savoir comment nous allons avoir un débat constructif.

**M. le Président.** – Madame Greoli, je vous sais sincère et passionnée. Avant de céder la parole à Mme Bernard, je vais tenter de vous répondre en restant neutre, ce que je m'efforce de faire depuis de nombreux mois et même davantage.

Aujourd'hui, je n'ai pas le sentiment, en ayant lu ce courriel, d'avoir brisé une quelconque neutralité. J'ai juste donné lecture in extenso, mot pour mot, du courriel auquel vous faisiez référence et je n'ai rien ajouté de plus. Voilà pour l'objectivité, ne me faites un mauvais procès.

Pour ce qui est de l'arrêté, j'entends bien votre demande. Je l'ai entendue, comme tout un chacun, et je n'ai pas pris parti en ce qui concerne la demande au sujet de l'arrêté.

La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard (PTB).** – Par rapport à cet arrêté, je pense que c'est un élément vraiment important pour que nous puissions continuer nos débats.

Madame la Ministre, qu'en est-il de cet arrêté ? Quand peut-on espérer en avoir connaissance pour pouvoir prendre attitude ? C'est un premier aspect.

Deuxième aspect : je demande si une suspension de séance, pour pouvoir lire et prendre attitude par rapport aux propositions d'amendements envoyées par UNIPSO, est possible. En effet, ces propositions ont été envoyées hier soir par mail et je n'ai pu en prendre connaissance que ce matin.

Je vous remercie.

**M. le Président.** – Si je ne m'abuse, mais le secrétaire, le cas échéant, me dira et il fera bien, elle est de droit, la suspension. Dès lors que vous la demandez, je ne peux que vous l'accorder.

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Ne serait-il pas plus intéressant de faire la suspension de séance après la discussion générale au moment où l'on commence à attaquer l'examen des articles ? Peut-on faire la suspension entre les deux pour que l'on puisse avancer ? À un moment donné, il ne faut pas que l'on oublie – et j'en appelle vraiment à la lucidité de mes collègues – qu'il y a derrière ce dont nous discutons aujourd'hui, les détails d'organisation avec 65 000 personnes, 65 000 familles qui sont concernées par la question.

**M. le Président.** – Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Non.

Pour ce qui concerne les auditions, il me semble que la réponse a été donnée et je ne peux, moi – il ne s'agit pas de se réfugier ou de fuir ses responsabilités –, mais ne m'en référer qu'à la décision qui a été prise par le bureau élargi.

Pour ce qui est de l'arrêté, je ne répondrai donc pas à la question, ce n'est pas à moi de le faire.

Pour ce qui est de la demande de suspension, elle est donc de droit.

Reste à savoir, comme M. Sahli le propose, si nous entamons la discussion générale et nous faisons une suspension de séance en fin de matinée ou en milieu d'après-midi, ou à l'inverse, si nous faisons cette suspension de séance dès à présent. Vous allez me dire que c'est de ma responsabilité, que c'est à moi de prendre la décision. Si on la fait dès à présent, j'ai envie de vous dire que l'on va la limiter à 20 minutes. Si on la fait après la discussion générale, vous aurez tout le loisir sur le temps du midi. Voilà ma proposition. Soit on fait la suspension de séance dès à présent et on se prend la demi-heure ou les 20 minutes nécessaires, soit la suspension de séance, naturellement – j'ai envie de dire – se fera sur l'heure du midi.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli (cdH).** – Puis-je rajouter une situation ou une proposition à votre proposition ? Si nous faisons la suspension de séance maintenant – ce qui me paraît le plus logique – cela permettra également à la ministre de faire des photocopies nécessaires et suffisantes de l'arrêté et de pouvoir nous le communiquer. Par ailleurs nous pourrions, ainsi, en prendre connaissance. Je dirais que si la suspension de séance va de pair avec le fait que nous ayons enfin l'arrêté, je plaide pour que nous la fassions le plus rapidement possible. Monsieur le Président, pour pouvoir me positionner sur votre proposition, je voudrais savoir si oui ou non, ce matin, dans les prochaines minutes, nous allons pouvoir avoir l'arrêté et pouvoir faire une suspension de séance pour l'étudier.

**M. le Président.** – Sur la partie relative à l'arrêté, je ne répondrai pas. Sur votre proposition alternative, je vous en remercie, je crois comprendre que l'on va plutôt

faire la suspension de séance avant de commencer nos travaux, quitte à ce qu'elle ne dure que 20-25 minutes.

Par contre, je vais céder la parole à Mme la Ministre concernant l'autre aspect

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Merci, Monsieur le Président. Je vous avais répondu la semaine dernière que l'arrêté était à l'inspecteur des finances. Donc, pour les travaux et les nombreuses personnes qui liront un jour l'arriéré de ce projet de réforme, il ne faut pas qu'ils se disent que je n'ai pas voulu donner de document qui n'était ni passé par l'inspecteur des finances ni passé au Gouvernement. L'arrêté APE est prêt, comme je vous l'avais dit la semaine dernière. Il va passer au Gouvernement. Hier, on a reçu l'avis de l'IF.

Dans cet arrêté, ce sont les modalités pratiques et techniques qui n'empêchent en rien – comme la plupart des projets de décrets – que l'examen du projet de décret ait lieu. Je répondrai évidemment aux questions sur le sujet. Pour la clarté des choses, je vous donnerai – je m'y suis engagée et c'est d'usage – une copie de l'arrêté une fois qu'il sera passé au Gouvernement puisque l'on travaille en temps réel. Dès qu'on a l'avis et que le point passer au GW, je vous le transmets.

Dans cet arrêté, ce sont les éléments essentiels. Y a-t-il des éléments essentiels ? C'est surtout ce qui est repris dans le décret qui compte, c'est-à-dire les conditions d'octroi, les modalités de calcul. L'arrêté en tant que tel va déterminer les modalités d'exécution de manière technique principalement sur le volume général de l'emploi, dont les éléments principaux sont fixés dans le décret. Il n'y aura donc pas de surprises là-dessus.

Voilà les éléments qui complètent la connaissance des députés de cette commission.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions. Monsieur le Président, Mme la Ministre vient de nous dire qu'elle avait reçu l'avis de l'IF hier et que l'arrêté passera donc au Gouvernement – je m'en doute – cette semaine, la semaine prochaine ou dans un gouvernement spécial entre les deux.

Monsieur le Président, cette réforme n'est pas à 15 jours près. Donc, je ne comprends pas pourquoi nous ne reportons pas les débats sur le décret, en suspendant nos travaux par rapport à ce décret, pour le réexaminer dans 15 jours, ce qui permettra à la ministre – et je le comprends bien – d'être encore plus confortable avec sa majorité puisque l'arrêté sera passé en gouvernement et

moins susceptible d'avoir des demandes qu'elle n'attendait pas, comme des auditions, par exemple.

Mais, cela nous permettra également d'examiner les amendements proposés par UNIPSO. Cela nous permettra de prendre conscience, lecture et connaissance de son arrêté et d'avoir ainsi les débats les plus sereins dans 15 jours. Je ne comprends donc pas pourquoi, Monsieur le Président, nous reportons tout cela.

Par ailleurs, je n'ai pas fait le calcul exhaustif et personne ne m'en voudra. Je pense qu'il y a, dans le décret, une bonne cinquantaine – à peu près – de renvois à l'arrêté et au positionnement du Gouvernement. Donc, si je puis me permettre, dans un décret qui porte sur 65 000 emplois et une cinquantaine de renvois à un arrêté, que l'on ne vienne pas me dire que cet arrêté n'est pas important. Mme la ministre, comme moi, sait que cet arrêté est essentiel.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Je voudrais simplement dire que je ne comprends pas la demande de Mme Greoli de postposer les travaux. Objectivement, je pense que l'ensemble des secteurs a pris connaissance de la réforme. Il y a quelques questions et interrogations qui restent à trancher, mais Mme la Ministre s'est engagée et, de toute façon, elle va devoir répondre à toutes les questions que nous aurons le loisir de lui poser dans les prochaines minutes.

Par ailleurs, le fait que le Gouvernement ne se soit pas encore prononcé sur l'arrêté d'exécution n'empêche pas notre commission de travailler et d'avancer sur ce projet de décret. Sincèrement, Madame Greoli, vous avez été ministre et je ne pense pas, on peut regarder les comptes rendus... À un moment donné, je pense que le secteur attend avec impatience que l'on avance sur la réforme et, au-delà de cela, je rappelle qu'il y a aussi 65 000 travailleurs qui attendent vraiment d'être rassurés et stabilisés dans leur emploi.

**M. le Président.** – Je vous propose de suspendre nos travaux, comme demandé par Mme Bernard.

La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). – Je maintiens ma demande de suspension.

L'idée de reporter les travaux à quinzaine n'est pas saugrenue. Si on a l'arrêté, on aura beaucoup plus d'éléments pour prendre position et avancer dans les débats.

**M. le Président.** – La demande étant réitérée et maintenue, je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 46 minutes.

## REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 7 minutes.

**M. le Président.** – La séance est reprise.

### PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA PÉRENNISATION DES EMPLOIS CRÉÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS RÉPONDANT À DES BESOINS SOCIÉTAUX PRIORITAIRES (DOC. 527 (2020-2021) N° 1)

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** – Je vous propose de reprendre nos travaux. Vous n'avez peut-être pas eu le temps de prendre connaissance des propositions d'amendement qui ont été envoyées par l'UNIPSO. Il semble qu'un consensus soit intervenu pour procéder aujourd'hui à la discussion générale. Nous reprendrons nos travaux dans 15 jours. Cela permettra aux uns, aux unes et aux autres de prendre connaissance plus amplement des propositions d'amendement qui vous ont été envoyées.

Entre-temps, l'arrêté en question sera plus que vraisemblablement passé au Gouvernement wallon puisque nous avons eu confirmation qu'il était revenu de l'IF hier.

Cette proposition de méthode de travail convient-elle à tout un chacun ?

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – La suspension de séance a été utile. Nous sommes d'accord d'entamer la discussion générale aujourd'hui. Je demande l'engagement de la ministre de nous transférer l'arrêté – ils sont normalement joints aux notifications, mais parfois les notifications traînent un peu – des passages au gouvernement. Par ailleurs, nous ne déposerons donc pas d'amendement aujourd'hui. Nous le ferons dans 15 jours en fonction de notre analyse de l'arrêté et des amendements proposés par le terrain.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). – Comme Mme Greoli, la proposition qui est faite est tout à fait judicieuse. La discussion générale peut avoir lieu maintenant. Les amendements seront déposés en fonction de l'arrêté que nous recevrons et peut-être aussi en fonction que la discussion générale qui va avoir lieu maintenant.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Juste une précision. On est bien d'accord que la discussion générale se tient aujourd'hui et que les amendements seront discutés la prochaine fois ? On atterrit dans 15 jours.

**M. le Président.** – Vous faites bien de me demander de reformuler ma proposition : avoir la discussion générale aujourd'hui – je ne sais pas si nous pourrions la clore, mais c'est l'idée – tandis que l'examen des articles et des éventuels amendements se ferait à quinzaine. Entre-temps, l'arrêté en question sera parvenu, j'imagine, à tout un chacun. Je me tourne vers Mme la Ministre puisque Mme Greoli l'a expressément interpellée pour qu'elle fasse son possible pour que l'arrêté soit à disposition des parlementaires.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Comme je l'ai indiqué, l'arrêté est passé à l'Inspecteur des finances. Il fera l'objet d'un point au Gouvernement wallon. Je pourrai alors vous le transmettre.

**M. le Président.** – Merci beaucoup.

Si plus personne ne souhaite intervenir sur ce sujet, nous procéderons ainsi.

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – J'ai envie de dire : nous y voilà enfin. Malgré le contexte difficile qui a chamboulé tous les secteurs, nos vies depuis plus de 15 mois aujourd'hui, je mets en avant le fait qu'après un an et demi de prise de fonction dans vos compétences de ministre de l'Emploi, Madame la Ministre, vous venez avec un projet de réforme abouti et largement consensuel parmi les acteurs concernés ; c'est un résultat à souligner.

Ce n'était pas un pari gagné d'avance. C'est un exploit dans les circonstances que nous connaissons.

En effet, malgré la crise sanitaire qui a mobilisé le Gouvernement wallon en général, et plus particulièrement votre département, vous n'avez pas cessé d'avancer, de concerter, de consulter et de multiplier des réunions avec les acteurs de terrain qui ont pu prendre part à ce projet qui concerne 65 000 travailleuses et travailleurs.

Nous le savons tous : derrière chaque travailleur, il y a une famille, l'éducation des enfants, le paiement du loyer, d'autres engagements. Pour nous, il y a la volonté de permettre à ces travailleuses et travailleurs de vivre dignement.

Même si on postpose la discussion sur les articles et les amendements à quinzaine, j'espère que ce texte pourra être prochainement adopté par notre Parlement. C'est également ce qu'attendent les acteurs de terrain et les travailleurs concernés.

D'autres avant vous, Madame la Ministre, avaient balisé le terrain. Si des réformes précédentes n'ont pas abouti, elles ont permis de mettre en avant certaines demandes du secteur, de clarifier les montants afférents aux réductions de cotisations ONSS de chaque employeur et de mieux appréhender ce qui faisait consensus dans le chef des partenaires sociaux.

Le nouveau dispositif repart donc des acquis des précédentes réformes, dans un esprit constructif et avec un objectif clair inscrit dans la Déclaration de politique régionale, à savoir le maintien du volume de l'emploi et des moyens financiers alloués aux APE.

Il s'agit, à travers cette réforme, de permettre la pérennisation des emplois de tous les travailleurs APE et, de facto, des projets que ces derniers ont permis de développer en réponse à des besoins sociaux ou sociétaux non rencontrés ou l'étant insuffisamment.

Madame la Ministre, vous nous avez expliqué que cette réforme est basée sur ces principes de base : simplification, efficacité, équité, transparence, maîtrise budgétaire et sectorialisation de l'aide. Permettez-moi d'en ajouter un septième : la concertation – quoi que l'on en dise. En effet, cette réforme a fait l'objet d'une concertation continue avec les différents acteurs concernés. Près de 150 représentants de travailleurs et d'employeurs ainsi que de fédérations sectorielles ont bénéficié de séances d'information à la suite des demandes et recommandations présentées après l'approbation en première lecture.

De nombreux autres échanges se sont également tenus, notamment avec le CESEW, afin de bénéficier d'un retour des partenaires sociaux sur différents points, dont certains relèvent des dispositions techniques qui seront précisées dans l'arrêt de l'exécution, mais aussi de la question de la sectorialisation.

La concertation s'est aussi faite ici, au sein de notre commission, au sein de ce Parlement, plus précisément au sein de la Commission de l'emploi, puisque vous avez, Madame la Ministre, au fil des semaines, répondu à de nombreuses questions de parlementaires assidus et suivant de près ce dossier.

Vous-même, Mme Greoli – permettez-moi de vous citer –, vous rappeliez il y a quelques semaines, en février dernier, qu'une Commission de l'emploi dans laquelle on ne discutait pas des APE était une commission un peu vide.

À toutes ces questions, les réponses de Mme la Ministre ont toujours été franches, transparentes, sérieuses et complètes. Le contenu des

réponses a d'ailleurs permis de vider un grand nombre d'inquiétudes qui avaient été soulevées, ayant déjà pu largement amorcer le débat que nous poursuivons aujourd'hui et que l'on aura dans 15 jours.

Vous avez également mené un travail de communication admirable et le médiateur de la Région wallonne l'a signalé il y a 15 jours. Ce travail de communication est mené afin de permettre aux parties concernées de s'approprier la réforme.

Cette concertation étroite et cette communication renforcée ont bien permis à chacun non seulement de s'exprimer, mais aussi d'être entendu. Les nombreux avis positifs rendus par la Fédération des CPAS, par le CESEW et par l'Union des villes et communes de Wallonie témoignent du fait que chacun a pu s'approprier la réforme et y ajouter des points d'attention particuliers.

Bien entendu, subsistent des interrogations, des questionnements, principalement sur la mise en œuvre, mais chacun s'accorde aujourd'hui à dire que la réforme est nécessaire, juste, qu'elle tient compte de nombreuses situations particulières, et qu'elle permettra aux employeurs de poursuivre leurs activités en de pérenniser des emplois existants.

Les six principes de base de la réforme sont la simplification, l'efficacité, l'équité, la transparence, la maîtrise budgétaire et la seule sectorialisation de l'aide. Nous pouvons affirmer que ces six principes sont rencontrés, Madame la Ministre, chers collègues.

En matière de simplification et d'efficacité, nous pouvons bien entendu relever la fusion des mécanismes d'aide à une subvention forfaitaire annuelle versée trimestriellement – je précise : début du trimestre –, qui simplifiera la charge administrative et allégera le dispositif dont la mise en œuvre sera assurée par le FOREm, dans un souci de cohérence avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi et d'efficacité.

L'équité est également de mise dans cette réforme dans le cadre de laquelle le calcul du montant de la subvention accordée à chaque employeur se fait sur la base de la même formule pour tous en visant la neutralité budgétaire, tant pour le budget régional que pour chaque employeur pris individuellement. De facto, l'enveloppe budgétaire dédiée à ces emplois sera donc constante, mais indexée annuellement, ce qui permet la maîtrise budgétaire du dispositif.

En termes de sectorialisation de l'aide, il s'agira d'identifier au sein du budget du FOREm celui correspondant à chaque macrosecteur identifié sur proposition des partenaires sociaux. À cet égard, Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont cette sectorialisation va s'opérer ?

En termes de transparence, la sectorialisation des enveloppes budgétaires assurera la transparence sur les

moyens dédiés à chaque secteur, tandis que l'actualité de l'actualisation annuelle du cadastre APE participera aussi à la réalisation de cet objectif.

Je voudrais également revenir sur la formule unique des calculs proposée par le décret et qui constitue en quelque sorte le cœur de ce décret. Cette formule a pour objectif de déterminer le montant dont bénéficiera chaque employeur au moment de l'entrée en application de la réforme. Elle se compose de deux volets distincts, l'un permettant de convertir les subventions par points en un montant unique, l'autre permettant d'en convertir les réductions de cotisation sociale patronale en un montant unique.

L'addition des deux volets permettra d'aboutir au montant de la subvention annuelle unique de chaque employeur relative à la pérennisation des emplois créés dans le cadre de décrets APE en tenant compte aussi d'un troisième volet ayant pour objectif de pérenniser des emplois créés dans le cadre des conventions au premier emploi, ce que l'on appelle les CPE, et de l'emploi jeune non marchand.

La formule est complète et précise. Vous l'avez exposé il y a quinze jours. Effectivement, vous l'avez rappelé, elle est, certainement pour les non-initiés, complexe au premier abord. Je dirais que cette complexité est rassurante, car elle témoigne du fait que de nombreuses situations particulières mises en avant dans les nombreux échanges avec les acteurs de terrain ont pu être prises en compte. Tout à l'heure, dans un échange avec un de vos collaborateurs, il m'a confirmé qu'au moins 100 situations ont été examinées. Les employeurs ont testé le modèle. Vous avez également pris toutes les dispositions nécessaires pour expliquer et rassurer les employeurs quant à l'utilisation de cette formule.

Un outil de simulation a notamment été mis à disposition des employeurs bénéficiaires de dispositifs leur permettant de réaliser une estimation du montant de la subvention lors de l'entrée en application de la réforme.

Si le projet de décret vise à maintenir l'emploi existant, il permettra également d'en créer de nouveaux. En effet, les montants non consommés ou récupérés en cas de non-respect des conditions seront réinjectés dans des appels à projets visant à créer de l'emploi et à répondre à des besoins prioritaires, et ce, secteur par secteur.

Chers collègues, si les modalités des appels à projets et la définition des besoins prioritaires restent à définir, nous nous réjouissons de ces perspectives positives quant à la possibilité de création d'emplois. Nous aurons donc, bien entendu, des questions plus précises sur les différents articles de ce projet et des décrets, mais nous les réservons à la discussion par article qui aura lieu dans 15 jours. Je tiens déjà à rassurer UNIPSO nous

aussi, la majorité a pris connaissance de ces courriers, a pris connaissance de ces remarques. On ne balaye pas l'information reçue par ces acteurs de terrain.

Vous l'aurez compris, chers collègues, si nous avons encore des interrogations, notamment quant à la mise en œuvre de cette réforme, nous soutiendrons avec force ce projet de décret qui permettra de maintenir des emplois essentiels et d'en créer de nouveau.

Encore une fois, Madame la Ministre, permettez-moi au nom de mon groupe de saluer le travail réalisé par vous-même et par vos équipes dans un contexte ô combien compliqué ! Cela fait 15 mois que nous vivons une vie extraordinairement compliquée, mais malgré tout, vous avez œuvré pour essayer de faire avancer une réforme attendue par les acteurs de terrain, qu'ils soient travailleurs, qu'ils soient employeurs. Je rappelle encore une fois que derrière chaque travailleur, il y a des familles, il y a des enfants, il y a des engagements et il y a simplement la volonté de vivre dans la dignité.

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Je n'avais pas l'impression de m'être excitée pour avoir la parole, Monsieur le Président.

*(Rires)*

Madame la Ministre, nous nous le sommes souvent dit, vous avez été malheureusement confrontée à la crise du covid ou sinon, sans doute, la réforme dont nous parlons aujourd'hui serait une des réformes, avec l'assurance autonomie, des plus importantes de votre législature : 65 000 emplois, 1 milliard de budgets, mais ce n'est pas tout et je vais y revenir.

Je voudrais d'abord vous adresser mes plus sincères félicitations. Félicitation pour votre capacité et celle de vos équipes de concertation. Félicitation pour l'amélioration des textes entre la première et la troisième lecture. Félicitation pour votre écoute. Et pourtant, si l'on va constater que la photo de départ n'est pas la plus mauvaise que celle que l'on pouvait imaginer lors des travaux après votre première lecture. Si la situation a été relativement corrigée – et sans jouer les techniciennes –, une fois que vos équipes ont bien travaillé sur la variable C et la variable G de votre équation, il n'empêche que le film est mauvais. La photo est bonne, mais le film est mauvais.

Je voudrais revenir à la présentation que vous avez vous-même faite, Madame la Ministre.

Quels ont été les objectifs de votre réforme ? Pérenniser l'emploi actuel, une simplification administrative, une gestion budgétaire – il ne faut pas se le cacher ; ce n'est pas ce que vous avez mis en avant et je le comprends – et un autre axe un peu différent : la

création de nouveaux emplois. Je dis « présenté comme un peu différent », mais pas du tout différent dans les faits. Je vais y revenir aussi.

Je voudrais surtout vous poser la question : quelle est votre vision de société derrière la réforme ? C'est ma première question, et elle est vraiment importante. Quelle est pour vous la manière dont il faut répondre à des besoins de société ? Comment organise-t-on cette réponse ?

Le principe des APE est un principe de soutien à travers un budget d'un milliard d'euros à des réponses de société organisées au plus près des citoyens, soit par les organismes publics que sont, entre autres, les communes, soit par l'initiative citoyenne, qui se retrouve au travers des ASBL.

C'est là que j'ai un vrai problème avec votre réforme. Ce n'est pas une réforme administrative et ce n'est pas une réforme technique. C'est une réforme démocratique de réponse à des besoins de société par l'initiative citoyenne. Vous allez voir que c'est un vrai problème.

Vous avez dit vouloir pérenniser l'emploi. Madame la Ministre, pour pérenniser l'emploi, il faut qu'il puisse être accompagné et subventionné tout au long de l'emploi.

Votre projet prévoit une éventuelle indexation en fonction des évolutions du budget du Gouvernement, mais une indexation qui n'est en rien garantie. Je ne sais pas si vous vous êtes une fois investie dans une ASBL dans laquelle il y aurait des emplois. S'il n'y a pas d'indexation prévue garantie et si votre réforme ne tient pas compte de l'ancienneté des emplois, à cinq ans, à dix ans, votre réforme fragilise l'ensemble du secteur associatif et donc l'ensemble des emplois.

Votre réforme fragilise aussi les communes puisqu'elles vont devoir trouver les montants complémentaires par rapport à l'indexation et par rapport à l'ancienneté. Pour les communes, comme par hasard, dans votre réforme, on trouve un article qui prévoit que, si elles sont en difficulté, on s'adaptera. Si elles sont en difficulté, il y aura des dérogations. Si elles sont en difficulté, elles pourront discuter. Par contre, pour le secteur associatif, s'il est en difficulté, rien n'est clair, rien n'est prévu.

Madame la Ministre, je répète ma question et je la répéterai souvent : quelle est votre vision de société et quelle est la place de l'associatif pour vous ?

Par rapport à cela, je voudrais aussi demander : que fait votre réforme ? C'est superbement joué parce que, comme tout le monde s'est inquiété de savoir s'il allait garder ce qu'il avait, comme vous avez pris trois lectures pour corriger les principes avec une bonne écoute, personne ne s'est projeté, y compris vos collègues ministres, dans l'avenir.

C'est aujourd'hui que l'on voit apparaître dans les courriers de la FASS ou d'UNIPSO et dans les échanges avec les syndicats les craintes pour l'avenir.

Que va-t-il se passer aujourd'hui, Madame la Ministre ? Là je pense que nous pouvons nous retrouver toutes les deux. Pourquoi soutenons-nous à ce point l'action publique et l'action associative dans les secteurs de l'action sociale, de la santé, de l'aide au domicile, de l'enseignement, de l'éducation permanente, de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse, de la culture ? Nous les soutenons, parce qu'ils sont ensemble le meilleur rempart contre la marchandisation des services. Voyez comment vous aujourd'hui et nous hier, nous avons dû ramer, ramer, et ramer encore – on n'a pas fini de ramer – pour vaincre et lutter contre la marchandisation dans les maisons de repos.

Votre réforme va conduire à une concurrence accrue à l'intérieur du secteur associatif, à l'intérieur de l'alliance entre le secteur associatif et le secteur public. Pourquoi ? Parce que non seulement ils ne vont pas répondre aux exigences de votre décret, c'est-à-dire à la fois maintenir le volume de l'emploi et indexer et accompagner leurs travailleurs dans leur ancienneté, mais au moment où vous allez récupérer des sommes pour les recycler dans les secteurs.

Si vous récupérez des sommes, Madame la Ministre, c'est parce que votre prédécesseur a mis fin à une série de projets dans lesquels il avait la responsabilité, ce qui vous a permis de récupérer des sommes. Je serais très heureuse, Madame la Ministre, de connaître les montants en millions d'euros que vous récupérez dans le cadre du budget APE par la mise à mal et la fin du non renouvellement de projets par votre prédécesseur. C'est une deuxième question.

Les sommes que vous allez retrouver, Madame la Ministre, vous allez en faire des priorités où le décret ne prévoit actuellement pas de concertation. C'est pour cela que la lecture de votre arrêté sera à ce point importante. Il n'y a pas de concertation pour définir les priorités avec la Communauté française sur les matières qui relèvent de ces compétences, ni avec les partenaires sociaux des secteurs non marchands et du secteur public.

Va-t-on assister à des matchs entre les promoteurs de crèches ou d'accueil extrascolaires et les promoteurs de l'éducation permanente pour savoir qui va manger les budgets de ceux qui seront morts ?

Comment allez-vous pérenniser demain des réponses concrètes aux besoins de société avec des appels à projets ? Depuis quand des appels à projets, à part faire de la concurrence entre les secteurs, délivrent-ils une possibilité de développement de réponse aux besoins de société ? Jamais, Madame la Ministre. Les appels à projets sont utiles pour lancer de nouvelles politiques. C'est utile pour vendre de la communication

à un moment donné par rapport à un besoin précis. Mais les appels à projets ne développent aucune politique.

Ce qui m'inquiète – je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises – c'est que vous-même, sauf erreur de ma part, vous n'êtes pas en train de travailler au développement de l'emploi dans les secteurs dont vous avez la responsabilité.

Je voudrais savoir quel est votre calendrier pour développer des décrets emploi indépendamment des sommes recyclées sur la mort de projets dans le décret APE dans les politiques de l'action sociale ? Comment allez-vous développer de l'emploi demain dans les politiques de l'action et de l'aide sociales ? Ce n'est pas votre réforme APE qui va le permettre. Si elle le permet, cela veut dire que ce sera du recyclage de montants actuellement dédiés à des emplois à durée indéterminée et qui deviennent de manière stable à durée indéterminée grâce à vous, pour devenir du recyclage d'appels à projets dans la concurrence entre les acteurs de terrain pour des emplois dont aujourd'hui, vous prévoyez qu'ils soient soit à durée déterminée et heureusement, depuis la troisième lecture, vous avez ajouté « à durée indéterminée ». Mais rien ne dit que ce seront des emplois à durée indéterminée.

La philosophie de votre projet, lorsqu'elle est poussée à bout, est une philosophie qui conduit à ce qu'aujourd'hui, des réponses structurelles à des besoins de société deviennent demain – et là je pousse le calcul théorique jusqu'au bout – un milliard d'euros de budget qui passe par des appels à projets de concurrence entre les secteurs – puisqu'il n'y a que quatre grands secteurs – à l'intérieur de ses quatre grands secteurs, à la concurrence pour survivre alors que d'autres vont mourir, de concurrence entre le secteur public qui a une enveloppe différenciée du secteur non marchand.

Cela signifie qu'un certain nombre d'employeurs publics, dont les communes, vont peut-être pouvoir aller chercher des moyens au travers, soit de taxes, soit de reconversions de moyens ; ce qui est bien plus simple dans le secteur public que dans le secteur associatif. La philosophie de votre décret, Madame la Ministre, c'est non pas de pérenniser l'emploi, mais de mettre en concurrence le secteur associatif avec le secteur public et de mettre le secteur associatif en concurrence avec lui-même à l'intérieur de ces secteurs.

Vous avez vendu une bonne photo, mais je le répète : le film est mauvais.

Je vais prendre un exemple très particulier et qui est dans vos compétences, Madame la Ministre. Si demain, les employeurs publics du secteur de l'aide à domicile devaient être confrontés à une difficulté de l'indexation et de l'ancienneté de leurs travailleurs et principalement de leurs travailleuses dans leur secteur. Je ne doute pas qu'à l'interne d'un CPAS ou à l'interne d'une commune

qui organise ce type de service, on va aller chercher des moyens.

Qu'allez-vous faire pour des fédérations comme la FCSO ou la FASD ? Si vous avez des moyens disponibles dans le secteur public, allez-vous de manière disjointe, développer de l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile public sans le faire dans de l'aide à domicile associatif ? Allez-vous prendre des décrets différents pour le secteur public et pour le secteur associatif ? Allez-vous demain faire cela aussi ?

Madame la Ministre, je peux comprendre la philosophie qui a conduit à votre réforme parce que de privilégier, par exemple, le secteur public au détriment du secteur associatif ou de fragiliser le secteur associatif, je vois bien où cela se retrouve dans le programme électoral du PS. Je vois même bien où cela se trouve dans le programme électoral d'autres partis. Par contre, je ne vois pas très bien où cela se trouve dans le programme électoral d'Ecolo. Je suppose qu'Ecolo s'exprimera là-dessus.

Ne pas favoriser la responsabilité et la prise de responsabilité citoyenne au travers de réponses non marchandes des citoyens, je ne vois pas non plus à quoi cela correspond dans les programmes électoraux d'un certain nombre de partis qui sont ici, aujourd'hui, au Parlement. En tout cas, si votre réforme est une réussite, c'est le paravent parfait que la photo permet par rapport à la philosophie qui sous-tend votre réforme.

Je voudrais donc vraiment vous entendre sur votre vision de la place de l'associatif, votre vision de sa survie, votre vision de la non-concurrence et voir votre ouverture pour encore, entre aujourd'hui et dans 15 jours, faire évoluer votre décret au travers d'amendements déposés par la majorité et que nous cosignerons dans ce cas-là sur la prise en compte de l'ancienneté et sur la prise en compte de l'indexation des salaires, mais aussi sur le fait de ne plus recourir à des appels à projets, mais bien de collaborer avec les ministres fonctionnels sur le développement et la pérennisation de réponses à des besoins de société par l'action publique et par l'action associative.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Madame la Ministre, dans le cadre de cette importante réforme, vous avez rappelé que le dispositif APE devait rester une aide à l'emploi et non une subvention de fonctionnement. Notre groupe ne peut évidemment que s'inscrire favorablement dans cette logique, car il n'est un secret pour personne que la frontière entre une aide à l'emploi et une aide au fonctionnement de certains secteurs peut parfois être ténue.

Notre groupe se réjouit de voir ce principe primordial inscrit dans cette nouvelle réforme, car il fut porté lors de la précédente législature par M. Jeholet,

qui a œuvré pour obtenir un cadastre complet et informatisé. Nous avons néanmoins quelques questions.

Dans le cadre de l'appel à projets, pour rencontrer les besoins sociétaux prioritaires et dans une logique d'enveloppe budgétaire constante et maîtrisée, vient la question du contrôle du volume global de l'emploi. Nous ne pouvons que louer le principe de simplification administrative qui anime cette réforme et qui permet aux employeurs et aux travailleurs de se trouver face à un dispositif d'une plus grande lisibilité.

Le revers de cette médaille peut être la question de la mise en œuvre de ce contrôle, comme l'a souligné l'Inspection des finances dans son avis : « Il est évident que les simplifications proposées en termes de procédure renforcent le recours à une certaine forme de principe de confiance. Les contrôles préalables et a posteriori s'en trouvent affaiblis... »

**M. le Président.** – Excusez-moi, Madame Laffut, je vois une demande de parole qui a l'air urgente. Voulez-vous que nous fassions une suspension de séance ?

**Mme Greoli (cdH).** – Je voudrais juste poser une question. Mme Laffut vient de parler de l'avis de l'Inspection des finances. J'ai un vrai problème : si Mme Laffut a connaissance de l'avis de l'Inspection des finances, à quoi joue-t-on ?

**M. le Président.** – Je propose que Mme Laffut termine son propos.

**Mme Greoli (cdH).** – Monsieur le Président, comprenez-vous mon questionnement ?

**M. le Président.** – Je comprends excessivement bien votre questionnement. On va laisser Mme Laffut terminer son propos et vous terminerez par la suite.

La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Je disais que le FOREm doit disposer pour ce contrôle des moyens nécessaires et surtout les mettre en œuvre pour s'assurer de la récupération des indus et contrôler la bonne utilisation des subventions. On parle de rapports d'activités qui devront être remis par les employeurs au FOREm, mais j'aurais aimé savoir de quelle façon ils apporteront une réelle plus-value dans le cadre de ce contrôle opéré par le FOREm. Comment seront-ils appréhendés de manière pratique pour traduire de la bonne gestion de ces subventions ?

Cette volonté de transparence et de contrôle global se retrouve également dans le rôle que pourrait revêtir la Conférence interministérielle APE, donc la CIM APE. En effet, il arrive que des employeurs laissent parfois dormir longtemps des points APE afin de pouvoir les réattribuer. Il arrive aussi que l'Inspection sociale relève des manquements dans le chef de l'employeur : activité à connotation marchande ou exclue du champ

d'application, absence d'utilité publique, non-respect des fonctions octroyées. La réglementation du dispositif charge le FOREm de procéder à la liquidation et au contrôle des subventions APE et, le cas échéant, à leur éventuelle récupération.

Afin que de nouveaux emplois APE puissent être octroyés, notamment dans le cadre des appels à projets pour des besoins sociaux prioritaires, il importe de récupérer des moyens, donc que la CIM APE puisse se réunir valablement pour faire le point sur ces dossiers problématiques. Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire quel rôle précis la CIM APE va-t-elle endosser dans le cadre de cette réforme ? L'ambition est-elle qu'elle puisse se réunir régulièrement ?

À propos des besoins sociétaux prioritaires, il est intéressant de dire que les montants non consommés ou récupérés en cas de non-respect des conditions seront réinjectés dans des appels à projets visant à créer de l'emploi et à répondre à des besoins prioritaires, et ce, secteur par secteur. De façon plus globale, pourriez-vous nous expliquer comment fonctionneront ces besoins prioritaires ? Comment seront-ils définis ?

Se pose la question de la cession des points dans le cadre de secteurs différents. En effet, avec le dispositif APE précédent, un ministre fonctionnel pouvait décider de céder des points d'un secteur à un autre dans le cadre du non-marchand. Par exemple, une ASBL agricole de la région de Tournai décidait de céder une partie de ses points à une ASBL culturelle de la même localité. Parfois, le ministre fonctionnel marquait son accord pour que cette cession se fasse entre ASBL du non-marchand mais évoluant dans des domaines d'activité différents, sous couvert des ministres fonctionnels différents. Aujourd'hui, comment cette question de cession des points dans le cadre des secteurs d'activité différents est-elle envisagée ?

La sectorisation de l'aide prévue dans la présente réforme induit quatre grands secteurs et quatre enveloppes budgétaires dédiées à ces secteurs. Parmi ceux-ci figurent l'enseignement ainsi que le non marchand communautaire relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc de la convention prévue avec la Région wallonne.

Lors d'une question posée en commission par notre groupe, Madame la Ministre, vous aviez expliqué que des contacts bilatéraux avaient eu lieu avec la ministre Linard, ministre de la Petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour conclure une nouvelle convention.

Cette convention permettrait de garantir des moyens, des subventions APE à la Fédération. Cette enveloppe prévue pour le secteur non marchand permettrait également de dégager des moyens pour ce secteur avec les réalités qu'il connaît. Pouvez-vous nous dire où en

sont les discussions actuellement concernant la rédaction de cette convention ?

Vous indiquez également que la création de places d'accueil pour petite enfance relevait de besoins sociétaux prioritaires et, en ce sens, comment la prochaine programmation de la convention ONE s'annonce-t-elle ? Nous savons également que la ministre De Bue, à travers le Plan de relance et les infrastructures prévues, est particulièrement attentive à cette question.

Enfin, dans ce contexte particulier de crise sanitaire, certaines ASBL pourraient voir leurs activités revues à la baisse et, dès lors, ne plus pouvoir maintenir leur volume global d'emplois. En ce sens, des subventions pourraient-elles être récupérées dans le cadre du contrôle opéré par le FOREm et la CIM APE ? Une perspective est-elle déjà envisagée pour ces cas de figure ?

Je termine avec les naissances multiples. Cette réforme prévoit un système pour les naissances multiples aux mains des CPAS. Il s'agit de travailleurs occupés par ces CPAS, en vue de soutenir les femmes ayant des naissances multiples, auxquels une enveloppe globale sera allouée.

L'Union des villes et communes de Wallonie ainsi que la Fédération des CPAS indiquent, dans leur avis rendu sur le décret, souhaiter l'ouverture d'une réflexion sur l'opportunité de laisser le dispositif naissances multiples dans le giron des CPAS. Madame la Ministre, pourriez-vous nous dire quelle est votre position à ce sujet ?

Il apparaît en effet que ce dispositif, dans son but de soutien à la parentalité, fait écho à d'autres dispositifs. Nous pensons ainsi particulièrement à celui des titres-services repris dans le chapitre « la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle » de la DPR. Le dispositif des titres-services a, par ailleurs, l'avantage de proposer une plus grande souplesse. Pouvez-vous nous dire quel est votre avis sur le sujet ? Je que vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Puisque vous nous avez demandé d'attendre que Mme Laffut ait terminé, j'ai donc attendu que Mme Laffut ait terminé.

Je reviens sur ma demande, Monsieur le Président. Mme Laffut semble disposer de l'avis de l'Inspection des finances puisqu'elle le cite et je peux l'entendre. Je ne peux en revanche pas entendre qu'elle ne dispose que de l'avis de l'Inspection des finances.

Monsieur le Président, pouvons-nous donc demander au cabinet de la ministre de communiquer dès maintenant l'avis de l'Inspection des finances à

l'ensemble des parlementaires de cette commission. Je vous remercie.

**M. le Président.** – J'ai bien entendu votre demande. Peut-être ai-je été distrait lorsque Madame Laffut a pris la parole, mais je n'ai pas relevé la chose.

Je renvoie votre demande vers Mme la ministre et le cabinet, je ne puis faire autrement.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – J'ai déjà répondu à la question plusieurs fois, Monsieur le Président.

**Mme Greoli** (cdH). – Mme Laffut vient de citer l'avis de l'Inspection des finances, Madame la Ministre. Donc, je demande à ce que tous les parlementaires soient traités de la même manière et que tous les parlementaires...

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je ne sais pas de quel avis elle a connaissance. Je n'ai pas entendu ce que Mme Laffut avait dit.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut** (MR). – Je n'ai pas la prérogative de dire à qui l'avis a été communiqué. Je pensais que cela figurait dans les annexes. Je vérifie.

**M. le Président.** – Mme Laffut vérifie. Pouvons-nous attendre qu'elle ait vérifié et, le cas échéant, la transmission de l'avis pour entendre une autre demande d'intervention et ainsi continuer à avancer ? Je vous remercie.

La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). – Madame la Ministre, chers collègues, nous sommes effectivement face à une réforme d'envergure qui concerne 60 à 65 mille travailleurs en Région wallonne et qui concerne pas mal de secteurs et de projets qui rendent d'énormes services à la population.

Cette réforme a pris du temps, cela fait des mois, et même des années qu'on en discute. Il y a toute une série de dispositifs qui vont dans le bon sens. Il y a beaucoup de points positifs dans ce projet. Le fait d'avoir consulté et organisé la concertation avec la majorité des acteurs de terrain a permis d'avoir tous ces points que l'on peut souligner et qui vont dans le bon sens.

Le secteur, particulièrement le secteur non marchand avait un besoin criant de cette réforme, parce que c'est un secteur où les contrats, souvent féminins, étaient trop souvent précaires. Il était important de pérenniser tous

ces emplois. Je pense que c'est l'acquis principal du projet dont on discute aujourd'hui.

Cependant, comme les collègues qui m'ont précédé, nous avons plusieurs inquiétudes et plusieurs questions à poser dans le cadre de cette discussion générale.

Un premier aspect qui nous préoccupe est celui du budget ou du montant qui va être réservé et affecté à la réforme. De ce que l'on a pu lire jusqu'à maintenant, l'enveloppe accordée pour cette pérennisation des emplois APE est une enveloppe que l'on pourrait appeler une enveloppe fermée qui reprend les emplois existants, les points APE existant et qui, si elle est indexée comme annoncé, ne permettra pas ou peu la création de nouveaux emplois.

Il y a deux aspects. Il y a d'abord la question de l'indexation et c'est évident qu'elle soit dans les textes. Ce qui ne s'y trouve pas est le fait qu'il faut tenir compte de l'évolution de l'ancienneté des travailleurs, l'évolution des barèmes fixés dans les commissions paritaires. Tous ces aspects ne sont pas pris en compte dans ce qui est sur la table maintenant. Cela pose question aux employeurs et aux travailleurs de savoir si les montants accordés ne suivent pas cette évolution, il aura probablement des questions relatives au maintien dans la durée de l'ensemble des emplois confirmés aujourd'hui. C'est un premier aspect.

Un deuxième aspect est lié au fait que si l'on crée de nouveaux emplois, ce sera au détriment d'emplois perdus ou qui n'existeraient plus. Dans ce sens, il y a un peu un manque d'ambition, à notre avis. Ne pensez-vous pas que c'est important de garder une ouverture plutôt que de mettre un frein à la création d'emplois dans un secteur qui a pourtant un taux de croissance potentiel très important ? Je parle essentiellement du secteur non marchand, de l'aide aux personnes, de l'éducation permanente, et cetera. C'est un premier volet.

Un deuxième volet est celui pour les éventuels budgets qui seraient disponibles, la façon d'octroyer les possibilités de créer des emplois nouveaux répondant à des besoins sociétaux prioritaires. Il va y avoir, quelque part, une mise en concurrence de l'ensemble des acteurs qui vont devoir – comme vous le proposez dans le texte – répondre à des appels à projets, qui quelque part sont des concours. Comment peut-on imaginer que dans des secteurs aussi cruciaux que ceux qui occupent pour l'instant des emplois APE on puisse procéder à une mise en concurrence de tous ces secteurs pour éventuellement décrocher des emplois nouveaux ? Cette méthode d'appels à projets ne nous paraît pas la bonne idée.

D'autre part, dans les textes mis à notre disposition, on ignore le type d'emploi qui va être créé. S'agira-t-il de contrats à durée déterminée, de contrats à durée indéterminée – ce qui n'est pas spécifié dans le texte ?

Pour notre part, nous pensons qu'il faut que les emplois créés soient des emplois à durée indéterminée,

ce qui pose de nouveau la question des montants accordés et de l'enveloppe fermée.

Pour revenir à la question des appels à projets, dans l'exposé des motifs du texte actuel, on lit que l'on va sectorialiser l'aide et identifier au sein du budget du FOREm ce qui correspond à des macrosecteurs identifiés sur proposition des partenaires sociaux. Ensuite, par secteur, on va garantir une certaine transparence. C'est le Gouvernement wallon qui va prendre les décisions, mais on ne sait pas très bien sur base de quels critères on va établir les secteurs, les sous-secteurs ou les regroupements de secteurs. J'aurais donc voulu vous entendre à ce sujet afin que vous donniez un peu plus d'explications.

Toujours sur la question des appels à projets, qui va être à l'initiative de ceux-ci ? Tout d'abord, je ne trouve pas que ce soit une bonne méthode. En plus, l'initiative reviendrait aux instances gouvernementales, aux cabinets ou au FOREm. Selon nous, ce sont les acteurs de terrain, les employeurs actuels – qu'ils soient de l'associatif, du secteur public ou de l'enseignement – les plus à même de dire de quoi ils ont besoin et quels projets ils pourraient mettre sur la table pour pouvoir répondre aux besoins de leur secteur.

Un troisième aspect, toujours dans ce volet des appels à projets, dans l'exposé des motifs, vous dites que l'on va réinvestir ou dédier les budgets éventuellement disponibles dans le cadre de la dynamique du marché de l'emploi. Est-ce que ce sont les statistiques du FOREm qui vont décider des secteurs dans lesquels seront investis de nouveaux projets d'aide à l'emploi ou est-ce sur base des besoins du terrain formulés et vécus par les associations, les communes et l'enseignement ? Qui va déterminer les besoins sociétaux prioritaires dont il est question dans ce texte ?

Voilà pour ce qui concerne le volet des appels à projets.

Je voudrais ajouter une dimension plus spécifique par rapport aux emplois jeunes qui sont repris – et c'est une très bonne chose – dans la réforme présentée aujourd'hui. Il nous semble que l'on a oublié le fait que les emplois jeunes non marchands disposaient d'une subvention pour un quart temps leur permettant de suivre des formations pour améliorer leurs compétences et leurs qualifications. C'était une bonne initiative dans le sens où, d'une part, l'employeur avait un mi-temps à disposition et, d'autre part, le jeune avait un quart temps disponible pour obtenir une formation de qualité. Dans la réforme actuelle, le montant du budget de la subvention reste toujours un trois quarts temps, mais il n'y a plus cette obligation de formation. Je trouve dommage de ne pas avoir repris cette disposition dans la réforme actuelle.

Concernant les accords avec la Communauté française, certains projets associent l'ONE et d'autres

organismes dépendant de la Communauté française, notamment en éducation permanente. Je sais de quoi je parle, parce que j'ai fait toute ma carrière dans l'éducation permanente et je n'ai eu que des contrats de travail genre CST, TPT, prime APE, et cetera. C'est donc vraiment crucial d'avoir des accords dans ce domaine-là. Je voudrais savoir dans quelle mesure ces accords vont être prolongés. Je pense qu'ils vont l'être d'après ce que j'ai compris. Y a-t-il une planification pour créer de nouveaux emplois dans le secteur, notamment dans celui de la petite enfance ?

Pour finir, j'aurais une question sur le volume global de l'emploi dont il est question. On aura l'occasion d'y revenir quand on discutera des articles plus particuliers. Le volume global de l'emploi prévoit des dérogations à l'obligation de respecter un nombre minimum d'équivalents temps plein pour des dérogations. Il y a des critères qui sont assez stricts. Le texte prévoit que ce soit les employeurs qui doivent faire la démarche. Est-il possible ou pas de tenir compte de façon administrative du volume de l'emploi existant et d'accorder les dérogations dans la mesure où elles sont évidentes et dans la mesure où les employeurs ne seraient pas au courant de ces possibilités de dérogation. Ce sont nos questions.

Pour résumer, la question du montant de l'enveloppe nous pose problème et la question du système d'appel à projets et de qui est à l'initiative de déposer de nouvelles propositions d'emploi. Je pense que c'est vraiment important de réfléchir à cet aspect des choses, puisque les emplois actuels sont des emplois nécessaires qui répondent à de grands besoins nécessaires, des besoins qui sont encore incomplètement satisfaits et qu'il faudrait reprendre pour donner plus d'ouverture dans ce domaine-là.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut** (MR). – Juste pour préciser à Mme Greoli que ce que j'ai cité se trouvait bien dans l'annexe 10 de l'avis de l'Inspection des finances qui avait été rendu dans le cadre de l'avant-projet. Pour être bien précise, c'était à la page 154.

**M. le Président.** – J'avais pour ma part noté à la page 151, annexe 10. L'annexe 10 est bien celle de l'avis de l'Inspection des finances. on revoit donc à ce document. Merci de cette précision, Madame Laffut.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Président, vous voyez, des fois il faut laisser un peu le temps faire son œuvre et puis après, la vérité surgit de l'ombre.

Je voulais tout d'abord remercier Mme la Ministre pour la présentation, même si elle date déjà d'il y a 15 jours et pour les interventions des différents collègues.

On est bien sûr dans le cadre d'une réforme importante. On a cité les chiffres tout à l'heure : 65 000 personnes en dépendent. Un élément aussi essentiel pour moi, c'est que 70 % de femmes dépendent de ce type de contrat. On sait que, surtout dans la période actuelle que l'on vit, c'est essentiel puisque les premières victimes de la crise sanitaire et sociale déjà présente, mais qui va encore arriver, ce sont les femmes. À ce titre-là, je pense que c'est aussi un élément à mettre en exergue dans le cadre de cette réforme-là. Je pense que Mme la Ministre a eu une attention particulière par rapport à cette dimension, je tenais à le souligner.

D'où vient-on ? On vient des fameux PRC – Programme de résorption du chômage –, où c'est le Fédéral, d'une certaine manière, qui finançait, qui payait quand on remettait à l'emploi à travers les régions, qui donnait une subvention d'une certaine manière. C'est un peu un prélude aux territoires zéro chômeur, en tout cas ce que l'on voudrait pouvoir faire, c'est-à-dire à un certain moment d'avoir la somme qui est actuellement utilisée pour le chômage pour remettre les gens dans l'emploi.

C'est vrai que, au fur et à mesure, reconnaissons-le, ceci s'est transformé d'une aide à l'emploi en une aide sectorielle. C'est un élément objectif sur lequel tout le monde s'accorde et aujourd'hui les points APE sont un élément essentiel pour beaucoup d'organisations, que ce soit au niveau des communes, des pouvoirs locaux ou du secteur non marchand privé. Il y a tout de même beaucoup de gens qui en dépendent.

On avait deux réformes non abouties – celle de Mme Tillieux et celle de M. Jeholet –, mais elles ont permis, même si elles n'ont pas abouti au final, d'alimenter la réflexion avec parfois des tensions, notamment lors de la dernière législature. Mais, sans faire de caricature, ces tensions provenaient de la volonté de faire aboutir la réforme à marche forcée. Sinon, il y avait une volonté de pouvoir construire quelque chose de commun. Si l'on avait eu plus de temps dans le gouvernement précédent, on aurait peut-être abouti à quelque chose de plus concerté. Pour moi, un élément central, c'est la concertation avec les interlocuteurs sociaux que vous avez menée depuis le départ et sur laquelle j'ai entendu des éléments extrêmement positifs, notamment dans les différents avis. Vous avez aussi concerté différents acteurs lors de nombreuses réunions, notamment à travers le simulateur permettant à ces acteurs de voir ce dont ils allaient pouvoir bénéficier au final.

Pour faire un peu de pédagogie politique, est-ce la réforme que Mme Morreale aurait portée toute seule ? Non, bien sûr que non. Il y a eu, d'une part, la Déclaration de politique régionale qui balisait les choses, il y a les interlocuteurs sociaux, les acteurs et le Gouvernement.

Est-ce la réforme que j'aurais souhaitée ? Non, mais il me semble qu'il y a un équilibre dans la réforme proposée par Mme la Ministre. Cet équilibre-là est avalisé d'une certaine manière par les interlocuteurs sociaux, par les acteurs. Je pense qu'il faut analyser les choses, la FASS, l'UNIPSO, les différentes remarques que nous avons reçues en dernière minute. Mais reconnaissons qu'il y a eu tout un travail à travers cette équation relativement complexe pour éviter que les uns et les autres ne perdent quelque chose. Cela n'exclut pas que, à la fin, l'un ou l'autre perde quelque chose, c'est tout à fait possible. Reconnaissons qu'il y a plusieurs étapes qui permettent aussi un rattrapage à un certain moment et que le Gouvernement pourrait pallier des choses qu'il n'aurait pas vues et qui sont difficiles à voir. Les situations sont tellement différentes à travers les nombreux acteurs qui en bénéficient que cela devient extrêmement compliqué de pouvoir répondre à toutes les situations.

Dans les principes, on a la simplification, avec une fusion des mécanismes d'aide en un forfait unique avec la suppression de la logique de points. Pour moi, c'est une bonne chose. Il y a désormais une libération anticipative en quatre tranches, là où, avant, il y en avait beaucoup plus que cela, c'est-à-dire 12, sur base des prestations déclarées par l'employeur. Je trouve que c'est un élément assez notable à pouvoir relayer.

Concernant l'équité, il y a un soutien à l'ensemble des emplois subventionnés sans exclusion a priori, une application objective d'une formule de conversion unique à l'ensemble des employeurs et une neutralité budgétaire – j'insiste là-dessus – macro et micro. C'est-à-dire qu'elle est macro au niveau de la Région, mais elle est aussi micro pour essayer d'éviter que cela ne touche chaque employeur en tant que tel, avec des mesures particulières notamment par rapport aux employeurs qui emploient moins de cinq personnes.

Je pense que la formule traduit bien cela. On peut dire qu'elle est complexe et qu'elle ne répond pas à la question de la simplification, mais, si l'on veut un peu gérer la complexité du monde actuel, on ne peut pas faire des formules simples, c'est impossible. Reconnaissons tout de même qu'il y a eu un travail qui, entre première, deuxième et troisième lectures, a permis de faire avancer les choses avec des concertations relativement conséquentes avec les différents acteurs. Je pense que cela est aussi à mettre au crédit de la ministre.

Concernant la transparence, il y a la mise à jour annuelle du cadastre par l'administration et la publication en ligne de celui-ci, la maîtrise budgétaire d'un système qui pèse aujourd'hui plus d'un milliard d'euros et qui continue à grimper et à impacter les finances de la Région. Je sais bien que ce n'est pas toujours facile de parler de cela. Bien sûr, on préférerait qu'il y ait des moyens indéfinis pour la Région. Mais, à un moment – vous connaissez comme moi la technique qui était de répartir les cotisations sociales sur plusieurs

têtes –, on s'est retrouvés dans une situation où il y avait un manque de pilotage budgétaire des APE. Ici, on peut avoir au moins cette rationalité-là et reconnaître qu'il fallait prendre des mesures pour essayer de les contenir un minimum. Sinon, c'était le dérapage budgétaire systématique, avec le Gouvernement qui, chaque fois, doit racler les fonds de tiroirs et, comme vous le savez, la situation budgétaire de la Région n'est pas non plus des plus simples. À ce moment-là, je demande également une certaine cohérence de la part de l'opposition. On ne peut pas nous demander systématiquement de dépenser et puis ne pas nous dire où l'on va chercher l'argent à un certain moment. On fait bien la différence, à travers notamment ce Gouvernement-ci, sur les dépenses d'investissement et les dépenses courantes. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, je pense que le Gouvernement l'a montré. Même si l'on est aussi dans le cadre du Plan de relance avec des moyens qui n'étaient pas espérés au départ, mais qui arrivent, mais on avait déjà pris une option sur ce Plan de relance qui était le plan de transition où l'on avait décidé, malgré les contraintes européennes, avant le début de cette législature, d'aller au-delà de ces contraintes budgétaires.

Dès lors, reconnaissons au moins que ce travail a été nécessaire et je pense qu'un certain équilibre a été trouvé même si une partie de l'indexation est prise en compte. Reconnaissons-le aussi, même si l'on aurait voulu, peut-être, aller plus loin. Mais reconnaissons aussi que c'est parfois aussi difficile et qu'il faut trouver un équilibre entre les différents partenaires à ce niveau-là.

Sur la sectorisation de l'aide – je l'ai dit tout à l'heure –, j'aurais préféré qu'elle aille un peu plus loin. Mais, reconnaissons-le aussi, il y a les partenaires sociaux, les interlocuteurs sociaux qui ont proposé cinq sous-secteurs. Mme la Ministre est revenue à quatre. J'aurais peut-être été plus loin et j'en aurais même plus que cinq. À un certain moment, on ne peut pas dire que l'on est favorable à la concertation sociale et puis, quand la concertation sociale joue, à ce moment-là s'asseoir dessus.

L'équilibre trouvé – même si l'on pourrait, encore une fois, avoir un point de vue personnel un peu différent – ne me semble pas déséquilibré.

Il y aura la réaffectation des budgets récupérés, non consommés pour l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés dans le cas de l'appel à projets des besoins dits prioritaires. Ici, j'insiste aussi – et je me permets de déjà répondre à Mme Bernard même si ce n'est pas forcément mon rôle – sur le fait que ce sera une décision, mais qui sera prise en concertation avec les interlocuteurs sociaux. Actuellement, on s'intéresse aussi aux interlocuteurs sociaux et après ils pourront participer à la définition des nouveaux besoins.

Reconnaissons que les nouveaux besoins sont gigantesques. Avons-nous les moyens de débloquer tous ces moyens ? Je ne sais et l'on verra bien. Je suis assez positif sur notamment les plans de relance car ce sont ces plans qui vont nous permettre d'avoir plus d'emplois qui vont nous permettre d'avoir plus de moyens. En effet, à chaque fois, ce sont des moyens supplémentaires pour la Région et celle-ci sera en capacité alors de débloquer aussi des moyens supplémentaires. On parle beaucoup du fait d'aller rechercher les « non-consommés », mais il n'est pas interdit au Gouvernement d'apporter des moyens supplémentaires. Cela, le Gouvernement ne l'exclut pas. Il y aura bien sûr un combat à faire et des arbitrages également à faire selon les majorités qui seront en place probablement après 2024. Je pense qu'une possibilité existe aussi à ce niveau-là.

Concernant le volume global de l'emploi, je pense que l'on peut aussi être satisfaits avec une certaine souplesse. Il est clair que l'on a une attention particulière sur le maintien du volume global de l'emploi. Je pense que c'est important en Wallonie que l'on ne se serve pas de cela pour dégager des travailleurs qui sont déjà actuellement sur le payroll, de les réengager à travers le système des APE. Il s'agit d'un élément central, mais avec une certaine souplesse puisque l'on permet, d'une part qu'il y ait une souplesse de 10 %, mais d'autre part que ce soit calculé sur trois ans et pas sur une année. Je pense que ceci est un élément positif à mettre en exergue et qui permet vraiment à l'associatif et aux pouvoirs locaux d'avoir un pilotage qui soit le meilleur possible, même s'il reste – je le reconnais – certaines contraintes.

Le dernier élément, c'est par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles – Mme Greoli et moi-même partageons cette préoccupation – et je pense que Mme la ministre y a répondu aussi dans le texte.

D'une part, il y a l'enseignement, mais l'enseignement qui est consacré comme un secteur à part entière. Je pense qu'il n'y a pas de soucis à ce niveau, mais c'est clair que c'est par rapport aux autres secteurs. On parle beaucoup du secteur des crèches, mais l'on peut également parler du secteur de l'aide à la jeunesse, de tous les secteurs de la jeunesse qui sont en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui bénéficient aujourd'hui encore de points. Il y a là une attention particulière. Un consensus a été trouvé avec la fédération pour trouver la voie pour financer les contrats de crèche qui doivent seulement arriver, contrats programmés, qui n'étaient pas encore actifs et qui ne seront pas actifs au 1er janvier 2022.

Là où il reste un questionnement, c'est par rapport au futur. Encore une fois, vu qu'il y a une compétence qui est partagée entre la Région – puisque sur les infrastructures, c'est la Région qui est compétente. Dans le cadre du Plan de relance, il y a des projets liés à la création de places. Je n'imagine pas une seconde un

gouvernement, quel qu'il soit, qui va libérer des moyens pour créer des infrastructures et qui après, va s'asseoir sur la volonté de créer des places. J'ai vraiment de la peine à le croire, parce que ce serait d'une incohérence politique extrême, c'est-à-dire que l'on aurait des bâtiments vides. À ce niveau-là, je ne vois pas très bien comment un Gouvernement pourrait le justifier.

Peut-être que Mme la Ministre pourrait repréciser les choses par rapport à cet enjeu-là, sur comment les choses sont prévues aussi dans le futur. Il est nécessaire aussi, à un certain moment, de rassurer tout le monde. Il y a aussi une série d'inquiétudes, mais reconnaissons que quand on est dans le cadre d'une réforme aussi grande, qui a un impact aussi fort, et dont beaucoup de structures, notamment associatives, dépendent, il y a une crainte légitime qui se fait jour. Il faut répondre à ces craintes légitimes.

Voilà, pour le reste, Monsieur le Président, je reviendrai dans les articles et on aura l'occasion de faire une discussion qui, je pense, sera riche. Beaucoup d'amendements sont annoncés et des demandes de précisions. Je demanderai à Mme la Ministre d'expliquer les choses, parce que je pense que dans son expression, elle peut aussi rassurer les différentes personnes qui sont aujourd'hui inquiètes, mais aussi qui sont satisfaites, reconnaissons-le aussi. Comme je l'ai dit, personne aujourd'hui n'est dans la rue, alors que c'était le cas précédemment, je n'ai pas entendu de grand cri pour dire que cette réforme était extrêmement problématique. Il y a peut-être encore des questionnements à la marge, mais il faut y répondre. On n'est plus du tout dans la même ampleur que ce que l'on a pu connaître il y a quelque temps.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur Disabato. J'ai croisé quelques personnes dans la rue en arrivant, mais c'était sur autre thématique, je pense.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Merci à chacun et chacune pour vos interventions, qui démontrent l'importance aussi de la prise de conscience, de l'importance de cette réforme, et derrière ceux et celles, comme cela a été dit par M. Disabato, qui sont concernés par la réforme des aides à l'emploi et le travail qu'ils réalisent, parfois depuis plus d'une dizaine d'années. On se trouve avec un secteur qui, historiquement, a été nourri, alimenté, professionnalisé avec des personnes qui sont venues grossir les rangs du secteur associatif, de militants, de bénévoles, de volontaires, pour venir compléter les équipes et faire un travail social au service des autres, travail qui n'est pas du tout un travail concurrentiel, mais au contraire un secteur non marchand, comme son nom l'indique bien, qui dans la crise sanitaire que l'on connaît, on se rend

compte aussi que ce secteur-là est un secteur prioritaire, parfois pas toujours reconnu à sa juste valeur.

Depuis plus de 10 ans, parfois, des travailleurs ont été engagés, ils étaient soit éloignés du marché de l'emploi, soit dans des conditions comme demandeur d'emploi pour prétendre à venir travailler dans le secteur associatif, dans le secteur non marchand, dans le secteur des pouvoirs locaux. Puis, au fur et à mesure, ces gens se sont installés, se sont formés, ont valorisé leur expérience au contact des usagers et de l'objet social qui dépend du secteur dans lequel ils se sont investis, et ils ont trouvé une légitimité professionnelle et ce sont désormais des hommes et des femmes qui travaillent à part entière, plus sous une étiquette de chômeur remis à l'emploi, mais comme des personnes totalement investies dans la cause pour laquelle ils se sont engagés.

Il était nécessaire, je crois, de faire en sorte qu'à l'issue de mon mandat, je puisse dire : « Comme ministre de l'Emploi, à l'avenir, il n'y aura plus personne dans ce secteur-là qui sera instabilisé du fait d'un ministre ou d'une ministre ». Parce qu'il aura été structurellement stabilisé. Parce qu'il faut rassurer et le secteur, et les personnes qui y travaillent.

Bien sûr, on sait que dans le secteur associatif, ou pour des personnes qui ont décidé de s'investir dans des causes comme l'insertion socioprofessionnelle, comme la formation, comme les centres de planning, comme le service des violences conjugales, comme des services de prévention, comme toutes les personnes qui encadrent, qui accompagnent les primo-arrivants pour les informer de la situation dans laquelle nous vivons, pour les aider à mettre le pied à l'étrier professionnel, pour les aider à s'insérer, à s'inclure dans la société, pour l'alphabétisation, pour des gens en décrochage, pour les gens qui sont plus fragiles en santé mentale, pour les personnes handicapées, on sait que ce travail-là est un travail essentiel.

C'est vrai que des travailleurs, parfois, n'y font qu'un passage. Ils vont peut-être y rester cinq ans ou 10 ans, et puis après ils auront envie d'aller rebondir vers d'autres secteurs. Parfois vers un secteur qui est plus institutionnalisé, parfois pour se lancer dans une activité eux-mêmes. C'est tout à fait respectable.

Il faut, pour ce secteur-là, stabiliser les emplois, mais permettre aussi à tous ceux qui, parce qu'ils le voudraient, quittent le secteur, mais pas pour des raisons illégitimes qui pesaient comme un couperet, comme une situation très instable parce que quand ils devaient demander pour pouvoir acheter une voiture, une maison, un prêt, s'installer durablement, ils se trouvaient face à leur banquier quand il fallait aller chercher un prêt où on leur disait : « Écoutez, vous avez des contrats précaires ». Ceci, c'est la réalité à laquelle nous tous, comme députés ou, moi, comme ministre aujourd'hui, nous avons été confrontés. C'est la réalité à laquelle ces travailleurs sont confrontés. Pour cela, cette stabilité-là

est tout à fait légitime. Stabiliser, solidifier, recentrer aussi sur les actions. Combien de fois, dans nos visites de terrain, dans nos rencontres avec toutes ces associations, on n'a pas rencontré dans une association une personne complète qui avait un nouveau job ? Ce n'est inscrit nulle part. Mais, « subsidiologue » est une personne qui passe son temps, toute la journée, à remplir des documents administratifs plutôt que de s'occuper de l'objet social de l'association pour laquelle elle travaille. Cela ne va pas. Ce n'est pas pour cela que l'on met de l'argent public. On a envie de soutenir le secteur, on envie de soutenir la cause dans laquelle ils s'investissent, mais on n'a pas envie d'alourdir et d'être dans un dispositif qui va freiner leur action. On ne va pas financer un secteur que l'on doit contrôler coûte que coûte. Je crois qu'il y a un principe de confiance. Il y a un principe aussi de structuration du secteur. Le fait d'avoir – et c'est arrivé avant moi –, dans le secteur des violences conjugales, décidé, plutôt que de donner des subventions annuelles ou pluriannuelles, de faire un décret qui va structurer les choses et qui ne dépend plus d'un ministre. Automatiquement, on est dans ces conditions. Je crois que c'est vers cela qu'il fallait qu'on aille. C'est vers cela que cette réforme va. J'espère qu'elle pourra en l'occurrence vous convaincre sur ces objectifs.

Sur la maîtrise budgétaire parce que, nous aussi, nous avons tous été confrontés, voire acteur dans les pouvoirs locaux, dans le secteur associatif en disant que l'on va peut-être démultiplier les choses. À chaque fois que l'on avait un travailleur, on a profité des réductions de cote pour pouvoir mettre sur chaque personne. C'est un dispositif qui, quelque part, faisait complètement filer le budget, qui ne correspondait pas à la philosophie générale. On sait que dans le cadre de la régionalisation... C'est pour cela que d'autres s'y sont essayés avant moi avec des temps qui étaient beaucoup plus réduits pour pouvoir le faire. Je remercie, je partage l'avis selon lequel le travail qui a été effectué avant moi et les concertations avec le secteur ont permis de faire mûrir le dossier pour faire en sorte d'arriver avec quelque chose qui soit serein, qui soit abouti et qui permette une solution équilibrée pour tous ces emplois et pour tout ce secteur, et de venir avec une solution qui soit acceptable.

Sous l'ancienne législature, aucun emploi n'a été créé avec le dispositif APE. Il y avait des moratoires qui ne disaient pas leur nom, mais qui étaient des moratoires en tant que tels. J'ai essayé d'au moins donner à l'administration l'information pour dire le temps et pourquoi on l'avait fait. Moi, je ne l'ai pas fait, j'ai fait une sorte de « moratoire » pour pouvoir dire : « Pour le moment, nous nous concentrons sur la réforme APE et sur le dispositif parce que c'est là que l'on doit se concentrer ». On verra à la suite – j'y viendrai dans le cadre des appels à projets – comment on créera d'autres nouveaux emplois. Cette situation-là, elle existait dans le cadre des deux ans qui avaient précédé ma mise en fonction sous l'ancien gouvernement comme, je pense,

elle avait grosso modo peut-être existé la dernière année dans le Gouvernement encore avant.

Donc, pour le moment, il n'y a pas eu de nouveaux emplois dans ce secteur-là par le dispositif APE, mais le secteur non marchand, ce n'est pas que des APE. Prenons les aides familiales et le secteur des SAFA. Premier acte politique que je pose dans le cadre de la mise en place du Gouvernement et du premier budget, c'est lever le moratoire sur les SAFA, c'est l'engagement de personnels supplémentaires pour encadrer les équipes sur les heures – en cas de moratoire sur celles-ci –, dans les aides familiales et dans les équipes encadrantes pour répondre davantage aux besoins des citoyens, soit en situation de handicap, soit en situation de vieillissement, soit en situation de fragilité, pour briser l'isolement afin de les encadrer et de les accompagner.

Ce montant de cinq millions d'euros mis sur la table, que ce soit pour le nombre d'heures ou pour les engagements supplémentaires, est venu grossir le rang de la politique de l'emploi dans le secteur non marchand.

De la même manière que la politique de l'emploi ne s'arrête pas aux APE, prenons le cas de l'accord sur le non-marchand que le Gouvernement a décidé. C'est un accord historique qui revalorise financièrement les travailleurs dans le secteur du soin, de l'aide au soin et du secteur non marchand : 260 millions d'euros, 100 millions d'euros cette année-ci, 150 millions d'euros l'année prochaine et 200 millions l'année d'après, ce qui, cumulé, fait sous cette législature un montant de 710 millions d'euros qui va servir à la fois à augmenter le salaire des travailleurs et des travailleuses, mais aussi à revoir les normes d'encadrement.

Comme on l'a fait avec les 22 millions d'euros que l'on a mis dans le cadre du budget 2020 pour transformer des maisons de repos en MRS, pour pouvoir engager des logopèdes, des kinés, des ergothérapeutes.

Comme on l'a fait encore dans le cadre du budget 2021 pour encore engager du personnel supplémentaire et essayer de rendre moins pénibles les conditions de travail dans ce secteur pour celles et ceux qui s'y trouvent, car la réalité est que nous ne manquons ni ne manquons de personnes qui terminent leur formation dans ce secteur, mais la lourdeur, le poids et la pénibilité de ce secteur étaient tels qu'après quelques années les personnes partaient.

Pour essayer de les fidéliser, car ces gens sont profondément attachés au service aux autres et à l'aide des plus fragiles, nous avons décidé de les revaloriser et de les aider avec ces normes d'encadrement.

Ces quelques exemples pour vous dire que la politique de l'emploi – je pourrais en citer d'autres – ce n'est pas que les APE.

Dans le cadre du plan du Plan de relance et de résilience, dans le cadre du plan Get up Wallonia, dans le cadre des réformes de mes collègues au niveau économique, au niveau des discussions avec le GPSW sur les aides à l'emploi ou sur les aides à la formation, nous travaillons aussi au développement de ce secteur et de la politique de la mise à l'emploi.

Nous viendrons au Parlement avec le sujet de l'accompagnement adapté du FOREm. Si nous voulons avoir une politique de l'emploi active et qui permet à des demandeurs d'emploi de retrouver le chemin de l'emploi, il faut aussi bien les accompagner, les former et les coacher. C'est ce que nous avons souhaité mettre sur la table du Gouvernement avec la réforme de l'accompagnement adapté du FOREm.

*(Réaction de Mme Greoli)*

C'est pour répondre à votre question, Madame Greoli, sur l'avenir et sur la manière avec laquelle j'envisage la création d'emplois et la mise à l'emploi. Je veux expliquer que ce n'est pas que la réforme APE, même si, comme vous l'avez dit, la réforme APE est un gros morceau parce qu'il y a 65 000 travailleurs et travailleuses, parce que c'est un secteur qui a besoin de stabilité et qui attend cette réforme pour pouvoir tourner la page et continuer à travailler dans la sérénité.

Sur la sectorialisation, le dispositif APE réformé reste une aide à l'emploi. Les travailleurs APE doivent être occupés à des emplois répondant aux activités d'intérêt général pour lesquelles l'aide APE leur a été octroyée, la réaffectation des moyens récupérés dans le cadre d'appels à projets – j'y reviendrai de manière plus détaillée – en tenant compte des secteurs desquels ils proviennent, une transparence au niveau du soutien public de l'emploi dans les différents secteurs avec un *reporting* des activités subventionnées par le dispositif ou en cas de récupération de budgets avec des montants qui seraient réalloués pour soutenir l'emploi dans le cadre d'appels à projets, et ce en tenant compte des secteurs dont proviennent les montants récupérés.

La sectorialisation, cela ne fait pas l'objet de dispositions décrétales. Toutefois, la réforme consacre la garantie que tous les moyens actuellement consacrés au soutien à l'emploi le soient de manière pérenne, dès lors que tous les moyens disponibles seront réalloués à la création d'emploi dans le secteur dont ils sont issus.

Suite à l'approbation du projet, je m'étais engagée à intégrer les réflexions et propositions des partenaires sociaux pour présenter avant le passage en troisième lecture des précisions. C'est aussi à cela que servent les différentes lectures et les contacts multiples, abondants et riches que nous avons eu, mon cabinet, mes équipes et moi-même avec les différents secteurs, pour faire en sorte que cela évolue. Par exemple amener des précisions à ce qui sera entendu par la notion de sectorialisation qui vise à faciliter le suivi des types

d'activités subventionnées dans le cadre de l'APE refermée et de permettre la réaffectation des moyens récupérés, notamment en cas de non-respect de dispositions réglementaires, par exemple, avec des appels à projets déterminés en fonction des besoins sociétaux prioritaires.

Le CESE, le Conseil économique et social, a été sollicité au sujet de la sectorialisation, entendue comme le rattachement des employeurs du secteur non marchand au sein de macro-sous-secteurs considérant que le secteur de l'enseignement et le secteur des pouvoirs locaux constituent chacun un macro-sous-secteur. Les activités des employeurs du secteur non marchand relèvent de 32 compétences fonctionnelles que l'on retrouve dans le cadastre des APE qui est disponible en ligne.

Le CESE a fait parvenir sa réponse et sa satisfaction quant à la démarche d'associer les partenaires sociaux à la réflexion de manière continue par un courrier daté du 8 mars – belle date.

Concernant spécifiquement à la sectorialisation, la réponse contient les éléments suivants :

« Quant à l'objectif de réaffectation des moyens récupérés, le conseil n'est pas favorable au rattachement des employeurs du secteur non marchand en six macro-sous-secteurs – c'est un peu ce que disait Manu Disabato. Dans un souci de plus grande flexibilité et possibilité de réaffectation, il préconise de se limiter à cinq enveloppes – c'est l'équilibre en question – :

- les pouvoirs publics, locaux et régionaux dans les matières de compétences régionales ;
- les pouvoirs publics locaux et communautaires dans les matières de compétences communautaires ;
- le secteur non marchand dans les matières de compétences régionales ;
- le secteur non marchand dans les compétences communautaires ;
- le secteur de l'enseignement.

L'utilisation des budgets récupérés par le biais d'appels à projets se ferait au sein de ces enveloppes, sur base des plans stratégiques wallons et de la détermination des besoins sociétaux prioritaires en concertation avec les partenaires sociaux.

La question des enveloppes budgétaires devrait être réexaminée en fonction des moyens dégagés suite au premier contrôle du FOREm en 2023. La liste de 32 sous-secteurs du secteur non marchand pourrait être maintenue pour assurer un suivi transparent et un monitoring précis des types d'activités subventionnées.

À ce titre, une procédure de validation par les employeurs de la ou des compétences fonctionnelles attribuées à ces poste APE devrait être mise en place, dès lors que la répartition figurant dans le cadastre qui datait de mars 2019 est imparfaite et sujette à caution.

Il est donc proposé de tenir largement compte de ces propositions – constructives et pertinentes – pour rencontrer les deux objectifs de suivi efficace et complet des activités subventionnées tout en permettant une réallocation des moyens récupérés de manière souple, en fonction des priorités sociétales identifiées.

La répartition des enveloppes se ferait toutefois en quatre macro-sous-secteurs et non cinq, à savoir les pouvoirs publics, l'enseignement, le non marchand subdivisé en fonction des matières de compétence régionales ou communautaires. Cela se justifie dès lors que la division des pouvoirs publics en fonction des matières de compétences régionales ou communautaires serait une source additionnelle de complexité et de confusion, notamment en raison d'une double attribution pour certaines structures ainsi qu'un budget très limité pour ce qui est des pouvoirs publics dans les matières de compétences communautaires.

Il est en outre proposé de maintenir, comme suggérer par le CESE, la liste de 32 sous-secteurs dans le cadre des cadastres APE qui sera mise à jour chaque année par le FOREm à partir de 2022. Ce cadastre, pour ce qui est de la détermination des compétences fonctionnelles dont relèvent les activités des employeurs, sera notamment réalisé sur la base des rapports des activités des employeurs. Cela sera précisé dans le cadre de l'arrêté qui porte exécution du présent décret. L'arrêté d'exécution apportera quelques précisions sur la mise en œuvre du chapitre trois du projet de décret qui porte sur la subsidiation visant la création d'emplois répondant à des besoins sociaux prioritaires ».

Venons-en maintenant à l'appel à projets. Le système d'appel à projets permettra à minima de réaffecter les moyens récupérés pour soutenir l'emploi. La réforme permettra également la création d'autres emplois dès lors qu'une volonté politique existe pour dégager des moyens supplémentaires visant à répondre à des besoins sociétaux prioritaires pour la Wallonie.

On ne peut pas préjuger aujourd'hui des choix budgétaires qui seront posés en 2022 et ultérieurement qui seront discutés en temps voulu. En l'état actuel des projections budgétaires, nous disposerions, en fonction d'un budget de 2022 estimé sur base d'une indexation du budget de 2021, d'une enveloppe disponible qui pourrait atteindre 8 à 9 millions d'euros pour lancer dès 2022 des appels à projets. À ce stade, ce sont des estimations. Certains éléments de la formule de calcul peuvent varier et le budget de 2022, par définition, n'est pas encore connu.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Ce n'est pas précisé, mais je vais y répondre dans le cadre de l'examen des articles, si vous le voulez bien.

L'appel à projets se définit selon les besoins sociétaux. Par exemple, dans le cadre de la crise covid,

il est apparu un certain nombre de besoins sociétaux spécifiques. De ce point de vue, il n'y a rien de nouveau par rapport à l'ancien système. La proposition de secteurs prioritaires sera discutée par le CESE et elle viendra ensuite au Gouvernement wallon par la conférence interministérielle APE où tous les ministres du Gouvernement wallon sont représentés ainsi que le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif des appels à projets est de faire une procédure transparente et égalitaire.

Pour répondre à Mme Laffut sur l'avis de l'inspecteur des Finances et le risque d'indus pour toute liquidation anticipative, l'avis précise que le décret permet de limiter ce risque. Nous pourrions y revenir de manière un peu plus détaillée si vous le souhaitez.

Sur l'indexation de la nouvelle subvention, conformément à la DPR, l'un des objectifs de la mesure est d'assurer la maîtrise budgétaire du dispositif pour garantir sa viabilité, ce qui implique de reprendre le contrôle sur l'évolution des réductions de cotes sur lesquelles, en l'état actuel, la Région wallonne n'a aucun contrôle.

L'ancienneté moyenne du secteur non marchand reste relativement stable. Dans le secteur, c'est plus ou moins huit ans pour un travailleur ou une travailleuse. Lorsqu'un travailleur APE quitte son poste et est remplacé par un nouveau travailleur, son salaire et donc son coût pour l'employeur sont moins élevés vu l'absence d'ancienneté du nouveau travailleur, ce qui compense en partie l'évolution des salaires des travailleurs qui restent en poste.

Pour les plus gros employeurs, le lissage se fait donc naturellement et directement. Pour les plus petits, le lissage se fera simplement sur une période plus longue, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans le cadre de ma présentation il y a deux semaines. De plus, les plus petits employeurs peuvent dans certains cas bénéficier d'un recalcul de la subvention si leur taux de subventionnement est inférieur au taux moyen de leur secteur.

C'est une amélioration qui a pu être mise en place grâce au travail qui a été réalisé notamment avec le FOREm et avec la méthode de calcul qui a été mise à disposition de l'ensemble des employeurs de manière transparente le 29 janvier afin que tout le monde puisse procéder et prendre connaissance des projections, ainsi éventuellement vérifier le fait d'être au plus proche de la réalité et adapter pour les petits employeurs.

L'indexation est prévue. Il y a des dérogations pour les communes sous CRAC là où il y a un accord avec la dérogation au volume de l'emploi. Dans le secteur non marchand, une dérogation au volume général de l'emploi est prévue. Par exemple, on ne va pas imputer à l'association une responsabilité si une subvention dont elle n'est pas responsable devait être perdue.

Concernant la cession des points, une première disposition concerne le maintien du volume total de l'emploi. Le volume global de l'emploi reprend l'ensemble des travailleurs occupés sous contrat de travail par l'employeur. Il englobe donc tous les travailleurs de l'employeur, qu'ils soient rémunérés sur ses fonds propres par l'employeur ou dans le cadre d'une subvention APE, d'une convention premier emploi, d'une subvention « Emplois jeunes dans le secteur non marchand » ou de toute autre intervention publique, directe ou indirecte, dans la prise en charge du salaire des travailleurs.

Ce volume global est déterminé sur la base du nombre annuel moyen de travailleurs occupés par l'employeur dans le cadre du décret du 25 avril 2002, calculé sur les années de référence, soit de 2017 à 2019. Lorsque l'employeur n'a pas bénéficié de l'aide APE pendant l'ensemble des années de référence, le calcul du volume de référence est adapté à la période au cours de laquelle l'employeur a bénéficié de l'aide APE. Si cette période devait être inférieure à 12 mois, le volume de référence est établi sur base du nombre annuel moyen de travailleurs occupés par l'employeur entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021.

Lorsque l'employeur dispose de points qu'il a cédés à un employeur cessionnaire jusqu'au 30 septembre 2021 et qu'il décide de ne pas maintenir lors de l'entrée en vigueur de la réforme la cession de points et de ne pas la convertir en une cession de subvention octroyée en vertu de l'article 28 du décret. Le volume global de l'emploi de référence de l'employeur est augmenté du nombre d'équivalents temps plein minimum pour lequel l'employeur cessionnaire bénéficiait de la cession de points au 30 septembre 2021.

Le Gouvernement est habilité à préciser ce qu'il convient d'entendre par volume global de l'emploi – nous aurons l'occasion d'y revenir de manière totalement détaillée durant la prochaine commission – et à détailler les modalités du contrôle annuel de celui-ci.

Le Gouvernement est également habilité à prévoir une procédure de modification du volume général de l'emploi fixé sur la base des années de référence sur demande de l'employeur – à son avantage, grosso modo – ainsi que les conditions auquel la modification du volume global de l'emploi est accordée.

Celui-ci est calculé sur base de l'ensemble des travailleurs occupés par l'employeur en fonction du régime de travail théorique du travail tel que fixé par le contrat de travail ou le statut du travailleur statutaire concerné. En cas de diminution du volume global de l'emploi, le montant de la subvention relative à l'année concernée sera récupéré à due concurrence du non-respect du maintien du volume général de l'emploi global. Toutefois, l'employeur dont le volume global de l'emploi relatif à l'année concernée atteint 90 %, ou

bien 80 % pour les structures ayant moins de cinq équivalents temps plein du volume global de l'emploi de référence que l'employeur doit respecter, l'obligation de maintien du volume global de l'emploi est considérée comme remplie. Il n'y a donc de récupération de la subvention que lorsque le volume global de l'emploi est inférieur à plus de 10 % – 20 % pour les petites structures avec moins de cinq équivalents temps plein – du volume global de l'emploi respecté.

L'employeur qui ne respecte pas son volume global de l'emploi introduire une demande de dérogation à l'obligation du volume global de l'emploi selon des modalités déterminées dans les trois cas qui sont visés à l'article 14, § 3 alinéa 3. La dérogation peut par exemple être octroyée si un employeur a dû se séparer de travailleurs en raison de la perte de subvention. C'est une dérogation qui émane de pouvoirs publics ayant pour effet que l'employeur ne respecte pas son volume global lorsque, en raison du délai de remplacement nécessaire à l'employeur pour remplacer un travailleur ayant quitté définitivement l'entreprise, le départ du travailleur a pour effet que ce dernier ne respecte plus ses obligations en matière de respect du volume global de l'emploi de référence.

En outre, le Gouvernement est habilité à prévoir une procédure de modification du VGE, à la demande de l'employeur qui aurait bénéficié d'une dérogation à l'obligation de maintien du volume global de l'emploi durant deux années consécutives, ainsi que les conditions auxquelles la demande de modification est accordée.

Ce sont des modalités pour leur faciliter la vie en fonction des réalités ou des accidents qu'ils pourraient connaître dans le secteur. L'objectif est de ne pas être exclu. On sait aussi que, dans ce secteur, il peut y avoir des raisons différentes et multiples justifiant que le volume global de l'emploi soit modifié, changé pour des raisons qui lui échappent ou qui lui sont propres. L'objectif est que l'on comprenne bien la philosophie et non de pénaliser les secteurs.

Sans préjudice du seuil de tolérance et de l'octroi d'une dérogation, lorsque l'employeur ne respecte pas son obligation de maintien du volume global de l'emploi durant trois années consécutives, le montant de la subvention sera définitivement réduit à concurrence de la diminution qui s'est répétée chacune de ces trois années.

Nous maintenons le système de naissances multiples. Sur la diversification et ce qui s'y trouve, notamment dans le cadre de la DPR, des discussions doivent être menées avec les partenaires sociaux.

L'appel à projets, j'y ai répondu.

Les discussions sur la petite enfance avec ma collègue, Bénédicte Linard, continuent de se dérouler

entre mon cabinet et le sien, et des discussions se tiendront encore dans les jours à venir.

Nous devons aussi travailler à la préparation de nouvelles places de crèche puisque le Plan de relance et de résilience prévoit la création de nouvelles places de crèche et donc de bâtiments. Il est évident – et je l'ai dit à mes collègues – que, non seulement, je soutiens la demande, mais surtout, cela n'a de sens que si l'on engage du personnel pour remplir ces crèches. Il est donc totalement légitime – et j'espère que ce projet pourra être mené à bien rapidement – que nous suivions au niveau de la politique de l'emploi en Wallonie pour soutenir l'engagement de personnel encadrant dans ces milieux collectifs d'accueil.

Nous sommes en cours de discussions avec le cabinet De Bue pour travailler en complément des montants du Plan de relance pour l'infrastructure.

La cession des subventions mérite un complément. Il y a une faculté de maintenir les cessions existantes à la veille de la réforme pour garantir la continuité des activités des employeurs bénéficiaires des cessions. À la demande des employeurs, la cession points APE pourra être convertie en cession de subvention dans le cadre du nouveau dispositif. Par ailleurs, il existe une possibilité de nouvelle cession sur demande selon des conditions similaires à celles qui existent aujourd'hui. La cession ne pourra être faite qu'au profit d'employeurs qui exercent les mêmes activités que l'employeur cédant. Les obligations relatives à la cession sont transférées pendant la durée de celle-ci dans le chef de l'employeur cessionnaire.

Sur les emplois jeunes du non-marchand, on pérennise les emplois. On sait qu'ils sont plutôt en voie de disparition pour le moment au niveau de la Fédération, mais on travaille aussi sur la perte de l'obligation de formation avec le GPSW dans le cadre des aides à la formation.

Je pense avoir fait globalement le tour des questions, interrogations ou compléments d'information qui m'ont été posés, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – Je propose d'entamer le deuxième tour.

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble des réponses apportées. J'espère qu'elle a été rassurante vis-à-vis de mes collègues qui se posent un certain nombre de questions.

Le décret proposé aujourd'hui vise à assurer les employeurs et les travailleurs, les informer de ce qu'ils vont recevoir comme moyens budgétaires, ce qui est important, et fixer les critères et les conditions d'octroi de ces moyens. En réalité, les employeurs n'auront pas

de mauvaise surprise puisqu'ils connaîtront exactement les moyens dont ils vont disposer.

Nous allons écrire une nouvelle page par rapport à cette réforme dans le souci permanent, en tant que politiques, de contribuer à permettre à celles et ceux qui œuvrent sur le terrain, que ce soit le secteur associatif – à ce sujet, Madame Greoli, je vous rassure : le Parti socialiste est aux côtés des pouvoirs publics et des secteurs associatifs, et tous les jours sur le terrain, à l'initiative de la création d'un certain nombre d'acteurs de terrain qui apportent des réponses permanentes aux préoccupations de celles et ceux qui sont fragilisés par les difficultés de la vie.

Je pense très sincèrement que nous sommes à un rendez-vous important qui nous permettra à toutes et à tous, quelle que soit la formation politique, d'écrire une nouvelle page pour ces hommes et ces femmes qui œuvrent tous les jours pour le bien-être d'autres citoyens.

Encore une fois, Madame la Ministre, je vous remercie, au nom du groupe socialiste, vous et vos équipes. Je voudrais surtout vous remercier par rapport à la dynamique concertation, l'écoute et je suis certain que les acteurs de terrain ont été entendus dans leur demande.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour un certain nombre de précisions que vous avez données. Mais, je suis toujours aussi perplexe, car je n'arrive pas à mettre ensemble vos paroles et l'écrit de votre décret.

Vous nous redites l'importance pour vous, mais vous avez un peu tendance à décrire le travailleur APE comme un TCT des années 1980 et 1990.

Je suis désolée, mais les travailleurs APE – et heureusement, dans pas mal de secteurs – sont des travailleurs qui sont aujourd'hui engagés à durée indéterminée et il se fait que pour un certain nombre d'entre eux, ils ne sont pas une moyenne, mais ils ont une carrière à l'intérieur des opérateurs pour lesquels ils travaillent de plus de 20 ans ou de près de 30 ans.

Madame la Ministre, ce n'est donc pas avec des moyennes que l'on aide au suivi de l'ancienneté et de l'indexation, mais c'est avec la réalité du terrain. La manière dont vous imaginez que les employeurs vont recycler des bouts de budget parce que certains travailleurs vont quitter l'entreprise comme dans n'importe quelle entreprise. Le marché du travail, aujourd'hui, avec un statut APE est un marché classique du travail avec des travailleurs nouveaux, anciens, qui partent, qui rentrent. En tout cas, ce n'est pas un marché de moyennes. Vous n'allez donc pas pérenniser les emplois et les projets associatifs ou publics sous prétexte qu'il y a une moyenne d'ancienneté de huit ans.

De nouveau, j'aime bien vos déclarations, mais dans les faits, elles ne répondent en rien à la question fondamentale qui est de savoir si oui ou non, pour vous, les projets associatifs et publics ont un rôle à jouer de manière pérenne pour répondre aux besoins de société.

Deuxièmement, Madame la Ministre, si vous vouliez faire simple et si vous vouliez garantir à tout le monde de pouvoir poursuivre comme vous le déclarez à longueur de temps – je vous sais sincère –, ce n'est alors pas par une formule alambiquée, compliquée, où il a fallu trois lectures pour corriger la variable C et la variable G et où l'on apprend que peut-être, il y a des queues de budget pour peut-être encore amoindrir les choses, que vous auriez résolu le problème. Il suffisait de dire : « Tout point octroyé est financé ». Je ne dis pas : « Toute répartition par certains employeurs des réductions de cotisations sociales ». Dans ce cas, l'on aurait alors été certains qu'il n'y aurait pas eu à faire 36 calculs dans tous les sens. On aurait été certains de la pérennisation. Vous n'avez pas choisi cette voie-là. Si vous ne l'avez pas choisie, c'est bien parce que vous tentez de récupérer des sommes au travers de votre formule compliquée.

Quant aux employeurs qui auraient optimisé les réductions de cotisations sociales, Madame la Ministre, il se fait que j'ai un peu d'ancienneté dans ce dossier. Je les connais et je peux même les citer. Je peux vous dire qu'ils sont au nombre de 101 qui ont réellement abusé des réductions de cotisations sociales dans lesquelles on retrouve entre autres, un hôpital public qui avait mis un point à son directeur pour pouvoir bénéficier de 33 % de réduction sur son salaire, en matière de cotisations sociales. Cette centaine d'employeurs qui ont abusé fait qu'aujourd'hui les 3 000 autres projets qui n'ont pas abusé – à peu près 3 000, c'est davantage 3 500 que 3 000 – se retrouvent avec une explication pour faire les calculs savants que vous avez faits, qui conduisent à la fragilisation d'un certain nombre des plus petits d'entre eux au moment de la bascule.

Madame la Ministre, si vous voulez réconcilier votre philosophie de pérennisation, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas une indexation claire et une prise en compte de l'ancienneté claire. Ce n'est pas parce que vous allez pérenniser au départ – peut-être serez-vous encore ministre de l'Emploi dans quatre ans ou dans cinq ans – que vous n'allez pas vous retrouver, vous-même ou vos successeurs, avec un problème grave. Ce ne serait encore qu'un problème pour vos successeurs ou pour vous-même, mais c'est un problème fondamental pour le terrain.

Maintenant, j'entends qu'il y a 8 à 9 millions d'euros de récupérés en 2022. Ces 8 ou 9 millions d'euros sont donc, si j'entends bien, soit le résultat du non consommé. Dans ce cas, la meilleure chose que vous ayez à faire, c'est d'abord de les remettre dans l'enveloppe pour essayer de pérenniser les acteurs actuels et donc d'en revenir aux points octroyés plutôt

qu'aux points consommés et/ou de nous dire si ces 8 ou 9 millions d'euros qui sont récupérés d'un secteur public ou d'un secteur associatif non marchand de la Communauté française ou de la Région wallonne. Si, au départ même du schéma, on ne sait déjà pas où l'on a récupéré l'argent, je vous laisse imaginer la concurrence vers laquelle on se dirige.

Je vous ai demandé votre philosophie et vous ne m'avez pas répondu sur la manière dont vous alliez agir pour contrecarrer le risque de concurrence majeure qui va résulter de votre décret.

J'en viens maintenant à vos réponses sur un certain nombre d'enjeux que j'ai moi-même soulignés ou que certains de mes collègues ont soulignés.

Prenons d'abord l'enjeu de la petite enfance. La création de crèches – en tout cas, l'investissement dans du bâtiment – est une très bonne idée. J'entends que vous êtes en concertation avec la ministre Linard pour discuter avec elle du personnel, c'est une bonne nouvelle. J'entends qu'il y a des garanties sur ce qui est programmé aujourd'hui. Toutes les réformes qui se sont succédé l'ont fait. Je trouve que c'est très bien de le faire dans le cadre de votre réforme. Je ne vais pas dire le contraire. Vous êtes en discussion avec Mme Linard. Vous ne nous avez pas dit si vous étiez en discussion avec Mme Linard pour que la création de ces emplois soit dans le cadre du budget actuellement APE ou d'un autre budget. Allez-vous mettre en œuvre un mécanisme de subvention de l'emploi dans les crèches en dehors du milliard des APE ? Ou allez-vous le mettre dans le cadre de la récupération de sommes dans le cadre du budget actuel ?

Je voudrais vraiment vous entendre, parce que c'est différent. Si c'est dans le cadre de la récupération des sommes actuelles, c'est-à-dire du milliard, cela veut dire que les autres secteurs de la Communauté française ont, pour 15 à 20 ans, zéro centime à leur disposition. Si c'est dans un autre, cela me semblerait très important de savoir si ce seront des emplois créés dans le cadre des budgets emploi, sur base de quels critères et avec quel décret ou si ce sont des emplois qui viendront de la Communauté française. Tout cela est directement influencé par ce que vous êtes en train de nous expliquer. De nouveau, je n'ai pas d'a priori. Je veux juste vous entendre, que ce soit concret et que tout le monde sache vers quoi on se dirige.

Je vous entends sur une plus grande concertation dans le cadre des sommes réallouées, vous m'excuserez, mais une CIM APE, où il y a tous les ministres wallons et seulement le ministre-président de la Communauté française, alors là, pour la petite enfance, indépendamment de toutes les qualités que je peux trouver au ministre-président de la Communauté française et à sa force de conviction, on l'entend encore dans un certain nombre d'interpellations de ce jour. Par contre, Madame la Ministre, pourquoi n'y a-t-il pas juste

le ministre de l'Emploi, le ministre-président wallon et le ministre-président de la Communauté française ? Trouvez-vous cela normal ? C'est tout de même une égalité de traitement par rapport aux secteurs de l'enfance, de la culture, de l'éducation permanente, de l'Aide à la jeunesse un peu particulière, donc, je ne vois pas en quoi les secteurs hors enseignement. C'est pour cela que je veux être toujours juste, si je veux que mes remarques négatives portent, il faut que je vous accorde aussi vos remarques positives. Pour le secteur de l'enseignement, votre décret, indépendamment du fait que la question de l'ancienneté et de l'indexation se pose aussi dans l'enseignement, mais comme les principes d'affectation des APE dans l'enseignement sont un peu particuliers, votre décret a visiblement voulu protéger le secteur, ce que je peux souligner avec bonheur et plaisir. Ceci dit, il faudra, et ce n'est nulle part, une négociation sur un nouvel accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française. On ne pourra pas se contenter de l'accord et de la convention qui existe aujourd'hui uniquement pour l'enseignement.

Il y a un aspect que nous n'avons pas encore abordé, et sur lequel je voudrais vous entendre, Madame la Ministre. Le décret prévoit qu'il y ait un rapport tous les deux ans d'exécution par le FOREm. Vous m'excuserez, mais c'est sympathique d'avoir un rapport d'exécution, normalement, tout doit être mis sur la plateforme, donc cela va apporter quelque chose, mais cela ne va pas apporter grand-chose. Par contre, je suis très étonnée, et je sais que je ne suis pas la seule ici à être sensible à l'importance de l'évaluation des politiques. Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer pourquoi votre décret ne prévoit aucun système d'évaluation ni de présentation, y compris au Parlement, de l'évaluation et de sa mise en œuvre ? On y reviendra sans aucun doute, mais je peux difficilement y revenir dans la discussion article par article, puisque cela n'existe pas comme article. Par contre, je pourrais déposer un amendement, vous pouvez compter sur moi.

J'ai encore deux questions transversales, Madame la Ministre : est-ce que votre décret nécessite des développements informatiques au FOREm et une révision du contrat de gestion du FOREm ? Est-ce que votre décret nécessite des développements informatiques chez les employeurs et dans les secrétariats sociaux ? Dans ce cadre-là, pour pouvoir avoir, entre autres, un cadastre de l'emploi systématiquement mis à jour, quels sont les moyens que vous avez dégagés pour le faire ? Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Je souhaiterais quand même remercier la ministre pour les réponses qu'elle a apportées, parfois très précises, à certaines questions, mais nous aurons l'occasion de revenir sur le détail de certaines de ces questions dans le cadre de l'examen des arrêtés d'exécution. Merci.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). – Moi aussi, je vais remercier Mme la Ministre pour les éclaircissements qu'elle a apportés ce matin. Je pense qu'il y a un peu plus de clarté sur certains aspects, notamment sur la question de la sectorisation. Cela permet de voir un peu plus clair.

Au niveau de la concertation et les relations avec les interlocuteurs sociaux, je pense qu'il y a aussi des éclaircissements qu'on a pu obtenir ce matin, et je pense que cela va dans le bon sens. Ceci dit, je reste moi aussi un peu sur ma faim quant aux explications que vous avez apportées sur les appels à projets. Je ne reste pas convaincue sur la méthode en tant que telle d'organiser une sorte de concours pour obtenir des subventions.

**M. Sahli** (PS). – Je suppose, Madame Bernard, excusez-moi...

**Mme Bernard** (PTB). – Excusez-moi, Monsieur Sahli.

**M. le Président.** – Permettez à Mme Bernard de terminer, Monsieur Sahli. Je vous rendrai la parole bien volontiers.

**Mme Bernard** (PTB). – Les appels à projets, c'est cela. Ce sont des concours qu'on décroche ou qu'on ne décroche pas.

Deux, les estimations que vous avez données de : « On pourrait, dans l'état actuel des connaissances qu'on a sur le plan des évolutions budgétaires, avoir huit à neuf millions qui seraient de nouveau disponibles ». Je pense que là, il faudra faire des choix : soit on va les réinvestir dans le système pour suivre l'évolution de l'index, des anciennetés et des évolutions barémiques – vous n'avez pas indiqué comment vous alliez y répondre –, soit on a de quoi créer de nouveaux emplois, mais avec 8 à 9 millions d'euros on crée entre 160 et 200 nouveaux emplois, ce qui n'est pas négligeable, mais pas non plus imposant. Or, les secteurs et les employeurs qui occupent des emplois APE ont besoin de beaucoup plus.

Le chiffre d'ancienneté moyenne que vous évoquez est de huit ans. Il serait peut-être utile, lors de prochains échanges, d'avoir une répartition de cette ancienneté selon les différents secteurs si c'est faisable. À titre personnel, j'ai occupé mon dernier emploi APE pendant 23 ans, ce qui est un fameux bail. Je serais intéressée de savoir la répartition de cette ancienneté selon les secteurs que vous avez définis.

Les nouveaux emplois éventuels qui seront créés seront-ils des contrats à durée indéterminée ? Il est important de le préciser.

Sur le fait de tenir compte de la dynamique de l'emploi, je vous demandais si c'étaient les statistiques du FOREm ou les besoins de terrain qui allaient aider à

déterminer la nature des appels à projets. Je ne me souviens pas avoir entendu de réponse sur ce point non plus.

J'ai bien entendu sur la question de la formation des jeunes qu'il y a des discussions en cours et je serai curieuse de voir la façon dont cela évolue.

En matière de relations avec la Communauté française et des projets portés par le non-marchand dépendant de la Communauté française, dans l'enseignement, on voit les choses évoluer dans le bon sens. Par contre, pour tout ce qui est éducation permanente, aide à la jeunesse et petite enfance, j'ai encore de grosses craintes, notamment en petite enfance.

Les plans de relance, et c'est une très bonne chose, envisagent de créer de nouvelles infrastructures pour des crèches et l'accueil des tout petits. Comment les emplois vont-ils être créés, par qui vont-ils être financés et de quelle façon ? On a encore des réponses à obtenir. Cela fera l'objet des prochains échanges que nous aurons à ce sujet.

Je vous remercie pour les explications que vous avez apportées ce matin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Mme Bernard parle de concours, mais je ne comprends pas. J'ai toujours compris qu'un appel à projets a du sens. Qu'entend Mme Bernard par un concours ?

Êtes-vous d'accord sur le fait que les 7 ou 8 millions d'euros estimés aujourd'hui vont créer de l'emploi ? Vous estimez cela à 160 emplois. Moi, je suis preneur. Si demain c'est 200, je suis preneur. Si c'est 3 000 dans quelques années, je suis tout à fait preneur. Je suis pour la création d'emplois. Je ne crée pas de conditions.

L'appel à projets a du sens parce qu'il sera préalablement discuté et négocié avec le secteur et avec les acteurs de terrain. Les acteurs actuels qui ont de l'emploi peuvent proposer un projet complémentaire. Cela ouvrira la porte à de nouveaux acteurs de terrain qui vont pouvoir en créer.

En utilisant le terme « concours », vous polluez un peu l'appel à projets décrit dans le décret.

**M. le Président.** – Nous ne vous mettrons pas d'accord aujourd'hui. Je propose que nous en restions là.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voulais remercier Mme la Ministre pour les réponses assez complètes qu'elle a fournies.

Tous les combats sont-ils gagnés ? Non. Il y a des combats qui devront encore être menés, notamment d'un point de vue budgétaire, il y a encore des moyens qui doivent être obtenus peut-être, si à un certain moment il y a une nécessité, mais Mme la Ministre l'a obtenu dans d'autres décisions du Gouvernement – il me semble que, à plusieurs reprises, elle a obtenu des moyens budgétaires pour justement répondre aux besoins.

Par rapport à tout ce que j'ai entendu, il y a des choses qui ne sont pas inaudibles. J'entends bien la question de l'évaluation, c'est un élément qui est effectivement important et là, ce serait peut-être intéressant d'entendre Mme la Ministre à ce sujet-là pour savoir comment elle voit les choses. Encore une fois je sais bien que l'on veut toujours tout faire en même temps, et le problème c'est toujours la difficulté du temps disponible.

Je serai dans ce cas-là, demandeur d'une évaluation, mais d'une évaluation des politiques publiques de manière plus large, au-delà du décret APE et notamment du rôle de l'IWEPS qui doit devenir de plus en plus prépondérant, parce que ce qui est important aujourd'hui, c'est d'avoir un pilotage et, à un certain moment, de pouvoir aussi affiner les choses au fur et à mesure, car c'est comme cela que l'on permet d'améliorer les mécanismes.

Par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'entends bien la question de Mme Greoli, qui me semble pertinente, mais, en même temps, Mme la Ministre ne sait pas y répondre tout de suite. On peut subodorer des éléments de réponses : Mme Bernard parlait de 9 millions d'euros, de 160 à 200 emplois. Ce n'est pas avec cela que l'on va répondre aux besoins du secteur de l'enfant. Bien sûr qu'il y aura besoin de moyens complémentaires, soyons clairs par rapport à cela. C'est un secret de polichinelle, tout le monde sait bien ces moyens devront être octroyés, mais je m'appuie toujours sur la volonté, en tout cas sur la cohérence d'un gouvernement, qu'il soit actuel ou futur, sur le fait de créer des infrastructures et puis, de ne pas libérer des places. Si Mme la Ministre a des précisions à fournir à ce sujet-là, ce serait peut-être utile.

Encore une fois, je sais bien que l'on ne peut pas répondre à tout, parce que, forcément, il y a encore des combats à mener et, comme ministre de tutelle, elle devra encore bien sûr, essayer d'obtenir des moyens complémentaires.

**M. le Président.** – Bien, pouvons-nous en rester là ce jour ?

Très bien nous reprendrons dans la quinzaine.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Excusez-moi, je pensais quand même...

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vais le faire alors. C'est parce que je pensais que par rapport à Mme Bernard...

**Mme Greoli** (cdH). – Mme la Ministre ne me laisse pas finir ma phrase, mais c'est pour mieux me répondre, donc je la laisse parler.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Ce n'est pas grave, parce que je lis dans vos pensées.

**Mme Greoli** (cdH). – Et si jamais, je l'interromprai si elle ne sait pas ce que c'est.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je ne dis pas que je vais répondre à toutes vos questions, mais, globalement, c'est vrai que les questions que vous posez vont, en tout état de cause, être détaillées quand on va examiner les points article par article. On va alors rentrer beaucoup plus en profondeur dans chacune de vos demandes.

Néanmoins, peut-être pour réagir à Mme Greoli sur le fait que j'avais tendance à décrire les travailleurs APE comme des TCT, la formule de calcul prend en compte les anciennetés barémiques puisqu'elle repart des subventions effectivement perçues.

Pour ce qui concerne le fait que l'on part des points réalisés, plutôt que des points octroyés, on ne peut partir que des points octroyés, parce que le montant effectivement perçu n'est jamais le montant versé dans le système actuel, et donc il ne faut pas oublier que la subvention sera forfaitaire.

Sur les subventions récupérées qui concernent l'avenir, le consommé actuel ne peut si facilement être rattaché à ce secteur, à un secteur – c'est toute la question des secteurs, on y reviendra dans le cadre des discussions.

Sur l'accord de coopération, une nouvelle convention est déjà prévue. On est ouvert pour la finaliser, mais ce sera dans un second temps, évidemment.

Le rapport d'exécution tous les deux ans n'est pas prévu dans le décret, mais dans l'AGW et si, pour ce qui concerne la régularité, vous préférez qu'au niveau du rapport d'évaluation du FOREm – j'ai le sentiment que vous avez déjà un amendement qui est prêt – et je peux vous annoncer...

**Mme Greoli** (cdH). – Vous êtes bien informée, Mme la Ministre.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – ... que le cas échéant, je le soutiendrai, Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Voilà une bonne nouvelle, Madame la Ministre.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Sur l'idée des appels à projets, ce ne sont pas des concours.

Sur le fond, quels sont les besoins prioritaires ? Je trouve important de donner un rôle actif au Conseil économique et social. Il est important de le consulter et qu'il vienne avec des propositions.

Étant donné que ce sont des propositions concertées entre les différents acteurs de la société civile, j'ai l'impression que c'est aussi plus solide. Cela crée une objectivité et cela rend plus robustes les différents appels à projets que nous lancerons au niveau du Gouvernement wallon. Je trouve qu'il faut pouvoir le respecter.

Cela permet également d'éviter d'éventuelles critiques que certains pourraient nous adresser en considérant que nous aurions dû agir dans tel secteur plutôt qu'un autre. Je privilégierai cette manière dans l'action.

Comme je l'ai dit, concernant les rapports d'exécution, ce sera chaque année.

Par ailleurs, il n'y a pas de développement informatique pour les employeurs et l'appel à projets garantit la transparence et l'équité.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces différentes précisions.

Je vous remercie déjà de m'annoncer avec le sourire que la question de l'évaluation sera réexaminée positivement dans le cadre des amendements que nous comptons déposer.

Comme vous pouvez le constater, j'aurai été assez prompte à vous permettre d'étudier les amendements que nous allons déposer et de vous positionner. J'espère qu'il en sera de même pour l'arrêté.

Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu sur le fait de savoir si les budgets que vous êtes en train de négocier avec Mme Linard pour ouvrir les emplois sont des budgets sur base d'un autre décret, sur base du budget APE ou sur base d'un budget de la Communauté

française. Sachez que je vais y revenir, car c'est une question fondamentale. Ce serait la première fois que l'on aurait des perspectives d'emploi au-delà de la réforme APE.

Pour plein de raisons, la manière dont vous êtes en train de négocier avec Mme Linard pourrait éclairer utilement nos débats, qui suivront soit cet après-midi, soit dans 15 jours.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de reprendre nos travaux avec l'examen des articles dans 15 jours, comme convenu ce matin.

Il nous reste deux autres textes avant les questions, et pas moins de 40 questions, si je ne m'abuse. Nous avons donc de quoi faire cet après-midi.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 19 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PRÉVENIR LES SUICIDES ET LES TENTATIVES DE SUICIDE DANS UN CONTEXTE DE FRAGILISATION DE LA SANTÉ MENTALE CAUSÉ PAR LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR MMES VANDORPE, GREOLI, SCHYNS, GOFFINET, MM. DESQUESNES ET DISPA (DOC. 477 (2020-2021) N° 1 ET 2)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mmes Vandorpe, Greoli, Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes et Dispa (Doc. 477 (2020-2021) N° 1 et 2).

M. Heyvaert a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

*Discussion générale*  
(Suite)

**M. le Président.** – Je vous propose de poursuivre la discussion générale.

Un amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 2) a été déposé par Mme Lekane.

J'ai été saisi d'un amendement qui revoit entièrement la proposition de résolution, l'amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 3).

Vous aurez également reçu à l'instant un sous-amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 4) déposé par Mme Lekane.

J'invite celles et ceux qui souhaitent prendre la parole à se faire connaître.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Je vous remercie tous, tout simplement parce que, lorsque l'on est arrivé avec ce texte sur la table, j'avoue que, lors du premier échange et du premier tour de parole, j'ai eu quelques craintes en me disant que sur un sujet comme celui-là, ce serait quand même dommage que l'on ne tombe pas d'accord. Même si tout le monde était d'accord avec l'objectif, les premiers échanges étaient un peu plus tendus, si je puis le dire comme cela.

La majorité a ensuite proposé d'avoir des auditions. Ces auditions ont été très positives pour plusieurs choses. D'une part, l'ensemble des personnes auditionnées ont marqué directement leur soutien à ce texte et, d'autre part, la majorité a décidé d'y ajouter quelques éléments et de pouvoir l'agrémenter et l'améliorer, ce qui permet d'avoir un texte le plus complet possible.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre participation à ce texte qui est donc amendé au regard des auditions et au regard des améliorations que chaque parti a pu apporter à ce texte.

Clairement, tous les acteurs avaient souligné et apprécié aussi les moyens qui avaient déjà été octroyés au secteur. On le sait, c'est un point sur lequel la ministre est sensible. On a toujours reconnu qu'une grosse partie du travail avait été effectué. Les acteurs ont aussi tous accueilli favorablement cette proposition de résolution. Je pense que le premier point qui fait l'unanimité, c'est l'élaboration d'une stratégie cohérente de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide en concertation avec les différents niveaux de pouvoir concernés, avec une approche genrée ainsi qu'une approche des inégalités sociales dans les solutions apportées. Nous avons eu une grosse discussion sur le monitoring. Il y a eu des interrogations sur l'augmentation ou non du nombre de suicides. En tout cas, les experts ont affirmé que la Wallonie avait

une problématique du suicide plus importante que les autres régions.

Suite aux auditions et aux questions, on a compris qu'un monitoring uniquement des suicides allait être complexe. Par contre, on a compris qu'il était vraiment nécessaire de renforcer le monitoring de la santé mentale. Nous avons fait évoluer le texte en ce sens. Les experts ont aussi rappelé la complexité de l'offre en santé mentale. Tout le monde s'accordait sur le fait de faciliter l'accessibilité à cette offre par tous les moyens possibles, avec une offre plus lisible, une bonne information, notamment des acteurs de première ligne. Sur ce point aussi, nous avons fait évoluer le texte pour : amener la dimension de ces acteurs de première ligne et les assises qui devraient avoir lieu prochainement ; le rôle de la presse dans la diffusion des lieux, des moyens d'écoute et d'aide ; développer d'autres moyens de communication comme le chat ou des applications de smartphone pour pouvoir toucher aussi un public parfois plus jeune, qui a du mal à décrocher son téléphone pour parler.

Nous avons aussi beaucoup entendu parler de la déstigmatisation autour des soins en santé mentale. Je voulais simplement reprendre un point du docteur Van Leuven, qui a expliqué par l'absurde que mettre un psychologue derrière chaque citoyen ne suffirait pas. Elle a rappelé qu'une approche transversale et concertée était utile et essentielle.

La résolution demande vraiment de travailler sur un plan concerté et sur l'objectif de santé mentale dans toute les politiques. La promotion de la santé mentale passe aussi par culture, le secteur de l'Aide à la jeunesse, de l'enseignement. Nous avons eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises.

Un élément neuf que nous n'avons peut-être pas mis en avant concerne la concertation entre l'ambulatoire et l'hospitalier. Nous sommes ici dans un problème typiquement belge sur lequel il faudra travailler.

Comme je le disais, nous avons un bon point de départ pour la gestion de la santé mentale en Wallonie. Je me réjouis d'avoir pu travailler avec tout le monde, opposition et majorité avec les experts auditionnés, vers cette feuille de route pour la gestion de la santé mentale dans le but d'éviter des vagues de suicides comme nous avons des vagues de décès dus au covid.

J'ai vu également – et je vais peut-être intervenir de suite pour éviter des débats par la suite – l'amendement du PTB. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le CWASS prévoit déjà que la consultation des services de santé mentale soit gratuite pour les personnes qui en ont le besoin. On ne comprend donc vraiment pas l'utilité de cette gratuité. L'ensemble des personnes auditionnées à qui nous avons posé clairement la question sont allées dans le sens qu'il ne fallait pas une gratuité et qu'il était important de

garder un montant, même faible, pour pouvoir faire leur travail correctement. Finalement, le PTB veut-il que les personnes qui ont les moyens de payer leur consultation ne payent plus ? Je ne comprends pas bien la logique avec cet amendement qui vient et qui revient sans cesse.

Sinon, pour l'ensemble du texte, merci à tous et merci aussi à la ministre d'avoir été réceptive dès le début et d'avoir, avec son collaborateur, joué la courroie de transmission.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – À travers mon intervention, il s'agit pour le groupe socialiste de rappeler le travail effectué par la ministre depuis le déclenchement de la crise. Ce travail a permis de renforcer les équipes de lignes d'écoute pour les femmes victimes de violences familiales, par exemple, pour des indépendants touchés par l'imposition de fermer leur commerce, de soutenir les équipes des maisons de repos. Au total, plus de 20 millions d'euros ont été investis.

Les débats que nous avons eus lors du vote du budget 2021 mettaient en avant ces renforts, dont certains seront prolongés jusqu'à la fin du mois de décembre 2021.

Il faut rappeler aussi que, si des mesures ont déjà été prises tout au long de la crise qui nous touche depuis maintenant plus d'un an, il faudra toutefois continuer le travail entamé par la ministre afin d'assurer la prise en charge des personnes à la sortie de la crise et les traces qu'elle laissera dans notre population. Par ailleurs, le soutien de crise doit pouvoir être évalué afin de pérenniser ou d'amplifier les actions politiques qui le nécessitent et à l'inverse, réinvestir les moyens dans de nouvelles actions qui permettraient de réduire significativement les chiffres du suicide en Wallonie.

Permettez-moi aussi de souligner le fait de pouvoir casser certains préjugés tenaces, afin que chaque personne qui rencontre des difficultés ose franchir les portes d'un service de santé mentale afin de se faire accompagner et ainsi éviter une spirale négative qui peut conduire à l'acte ultime du suicide. On le sait, et nous l'avons évoqué lors de nos auditions, trop souvent l'image de « service pour les fous » est associée à la santé mentale et au soutien qui existe ; des préjugés qui ont la vie dure et qui perturbent les prises en charge.

Pour en arriver au texte tel qu'amendé qui tient compte des avis des acteurs auditionnés, j'ai envie de souligner avec vous quelques demandes, trois en particulier. En effet, ma collègue, Mathilde Vandorpe, les a tous évoqués, donc on ne va pas nécessairement revenir dessus. Il me paraissait néanmoins important de pouvoir souligner que pour nous, ces demandes sont importantes.

La première demande consistait à l'élaboration d'une stratégie cohérente de promotion de la santé

mentale et de prévention du suicide en concertation avec les différents niveaux de pouvoir concernés en tenant compte d'une approche genrée, c'était important, ainsi que des inégalités sociales dans les solutions apportées.

La demande quatre, de dégager des moyens supplémentaires pour la postvention et d'amplifier les mesures proactives après un suicide dans le milieu dans lequel il est intervenu et dans les milieux qui étaient fréquentés par la personne décédée, notamment par l'aménagement et la sécurisation des endroits ou hotspots récurrents de passage à l'acte.

La demande cinq, de travailler spécifiquement avec les médias, tant pour les sensibiliser à leur rôle dans la prévention du suicide que pour adapter leur communication, particulièrement en temps de crise, aux facteurs anxio-gènes.

Dès lors, parce que la présente proposition de résolution vise à augmenter les mesures de prévention du suicide et à instaurer un monitoring précis du phénomène, parce qu'elle rappelle l'importance de travailler avec les acteurs clés que sont la première ligne d'aide et de soins, mais aussi la presse, parce qu'elle veille aussi à garantir la réussite de la promotion de la santé mentale pour tous. De plus, elle plébiscite une approche transversale qui tient compte des inégalités sociales. Nous cosignerons ce nouveau texte enrichi d'amendements parce qu'il tient compte des avis des acteurs auditionnés et permet de dresser une feuille de route équilibrée pour le travail du Gouvernement en cours et lors des prochains mois dans un domaine particulièrement important.

Je n'ai pas terminé. Je me joins aux paroles émises par ma collègue, Mathilde Vandorpe, au sujet de l'amendement proposé par le PTB. On l'a dit plusieurs fois, des personnes qui sont sur le terrain au quotidien nous l'ont rappelé lors des auditions, c'est aller à contre-courant et donc, je pense également pouvoir dire que pour le groupe socialiste, cet amendement ne passe pas.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic (MR).** – Je vais faire plus court que mes collègues sur la proposition de résolution parce que nous sommes tous d'accord pour dire que la prévention du suicide est une problématique vitale, et le mot n'est pas choisi au hasard. Cela fait des années que l'on s'en préoccupe, notamment au groupe MR.

Notre collègue, Véronique Durenne, que je salue si elle nous regarde sur YouTube, a souvent interrogé vos prédécesseurs sur le sujet, Madame la Ministre. Nous avons tous pu prendre conscience de l'impact de la crise sur la santé mentale en général, même si en termes de statistiques, selon les experts que nous avons auditionnés, cela ne se traduit pas directement dans le taux de suicide actuellement. Cependant, dans une optique de prudence, on peut présager que cela pourrait avoir un impact à rebours.

Depuis plus de 20 ans, la Belgique n'a pas de bons résultats en termes de prévention du suicide et en termes de taux de suicide par rapport à nos pays voisins, ailleurs en Europe ou dans le monde. Certes, les chiffres n'augmentent pas, mais ils ne baissent pas significativement et encore moins en Wallonie, nous a-t-on expliqué ; la faute à la prévention. C'est donc une bonne chose que ce parlement se soit penché sur la question. Nous soutiendrons donc la proposition de résolution que j'ai le plaisir de cosigner.

Notons toutefois que le Gouvernement a déjà agi – cela a été souligné dans des interventions, mais cela a surtout été souligné par des acteurs de terrain lors des auditions. Beaucoup de mesures ont été prises par la Wallonie dans l'urgence de la crise. Par ailleurs, en termes de santé mentale, l'organisation et la coordination des soins de première ligne faisaient partie des priorités de la DPR, bien avant la crise. On s'inscrit ici dans ce sens-là. Je le disais, la Wallonie a déjà agi, elle a fait sa part, mais il est important de pérenniser maintenant certaines mesures de manière structurelle et, si cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant. C'est l'objet de cette résolution. Comme je le disais, le groupe MR est heureux de pouvoir la pousser et la soutenir pour ce qui concerne la prévention du suicide, mais pas uniquement.

Une des intervenantes, Mme Lambert, disait que « tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de la santé mentale de la population est potentiellement un facteur de protection par rapport au passage à l'acte suicidaire ». Mais comme d'autres, elle a évoqué l'importance au bien-être des Wallons et des Wallonnes. La santé mentale est multiforme. Il n'y a pas que la « suicidalité ». C'est un terme qui a été utilisé dans le cadre de nos auditions. Ce n'est pas très joli, mais je le reprends. La « suicidalité » revêt un degré d'urgence, mais il y a un tas de situations qui nécessitent une intervention rapide : la maladie mentale, la dépression, le burnout, mais aussi des cas d'automutilations, de scarifications, de troubles alimentaires que l'on retrouve souvent chez les jeunes, mais pas seulement, des crises d'angoisse, des insomnies, du stress chronique, soit toute une série de situations qui peuvent amener une fragilisation importante des problèmes de manière chronique et une mise en danger non seulement de la personne, mais aussi de son entourage. Cette crise qui se prolonge, avec des reconfinements successifs et des déconfinements souvent beaucoup trop partiels entraîne un stress à répétition, sans compter les impacts sur des catégories spécifiques de personnes : les jeunes, les femmes, les indépendants et tous ceux dont l'activité est à l'arrêt ou fortement impactée. Si, pour certains, cette souffrance disparaîtra peut-être – je l'espère – avec la fin des mesures et un retour progressif à la normalité, pour d'autres, elle laissera des traces profondes, insidieuses. Il faut aussi agir à ce niveau-là pour œuvrer au bien-être. À cette fin, il faut d'abord pouvoir détecter un éventuel mal-être. Cela commence par accepter de

mettre des mots dessus, de poser un diagnostic et puis de trouver des solutions pour y remédier.

Au nom du groupe MR, je souhaiterais proposer que l'on prolonge cette réflexion pour l'amélioration du bien-être des Wallons et des Wallonnes. Il est question de monitoring dans la résolution. Je crois qu'il faut aussi pouvoir améliorer notre connaissance du mal-être de la population pour y apporter des réponses adéquates. Outre le taux de suicide, la consommation d'antidépresseurs est toujours trop élevée. Les consultations psy augmentent. Les mises en observation en hôpitaux psychiatriques augmentent aussi. Nous disposons de données pour monitorer tout cela dans et hors crises.

Lors de nos auditions – cela a été répété ici et cela se retrouve dans la proposition de résolution –, il a beaucoup été question de déstigmatiser les troubles de santé mentale ainsi que les soins psy. Cela passe par une communication générale, mais aussi par une communication plus ciblée. On a vu émerger des publics plus vulnérables, plus touchés par les mesures : les jeunes, les indépendants, les femmes, les personnes âgées, spécifiquement dans les maisons de repos. C'est lorsque certains ont mis des mots sur leur mal-être que, finalement, la parole de beaucoup d'autres s'est libérée. Admettre que l'on ne va pas bien et que l'on a besoin d'aide, c'est le premier pas. Cette détection passe aussi par les proches, par l'entourage – privé, personnel, professionnel, scolaire ou autre – et ces proches qui pourraient aider à détecter un mal-être.

J'ai beaucoup aimé le projet qui nous a été présenté, le projet Sentinelle. Des sentinelles qui ne sont pas que des professionnels de la santé mentale. Il a été question de population tout venant dans des milieux scolaires, dans l'entreprise. Je crois qu'il nous faudra aussi, pour aller plus loin, examiner les moyens de renforcer et de déployer ce mécanisme de sentinelles qui seraient comme des lanceurs d'alerte, qui à un moment donné déclencheraient une alarme, qui arriverait chez les acteurs de terrain et permettraient de manière proactive de reprendre un contact, de proposer un soutien et un suivi psychologique si la personne l'accepte.

Pour celles et ceux qui recherchent déjà spontanément ce soutien, il a aussi été pointé qu'aujourd'hui l'offre est complexe. Pour le citoyen lambda, c'est compliqué de savoir à qui s'adresser, mais même pour les médecins traitants, c'est parfois compliqué de bien aiguiller la personne et donc il faut rendre cette offre plus lisible pour tous.

Vu l'imbrication des compétences aux différents niveaux de pouvoir, il faut aussi pouvoir pousser pour une meilleure coordination interfédérale. Quand on parle du milieu scolaire, cela touche à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, on peut jouer sur plusieurs tableaux, sur plusieurs niveaux de pouvoir.

Cela rejoint, évidemment, quelques propositions formulées ici, mais cette résolution est plutôt focalisée sur le suicide. Par ailleurs, je ne doute pas que tout ce que je viens de dire fait l'objet de réflexions et de travaux déjà entamés, mais je crois que notre Parlement pourrait utilement formuler des demandes, des recommandations au Gouvernement, en lien avec les travaux et les auditions que nous avons menés.

J'espère que cette proposition de continuer le débat qui s'ouvre aujourd'hui avec le vote de cette proposition de résolution, de pouvoir continuer la réflexion dans le même esprit constructif que celui qui a présidé au texte que nous allons adopter, je l'espère et je le pense, aujourd'hui, et que je suis heureuse de pouvoir soutenir. Voilà quelques éléments de réflexion pour donner un écho qui va encore plus loin, vraiment, dans cette optique de bien-être pour tous les Wallons, comme cela nous a été présenté dans le cadre des auditions.

Je terminerai en remerciant Mmes Greoli et Vandorpe pour leur initiative et l'esprit constructif avec lequel elles ont accueilli aussi nos amendements et pour dire que, également, nous ne soutiendrons pas l'amendement du PTB.

**M. le Président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Je vais être beaucoup plus bref que mes collègues. Simplement pour signaler aussi l'importance de cette résolution, de dire que le travail ne fait que commencer. Comme mes collègues ont pu le dire, c'est vrai que des mesures d'urgence ont été prises, des moyens supplémentaires ont été dégagés et maintenant, le travail doit être de pérenniser ces aides.

Pour cela, il faut passer par une réforme du secteur, avec cette vision globale que l'on peut en avoir, comme cela a été dit par mes collègues.

Il ne faut surtout pas faire les erreurs du passé, ne pas travailler par secteur, mais vraiment de manière beaucoup plus globale, de la prévention au curatif et de noter aussi l'importance de la forme collective de l'aide psychologique.

On n'insiste souvent pas assez, on individualise souvent des problèmes ou l'aide, mais je pense qu'il ne faut surtout pas individualiser des problèmes de société. Je pense qu'avec cette vision globale on va pouvoir continuer certainement le travail qui a été entamé, dans un premier temps par la ministre, maintenant au Parlement et j'espère par la suite, avec le secteur.

**M. le Président.** – Mme Lekane souhaite, je suppose, intervenir pour défendre le sous-amendement et en retirer peut-être un pour ne laisser que celui qui concerne le texte amendé.

La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane** (PTB). – Oui, celui sur la proposition de résolution dont on parle, la dernière proposition de résolution, effectivement.

**M. le Président.** – Donc, l'amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 2) est retiré pour conserver le sous-amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 4).

**Mme Lekane** (PTB). – J'aimerais bien me prononcer sur la proposition de résolution et effectivement l'amendement, du coup.

Nous rejoignons tout à fait les commentaires qui ont été faits ici sur la proposition de résolution que nous allons d'ailleurs soutenir parce qu'elle vise à organiser des mesures qui préviendraient les suicides et les tentatives de suicide et c'est d'autant plus important dans ce contexte de crise, qui a effectivement accentué les problèmes de santé mentale dans la population.

Les auditions du mois d'avril nous ont malheureusement confortés dans cette idée et les intervenants nous ont exposé le lien entre précarité et problèmes de santé mentale. C'est sur ce point que nous voulons revenir en particulier.

Parmi les différents intervenants, certains ont expliqué appliquer la gratuité et d'autres demander une intervention beaucoup plus basse que le prix plein. Certains intervenants ont expliqué qu'une petite contribution financière était nécessaire pour financer leur structure.

Selon nous, face à l'ampleur, dont nous avons pas mal discuté, généraliser la gratuité des soins psys et ainsi se baser sur les expériences effectives et positives de gratuité, comme Mme Van Leuven l'a expliqué, serait un acte fort, contrairement à ce qui a été dit.

Notre amendement vise à instaurer la gratuité des services de soins de santé mentale pour les jeunes de moins de 25 ans et ainsi assurer le remboursement à 100 % des psys qui les prendraient en charge. Nous voulons nous focaliser sur les jeunes de moins de 25 ans parce que, d'après plusieurs études, c'est le public qui a été le plus touché par cette crise. Pour le PTB, les conditions financières ne peuvent pas être un frein et elles le sont encore dans beaucoup trop de situations. Cet amendement nous semble fondamental à fonder à l'ouverture de ces portes.

J'ai demandé à Mme Van Leuven, la psychiatre que nous avons auditionnée, si la gratuité était un risque de surcharge de ses services. Je relayais d'ailleurs une de vos craintes, Madame Vandorpe. Elle m'a répondu que la gratuité qu'ils ont mise en place n'a pas eu d'effet négatif dans la pratique, notamment sur l'implication du patient. C'est ce que l'intervenante a pu nous rapporter dans les faits. D'autres intervenants ont proposé une participation symbolique, ce qui se rapproche beaucoup plus de la gratuité que du prix plein qui est parfois beaucoup trop élevé.

Notre mesure est de généraliser cette mesure à tous les jeunes jusqu'à 25 ans sans condition autre que l'âge.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Je voulais très rapidement rebondir sur ce qu'a dit ma collègue, Diana Nikolic, concernant un travail futur sur la santé mentale de manière générale.

Le premier objectif de cette résolution est d'effectuer un travail transversal. Tout d'abord, il faut laisser le Gouvernement s'imprégner de cette résolution, mais un travail par la suite peut être intéressant.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette transversalité est prônée. Suite à la résolution que nous avons déposée en Fédération Wallonie-Bruxelles, une réunion conjointe va se mettre en place sur la santé mentale entre les différentes commissions.

À terme, pourquoi ne pas avoir une réunion conjointe sur le thème de la santé mentale entre les deux Parlements ? On aurait un vrai travail d'ampleur sur la santé mentale et la transversalité.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen et vote des amendements*

**M. le Président.** – Nous allons procéder à l'examen et au vote des amendements de la proposition de résolution visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mesdames Vandorpe, Greoli, Schyns, Goffinet, Messieurs Desquesnes et Dispa (Doc. 477 (2020-2021) N° 1 et 2).

Un sous-amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 4) a été déposé par Mme Lekane.

Ce sous-amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le sous-amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 1.

Un amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 3) a été déposé par Mmes Vandorpe, Roberty, Nikolic, M. Heyvaert et Mme Greoli, visant à remplacer l'ensemble du dispositif.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 477 (2020-2021) N° 3) est adopté à l'unanimité des membres.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution, telle qu'amendée, visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mesdames Vandorpe, Greoli, Schyns, Goffinet, Messieurs Desquesnes et Dispa (Doc. 477 (2020-2021) N° 1 et 2).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption du projet de résolution, telle qu'amendée, par l'assemblée plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

#### **PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ÉTABLIR UN LABEL COVID SAFE, DÉPOSÉE PAR MM. DESQUESNES, BASTIN, DISPA, MME GREOLI, MM. ANTOINE ET COLLIN (DOC. 545 (2020-2021) N° 1)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à établir un label Covid Safe, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mme Greoli, MM. Antoine et Collin (Doc. 545 (2020-2021) N° 1).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Je propose Mme Roberty comme rapporteuse.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, Mme Roberty est désignée en qualité de rapporteuse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Merci, Monsieur le Président, bonjour, Madame la Ministre, bonjour chers collègues.

On est aujourd'hui en phase de dégonflement de la troisième vague, avec des tendances qui sont positives, c'est-à-dire que les courbes sont toutes en train de plonger, ou en tout cas de régresser, donc c'est un élément extrêmement positif. Je me souviens qu'il y a une année, nous étions dans cette même assemblée, cette même salle, et nous voyions effectivement la première vague se dégonfler, et on espérait tous que ce serait la seule vague, même si certaines voix nous avaient déjà alertés sur la possibilité d'autres vagues.

Aujourd'hui, je pense qu'aucun d'entre nous ne s'engagerait à dire qu'il n'y aura plus rien. Ce que l'on sait, c'est que l'on a effectivement des progrès en matière de vaccination, on connaît mieux la maladie, on connaît mieux ses règles, son mode de fonctionnement, même si c'est vrai, apparaissent régulièrement, ça et là, des variants, des variants plus contagieux pour certains, et pour certains d'entre eux, des variants plus dangereux.

On est dans une phase d'incertitude sur l'évolution de cette pandémie. Par contre on doit aussi tenir compte des leçons, de notre expérience, de ce qui s'est passé depuis maintenant plus d'un an, des réponses que nous avons apportées, et des adaptations des réponses que nous avons adaptées. Dans ce cadre-là, il y a une carte blanche qui a fait florès et qui a suscité beaucoup de réactions chez les uns et les autres, c'est la carte blanche qui a été publiée dans le journal *Le Soir* le 12 avril dernier, notamment sous la signature du professeur Clumeck, de Marius Gilbert, l'épidémiologiste et l'infectiologue Leïla Belkhir, qui lançait un appel à adapter notre stratégie de lutte contre le covid-19, et qui nous enjoignait, finalement, à vivre malgré le virus.

On le sait, les dispositions que nous avons prises, que le Conseil de sécurité puis le CODECO ont été amenés à prendre, et vous y avez participé, Madame la Ministre, et le Gouvernement wallon y a participé, ont été des décisions difficiles, des décisions dures qui ont lourdement impacté toute une série d'activités, à la fois dans le monde économique, souvenez-vous, les magasins essentiels et les « non essentiels », les activités possibles, les activités non essentielles, les bulles, tous ces éléments-là – dont on discute d'ailleurs aujourd'hui, encore, dans le cadre du CODECO de ce jour – font que l'on fonctionne dans un système où, à un moment donné, parce qu'on était pris par la découverte de ce virus et son imprégnation forte dans notre société, on a du faire des choix. Des choix qui étaient durs et qui n'étaient pas toujours les choix les plus efficaces, mais à un moment donné, nécessité a fait loi. Donc aujourd'hui,

on a plus de connaissances, on est capables de mieux gérer le risque. On est capables de passer à une gestion du risque. C'est ce que disait d'ailleurs sur les plateaux de télévision, le 12 avril, Marius Gilbert, je le cite : « Il faut sortir de l'idée que le vaccin va tout résoudre, attendre de voir si le virus circule encore n'est plus une option. Les experts n'excluent pas une nouvelle fenêtre de risque de remontée de l'épidémie à l'automne prochain, mais si l'on est prêts, si l'on a mis en place des dispositifs qui limitent la propagation du virus, on pourra éviter des fermetures de secteurs entiers, et d'éviter que l'HORECA, le monde de la nuit, le secteur culturel, qui ont payé de lourds tributs aux mesures qui ont été prises, soient de nouveau impactés. Ces experts proposent d'adapter la stratégie en adoptant des mesures basées sur les lieux, sur les circonstances objectives, de façon à limiter ou à juguler fortement les risques. Ils proposent également de faire évoluer et d'assurer une maîtrise de ces risques au travers de différents dispositifs qui sont aujourd'hui mieux connus pour faire diminuer le risque encouru par les personnes présentes dans ces lieux, quelle que soit la nature de l'activité. Ce qui compte, ce sont des paramètres objectifs : la ventilation, les capacités de la distanciation, le volume de personnes, le volume d'espace disponible par rapport au nombre de personnes fréquentant. On va d'ailleurs dans ce sens-là au travers de toute une série d'expériences grandeur nature qui ont eu lieu le week-end passé dans le cadre du festival Namur en Mai, à Spa, dans le cadre de salles de spectacles, mais également dans les commerces, dans toute une série de lieux, là où les métiers de contact sont quelquefois aussi concernés.

Quand on entend l'expérience qui a été menée par exemple au théâtre flamand de Bruxelles, le KVS, qu'ont-ils prévu au travers de ces expériences grandeur nature ? Je les cite : « En amont, notre installation d'aération tout à fait classique et notre infrastructure de spectacles ont été examinées et validées » – notamment ici par les services du professeur Clumeck. Comment mettre en place des conditions objectives qui permettront peut-être pas d'atteindre le risque zéro, mais de le réduire de façon telle que l'on retrouve une vie normale et que l'on ne soit plus obligé, s'il y a une résurgence de l'épidémie ou de la pandémie, de devoir dire quels sont les secteurs que l'on va sacrifier et que l'on ait une approche qui soit objectivée du risque, sur base d'une série d'équipements. Cela doit mener à l'établissement d'un mécanisme, de label Covid Safe. C'est ce que l'on propose de mettre en avant dans le cadre de la proposition de résolution que j'ai cosignée avec mes collègues.

On sait que d'autres pays réfléchissent aujourd'hui, notamment les Pays-Bas. À un moment donné, cette logique d'établissements Covid Safe peut bien sûr induire une série d'investissements. Les pouvoirs publics doivent être soutenant par rapport à ces investissements qui pourraient s'avérer nécessaires. On sait que différentes fédérations, à la fois au niveau belge

et européen, qui sont actives dans le secteur de la ventilation en particulier travaillent à ce genre d'initiative. On sait aussi que le Conseil supérieur de la santé planche là-dessus, mais, aujourd'hui, il n'y a pas de décision politique, d'engagement politique à avancer.

Certains se sont exprimés, il n'y a pas que le cdH qui soutient cette logique. J'entendais ce matin sur une radio francophone le coprésident d'Ecolo soutenir cette logique et dire : « Il faut aller aujourd'hui vers une gestion du risque, vers un mécanisme de cette nature. » Il citait la carte blanche publiée le 12 avril. C'est la logique à laquelle nous pensons qu'il faut se préparer.

C'est une démarche qui va prendre un certain temps, mais qui peut dire aujourd'hui pendant combien de temps encore on aura affaire à cette pandémie. Bien malin celui qui parmi nous peut prédire quand on pourra dire que la pandémie de covid-19, la prégnance du covid-19 parmi nous, dans nos sociétés, sera suffisamment réduite pour retrouver une vie totalement normale. Moi, je ne suis pas capable de le dire.

La proposition de résolution que nous avons écrite traduit ces éléments-là avec une demande de saisine du Comité de concertation, parce que l'immixtion et le mélange des compétences sont importants dans notre État. C'est peut-être une difficulté, mais c'est un autre débat – cela rejoignait déjà les conclusions que nous avons eues au sein de la Commission spéciale covid au sein de cette assemblée –, on le voit dans beaucoup de ces éléments que sont vaccination, *testing*, *tracing*, on arrive à des accords de coopération. À un moment donné, l'élément déclencheur, c'est une décision du CODECO. Il faut qu'il y ait un signal politique, un choix politique qui soit porté par les différents gouvernements. La légitimité de notre Parlement à s'adresser au Gouvernement de Wallonie pour faire inscrire cet enjeu-là, cette décision politique de principe au sein du CODECO nous semble essentielle. C'est la première demande que nous formulons au travers de notre résolution : c'est identifier les règles qui pourraient être suivies, sur base évidemment du travail du conseil supérieur de la santé, dont on sait par ailleurs qu'il réfléchit à cet élément.

Après, dans un deuxième temps, il faudra traduire ces règles avec un mécanisme que nous proposons d'appeler le label Covid Safe. C'est aussi porté par les signataires de la carte blanche, qui doit être mis en place, sans doute aussi en discussion, peut-être dans le cadre d'un accord de coopération, peut-être pas, c'est un élément qu'il faut trancher, mais pour lequel il nous semble important d'identifier des acteurs autour des pouvoirs publics, parce que ce n'est pas qu'aux pouvoirs publics à porter ces éléments-là.

On pense que la mission de conseil, d'information, est une mission qui relève des fédérations professionnelles. On sait qu'elles ont été largement impliquées, déjà dans la rédaction des protocoles

d'accord dans les différentes phases de déconfinement que nous avons vues. C'est un partenariat avec le secteur qui doit être établi. Il faut aussi que ce label Covid Safe puisse être contrôlé simplement, facilement, même s'il y a sans doute des normes techniques derrière, des vérifications techniques qui s'apparentent davantage à ce qui existe déjà dans d'autres domaines. On peut penser à la sécurité incendie, on peut penser à des attestations pour les installations de gaz, les installations d'électricité. Là effectivement, ce sont des organismes agréés dont c'est le métier et qui doivent pouvoir assumer cet élément.

Troisième volet de notre proposition de résolution, c'est évidemment un incitant régional. Vous allez dire que cela va encore coûter et que la Région wallonne a déjà beaucoup donné. Au niveau des équipements, on est clairement dans une compétence régionale, mais si on veut éviter les coûts des fermetures de secteurs entiers qui sont budgétivores pour les finances wallonnes – tout le monde connaît l'adage « Mieux vaut prévenir que guérir » – si l'on peut éviter des fermetures par la mise en place d'un tel mécanisme ou un tel label Covid Safe », le coût des incitants, la charge budgétaire pour la Wallonie des coups de pouce que l'on peut mettre en place pour soutenir les restaurateurs, les hôteliers, les organisateurs d'activité, les gestionnaires de salles de spectacle ou autres activités *indoor*, ces éléments-là sont finalement extrêmement peu coûteux par rapport au gain que l'on fait quand on doit, aujourd'hui malheureusement, soutenir des semaines, des mois entiers de fermeture, pour certains malheureusement plus d'une année, je pense au secteur de la nuit, de fermeture. Il nous semble que cette carte blanche contient plus qu'une idée positive. Il nous revient, à nous, élus, représentants de nos concitoyens, à un moment donné, d'appuyer sur le bouton et de transformer cette idée, cette proposition en décision politique et de mettre en place une telle logique, en espérant que la pandémie ne rebondisse pas. De nouveau, qui, parmi nous, peut s'assurer qu'une telle situation n'interviendra pas.

Voilà, chers collègues, ce que nous vous soumettons au débat au sein de cette commission, en espérant pouvoir recueillir un soutien large et faire en sorte que le débat puisse être mis à l'ordre du jour du CODECO. C'est là évidemment l'élément essentiel. À un moment donné, il faut prendre une option de nature politique. C'est le sens évidemment de cette proposition de résolution.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane (PTB).** – Par rapport à cette proposition de résolution que nous allons soutenir parce

que, pour nous, il est important de permettre à chacun et à chacune de pouvoir retrouver un début de vie sociale tout en respectant les règles essentielles en matière d'hygiène afin de ne pas propager la maladie. Il nous semble donc pertinent d'établir, en fonction des critères scientifiques clairs et stricts des aménagements afin de créer des endroits où l'on ne peut aller sans connaître un risque important de contamination.

Il était, selon nous, également important d'aider au niveau financier, mais aussi au niveau de la recherche d'information les lieux ouverts au public et de soutenir en donnant des primes pour les établissements qui ont du réaliser des investissements au niveau de la mise en place de protections sanitaires. Pour l'ensemble de ces raisons évoquées, nous allons donc soutenir cette proposition de résolution.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – Chers collègues, c'est un travail parlementaire un peu inhabituel que nous propose aujourd'hui le cdH puisqu'il transforme finalement une carte blanche d'expert en proposition de résolution. Pour le cdH, cette carte blanche d'expert, il la résume, il la met en forme, il s'en approprie la maternité ou la paternité, c'est selon, afin d'en faire une proposition de résolution déposée aujourd'hui dans nos mains.

Sur le principe, nous pensons qu'il est intéressant de creuser les réflexions proposées par les signataires de cette carte blanche et de repenser les stratégies de fermeture, d'ouverture, des secteurs ou les lieux afin d'éviter une stigmatisation de certains.

Dans cette crise, on aura entendu beaucoup de « y a qu'a ». Vous savez, c'est cette attitude qui consiste systématiquement à prétendre que l'on détient la réponse – avec majuscule et soulignée trois fois – à un problème. C'est pratique, mais non, il n'y a pas qu'à. Justement. Il n'est peut-être pas opportun, par exemple, que le label soit un label uniquement porté par la Wallonie.

Voici d'ailleurs tout un panel de questions qui vous démontreront à quel point, non il n'y a pas qu'à. Pourquoi privilégier un label uniquement wallon ? Qui serait chargé du contrôle de ce label et de sa délivrance ? Envisagez-vous des acteurs locaux comme les communes qui sont évoquées dans la carte blanche ? Si oui, les pouvoirs locaux n'ont-ils pas d'autres préoccupations et sont-ils en capacité financière et humaine pour assurer ces contrôles ? Si les communes sont retenues, qui serait chargé de les former ? Faut-il envisager de passer par des organismes privés comme c'est par exemple le cas pour les contrôles qualité ISO ou d'autres contrôles de labels ? Peut-être que les zones de secours sont envisagées à l'instar du contrôle envisagé par les pompiers pour l'évacuation en cas d'incendie ? Quel serait l'organe qui serait chargé de

définir les règles sanitaires évoquées et que le comité de concertation devrait par la suite adopter ?

Vous affirmez que les experts comparent les labels à une protection incendie. Toutefois, dans la carte blanche, aucun label n'est clairement évoqué. Seul le respect des règles Covid Safe est mentionné. Quelques questions donc – je vous disais – que légitimement, nous pouvons tous et toutes nous poser.

Nous resterons donc sur les engagements pris voici deux semaines par le ministre-président, c'est-à-dire de porter les réflexions en lien avec la carte blanche vers le CODECO. Cela permettra sans doute que cet organe puisse aboutir le cas échéant à un compris qui permet d'assurer les mesures identiques dans l'ensemble du territoire de la Belgique. N'avions-nous pas d'ailleurs, entendu le cdH monter au créneau il y a quelques mois et donc pas si lointain lorsque la Wallonie avait appliqué un couvre-feu différent que les autres entités sur le territoire belge ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Je suis un peu d'accord avec ce que ma collègue vient de dire. Je vais être un peu moins radicale puisque j'ose espérer que ce n'est pas le cas, mais effectivement, comme elle, j'ai l'impression que l'on assiste un petit peu au recyclage d'une carte blanche d'experts scientifiques à des fins politiques. On sait que le moment est crucial.

Pour l'instant, les chiffres quotidiens nous indiquent que les hospitalisations et les contaminations baissent légèrement. Davantage de personnes à risques, mais pas seulement, sont vaccinées. L'été se rapproche avec de nombreuses activités qui vont pouvoir refaire leur apparition petit à petit.

Par ailleurs, on sait aussi que la population adhère de moins en moins aux mesures. Les différents secteurs fermés depuis maintenant des mois sont à l'agonie financière et une partie de la population vit véritablement un mal-être psychologique.

Ceci dit, la carte blanche stipule qu'il y a actuellement un consensus scientifique qui affirme que la transmission érogène par des patients porteurs de charges virales élevées est le mode majeur de transmission, et ce, particulièrement dans les lieux qui ne sont pas ou qui sont mal ventilés avec en plus une absence ou un mauvais port d'un masque efficace.

Un des enseignements qui est à tirer du passé, c'est très certainement cette approche secteur par secteur qui montre ses limites. C'est aussi dans la carte blanche, que ce soit dans l'HORECA, dans le secteur des métiers de contact, dans le secteur culturel. Les experts sont maintenant convaincus que chaque lieu peut être adapté de manière à permettre une réduction considérable des risques de transmission. Ici, on est d'accord avec ce que notre collègue M. Desquesnes a exposé.

Que nous disent encore les auteurs de cette carte blanche ? Que cette réglementation sectorielle alimente aussi une stigmatisation des métiers concernés, secteur par secteur, qu'elle alimente aussi une opposition de certains secteurs entre eux, de certains secteurs par rapport à d'autres et qu'elle alimente encore un marchandage politique qui devient permanent, et je les cite : « permanent et délétère pour la confiance que peut avoir la population dans le bien-fondé des mesures ».

On a vu que le problème ne se situe pas, c'est clair, c'est vrai, dans les restaurateurs, chez les coiffeurs, chez les esthéticiennes, dans les salles de spectacles ou dans le public étudiant. Le problème est clairement les situations où beaucoup de personnes parlent d'une façon physique rapprochée dans un lieu qui est mal ventilé.

Aussi, il existe toujours un risque, peu importe le lieu, peu importe le secteur et je crois que les propriétaires de ces différents lieux sont bien conscients de ce risque et savent tous bien qu'il n'y a pas lieu de transiger avec ce risque. Dès lors, il s'agit de réduire les risques de transmission de façon beaucoup plus ciblée et d'accepter – il faut pouvoir le dire – un risque qui restera résiduel, certainement, très longtemps.

Cette approche sectorielle, il est temps de la quitter.

Cette carte blanche, les politiques l'ont accueillie favorablement. On a vu des expressions dans le chef de Paul Magnette, de Willy Borsus, de Sophie Wilmès, de Rajae Maouane. Donc un petit peu tous partis confondus ont eu des personnalités politiques qui ont salué la contribution de cette carte blanche. Pour autant, aucun ne s'est lancé, pour l'heure, dans l'opérationnalisation de l'idée. Pourquoi ? Parce que les responsables, au niveau fédéral, au niveau des entités fédérées se retrouvent régulièrement autour de la gestion de la pandémie, lors du Comité de concertation notamment.

Il ne faut absolument pas occulter le rôle du Comité de concertation qui travaille encore, je crois, à l'heure où l'on parle. À l'heure où l'on parle, nombreux déjà sont les projets sur la table pour alimenter la stratégie des différents gouvernements.

Je crois vraiment qu'une stratégie claire, il n'en faut qu'une, au risque qu'elle soit incomprise ou illisible, inaudible par le citoyen et c'est encore plus vrai dans un contexte où l'on voit que l'adhésion baisse de plus en plus.

Entre les lieux qui seraient labellisés Covid Safe, les *coronapass*, les nombreuses idées de protocole, il ne faudrait surtout pas que chaque gouvernement en arrive à courir comme une poule sans tête, chacun de son côté.

Par ailleurs, n'oublions pas – et je remercie d'ailleurs François Desquesnes de l'avoir évoqué aussi – que depuis la mi-avril, je crois, des expériences-tests et grandeurs nature ont eu lieu. Il y en a à Bruxelles, par

rapport à des lieux Covid Safe, il y en a eu un le week-end dernier à Spa sous l'initiative de notre collègue Charles Gardier. L'objectif de ces tests est notamment de voir comment on pourra équiper ces lieux en nouvelles technologies avec des systèmes de filtration d'air pour qu'ils soient les plus *safe* possible. Mettre en relation ces établissements avec des entreprises qui proposent ce type de technologies. Il me semble que nous devrions attendre les résultats de ces expériences tests. Par ailleurs, certains virologues estiment que la mise en place de ce label n'est pas nécessaire ni souhaitable. Je cite ici Bernard Rentier qui nous dit « on peut très bien rouvrir en utilisant les protocoles que nous avons déjà utilisés en été, les restaurants, bars et autres étaient ouverts et il a fallu attendre quatre mois avant qu'il ne se passe quelque chose. On voit très bien que cela n'est pas lié. Il n'y a d'ailleurs, à l'heure actuelle, aucune preuve scientifique que les métiers de contact et l'Horeca sont des lieux de contamination. Et puis, ce label va coûter de l'argent et nous allons encore perdre du temps. Se pose également la question du suivi. Nous n'allons pas pouvoir le faire pour tous les restaurants, pour tous les bars, pour tous les lieux de cultures, et cetera. Cela me paraît très compliqué à mettre en place ».

Enfin, un mot aussi – je trouve que c'est important dans un débat à propos d'un éventuel label Covid Safe –, par rapport à tous ces variants qui se manifestent. Quid de l'adaptabilité de l'a praticabilité, des critères qui vont définir label Covid Safe avec ces futurs variants alors que des protocoles me semblent beaucoup plus facilement adaptables qu'un label.

Dans les demandes au Gouvernement, à travers la proposition de résolution dont on discute ici, il y a notamment la question de qui va établir ce label Covid Safe ? Les gouvernements ? On va alors se retrouver avec chaque gouvernement qui va agir de son côté. On parle de règles sanitaires, encore une fois, rédigées par qui ? Selon quels critères, avec quelle portée ? Dans la résolution, on parle aussi de fixer le cadre de mise en œuvre, sur base, notamment, du contrôle effectif de ce label par des organismes agréés. Encore une fois, par qui ? Qui sont les organismes agréés ? Est-ce l'AViQ ? Elle est déjà débordée et les quelques personnes qui constituent la cellule de surveillance des maladies infectieuses travaillent déjà d'arrache-pied au suivi sanitaire.

Vous l'aurez compris, j'ai essayé de le justifier ici à travers ces quelques explications, le groupe MR ne soutiendra pas cette proposition de résolution.

**M. le Président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Je pense que c'est un débat important. Il est initié depuis quelques mois par de nombreux experts. C'est vrai que la carte blanche a eu un retentissement et, en tout cas, une adhésion importante des pouvoirs politiques au mois de mars.

Mais déjà à ce moment-là c'était un peu trop tard par rapport à cette stratégie. Les experts en parlaient certainement depuis le mois d'octobre, novembre, décembre, à la sortie de la deuxième vague. Ils avaient cette vision de vivre malgré le virus, de cette gestion du risque et de ne plus être en gestion de crise. Malheureusement, la carte blanche est arrivée au mois de mars, le temps de mettre en place tous les protocoles, c'était trop tard pour envisager de travailler sur la réouverture qui, on l'espère, va être de plus en plus rapide dans les prochaines semaines.

Je pense donc que c'est important et intéressant que nous puissions avoir une vision à plus long terme. Personne ne peut affirmer qu'il n'y aura plus de vague, de covid. Personne ne peut dire qu'il n'y aura plus d'épidémie dans les prochaines années. Mais nous connaissons un peu maintenant la saisonnalité de ce virus. On sait que le mois d'octobre sera certainement un mois important, en espérant qu'il n'y ait pas un variant qui passe à travers les vaccins. Mais je pense que la question se posera à ce moment-là.

*(Réaction d'un intervenant)*

Je pense qu'il faut se préparer pour ce moment là, où cela risque de remonter, et l'on risque d'être à nouveau dans une situation un peu compliquée.

Avec cette vision à long terme – il y a aussi la possibilité que le covid ne revienne plus –, dire qu'il faut investir et faire des lieux Covid Safe, pour moi cela me pose un problème. Je pense qu'il faut faire la distinction entre le lieu et les comportements des personnes.

Concernant le lieu, y a-t-il possibilité d'améliorer les lieux avec une meilleure ventilation et une vraie vision à long terme ? Je pense qu'il est possible de le faire. L'exemple des coiffeurs et coiffeuses qui améliorent leur aération, pour le covid, c'est très bien, mais, au-delà de cela, il y a beaucoup de maladies professionnelles dans ce milieu à cause des produits utilisés, ce qui permettra de les diminuer aussi. C'est une manière de faire de la prévention à plus long terme et de ne pas parler que du covid. Dans les restaurants, c'est le même principe. Il est donc possible de sécuriser le lieu en tant que tel avec de l'aération et avec une autre manière de fonctionner. On peut l'envisager à long terme.

Par contre, travailler sur le comportement des personnes, c'est stop, il faut arrêter. J'espère que, dans les prochaines semaines, le mois prochain et cet été, on ne parlera plus de notre comportement et de comment il faut se comporter dans ces lieux. Sur le très long terme, sur plusieurs années, on ne va pas rester avec des comportements où l'on nous dit qu'il faut un masque et une distance de 1 mètre 50. Un concert, ce n'est pas avec un masque et une distance de 1 mètre 50 que l'on va le vivre. Si j'ai envie de vivre un concert, c'est entouré des gens, en les embrassant, en criant et en chantant.

Il faut distinguer les deux choses. Si l'épidémie reprend, le comportement des personnes sera indiqué, mais il ne faut pas que cette vision du comportement des personnes soit intégrée dans nos sociétés à très long terme. C'est pour cela qu'il est intéressant d'avoir ce débat. Le fait que des experts viennent un peu bousculer la gestion qui est faite est quelque chose sur lequel on pourrait aller plus loin.

Dans le premier point de votre résolution, vous demandez au Gouvernement wallon de mettre ce point à l'agenda du CODECO. C'est quelque chose qui a déjà été fait. Le Premier ministre en a parlé du bout des lèvres lors du dernier CODECO et il a certainement été un peu surpris que la Wallonie mette ce point sur la table.

Des experts sont en train de plancher là-dessus. La première chose, c'est d'attendre parce que je n'ai pas l'impression qu'il y a une vérité scientifique sur les modes de transmission. On est de plus en plus proche d'un consensus par rapport à cela, mais il faudra encore certainement que les experts se mettent d'accord sur certains points, sur comment protéger les lieux et adapter les comportements. Cet été, quand le virus sera beaucoup plus bas et quand on pourra peut-être revivre, lâchons la valve sur le comportement des personnes. Allons-y : faisons la fête, faisons des concerts, sans masque, sans rien. On verra au mois d'octobre si le virus revient ou un ixième variant.

Nous ne pouvons pas le décider en tant que politiques. Ce sont des experts qui doivent plancher. Le Fédéral le fait pour le moment. Une fois que le Fédéral aura un avis scientifique, nous pourrions nous poser la question de comment le faire et l'intégrer à toute la Belgique. Je ne me vois pas expliquer à mon cafetier de Tubize qu'il devra le faire et qu'ils ne devront pas le faire à Halle. On doit bien veiller à cela parce que c'est quelque chose qui ne sera techniquement pas possible de faire. Il faudra que ce soit à l'échelle du pays. À ce moment-là se posera certainement la question de comment la Wallonie peut aider. Les bourgmestres, via l'Union des villes et communes de Wallonie, sont prêts à participer à ce travail, mais il ne faut pas que ce soit une charge supplémentaire.

Je trouve que parler de contrôles et d'attestations ne relève pas du bon sens. Repartons dans le sens de la responsabilité. N'importe quel propriétaire de lieu qui accueille du public veut que ses usagers soient en sécurité. Parlons de faire des lieux *covid safe*, mais pas des endroits où il y a des attestations et des contrôles, en repartant sur quelque chose qui risque de dériver par la suite.

Donc, je ne dis pas que je rejette, si vous le déposez aujourd'hui, je pense que je voterai contre parce qu'il y a plusieurs points qui posent problème.

En tout cas, moi c'est ce que je ferais à votre place, c'est que je le mettrais à l'arrière, j'attendrais la réponse du fédéral par rapport à cela, et certainement de revenir avec ce débat qui est, pour moi, important.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur Heyvaert. M. Desquesnes a entendu votre suggestion, mais je lui propose, si toutefois il le souhaite, de réagir.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'aurais aimé entendre Mme la Ministre, peut-être, le sujet a-t-il été évoqué au CODECO ? Qu'en est-il ?

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je ne fais pas partie du CODECO, Monsieur Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Non, mais vous êtes membre du Gouvernement, Madame la Ministre, donc voilà, je voulais un peu savoir quel était, de votre côté, les retours que vous aviez, si le sujet avait été évoqué au CODECO.

**M. le Président.** – La parole à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Député, je voulais vous remercier pour votre proposition de résolution. Pour ce qui me concerne, je voudrais donner quelques éclairages de ce que cela m'a évoqué en la lisant.

Il existe déjà plus d'une centaine de protocoles sectoriels, il y en a 10 pour le moment dans le secteur culturel, 11 dans le secteur des métiers de contact, en tout cas au moment où je vous parle et avant l'annonce du CODECO, je n'ai pas eu l'occasion de la suivre en direct, deux pour le secteur de l'HORECA intérieur et extérieur, la plupart sont d'ailleurs disponibles sur le site infocoronavirus.be. Ce sont des protocoles qui ont été rédigés déjà à partir de l'année dernière, qui ont été régulièrement mis à jour par les administrations de tutelle, en concertation avec les fédérations, sur base de recommandations sanitaires qui étaient dictées par le Comité de concertation, qui se positionne lui-même sur les recommandations du *risk management group*, que l'on appelle le RMG, mais aussi du commissariat fédéral covid. Ces protocoles respectent et prévoient déjà le respect des principes généraux d'hygiène de base dans une optique de gestion du risque et de prévention combinée. En cette période de gestion de crise fédérale, c'est vrai qu'on l'a évoqué, je pense que c'est Mme Roberty qui l'a dit par rapport à la répartition des compétences, le label Covid Safe pour les secteurs relève, pour le contrôle, du respect des mesures sanitaires en entreprises de l'inspection sociale. Les conseils pour la mise en place de ces protocoles se font

par les administrations de tutelle, par les SEPPT, par les SIPPT, ainsi que les fédérations sectorielles selon le secteur concerné.

Par rapport aux tests rapides en entreprises, ces dernières ont pu faire appel au stock stratégique du fédéral. L'excellent ministre fédéral de l'Emploi a émis des directives quant à l'utilisation de ceux-ci et le rôle impératif du médecin du travail à qui il appartient de prendre la décision.

Je signale en outre qu'une trentaine de projets tests sont en cours dans les secteurs de la culture, dans le secteur de la jeunesse, mais aussi dans le secteur du sport.

Par rapport à la demande de mettre en place un système de prime régionale pour les établissements ayant du réaliser des investissements de protection sanitaire, ce sont des secteurs qui ne sont pas les miens, mais vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement wallon a par ailleurs déjà engagé des aides importantes pour soutenir les secteurs pour lesquels il était compétent pour faire face à la crise, en complément, mais c'est un débat qui reste un débat parlementaire, mais voilà les éléments que cela m'inspirait.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes pour nous dire s'il suit la suggestion de M. Heyvaert.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je le souhaite, Monsieur le Président.

Je remercie chaque collègue et chaque groupe politique dont il se faisait le porte-voix pour les réactions par rapport à la proposition que nous avons mise sur la table.

Faisons-nous de la récupération de la carte blanche ? Franchement, si vous voulez cosigner ou avoir des codroits d'auteurs, je n'ai aucune difficulté par rapport à cela, Madame Roberty. Ce qui me semble important, c'est que le débat puisse avancer, que le débat puisse, sur le fond, progresser, parce que j'ai entendu les éléments de précisions des uns et des autres, les raisons, les motifs ou les prétextes, c'est selon, pour ne pas avancer dans ce sens-là. J'ai un peu de mal à suivre ces ces éléments mis en avant pour ne pas avancer. Pourquoi ? Parce que quand les trois experts se sont exprimés par la carte blanche on a entendu de tous les bancs politiques fuser et de dire que c'était une bonne idée. C'est vrai, c'est ce que l'on doit faire aujourd'hui, on doit changer le mode de gestion. On doit faire en sorte que les restaurateurs par exemple, s'ils ont une bonne ventilation dans leur restaurant puissent rouvrir, même si l'on a une quatrième vague de l'épidémie. C'est cela l'objectif. C'est de se dire OK, vous avez une ventilation contrôlée, vérifiée, qui respecte les normes, votre restaurant fait autant de mètres carrés, même si l'on arrive dans une période dure, une période où l'on a un regain de l'épidémie, vous respectez les règles, donc vous pouvez continuer à fonctionner comme restaurant.

Monsieur Heyvaert quand j'entends dire que c'est trop tard, non ce n'est pas trop tard. Vous avez cité vous-même le mois d'octobre qui sera un mois difficile. Si l'on se retrouve ici en octobre avec les mêmes débats, avec les mêmes décisions où l'on dira : « pauvre secteur HORECA, on leur impose encore une fermeture, c'est déjà si dur pour eux, et cetera » et que l'on n'a pas mis en place les mécanismes qui permettent d'avoir ces règles, ce label Covid Safe, on sera « Gros-Jean comme devant ». Le ministre de l'Économie devra encore trouver de l'argent, des dizaines et des centaines de millions d'euros pour compenser les pertes de ces secteurs.

Gouverner, c'est prévoir, donc nous avons l'occasion de prendre le devant. Quand je dis le MR, je suis étonné de la position du MR parce qu'à Bruxelles Mme Alexia Bertrand défend le label Covid Safe.

Le label doit-il être régional ou fédéral ? Idéalement, ce label doit être fédéral ou interrégional. Il doit faire l'objet d'un accord de coopération dans les grandes lignes. Notre pays est compliqué, c'est comme cela.

Je ne défends pas un label wallon-wallon. Soyons très clairs. Après dans la mise en œuvre concrète dans les mécanismes, on le voit en matière de prévention santé, c'est une compétence wallonne, nous aurons des choses à mettre en place. Il y aura une partie qui reviendra en Wallonie, comme pour le *tracing*, comme pour le suivi de contact, comme pour la vaccination. Chacun a une série de rôles et l'on s'emboîte. On est tous dans le même bateau.

Franchement, par rapport à cette dynamique et celle logique, j'espère que l'on n'en aura jamais besoin. Cela va mettre plusieurs mois pour se mettre en place. Si à l'automne prochain, le vent souffle de nouveau dans le mauvais sens, si les courbes sont mauvaises, et que l'on n'a pas tenu de cette idée, de cette suggestion-là, alors on aura commis une faute. On aura commis une faute politique, une responsabilité lourde par rapport à ces établissements. Ce qu'ils demandent aujourd'hui, c'est d'exercer leur activité dans tous les domaines.

Aujourd'hui effectivement, certains l'ont cité, des entreprises privées sont en train de proposer des solutions. Ces solutions seront-elles validées, acceptées ? Si l'on reste dans la centaine de protocoles que Mme la Ministre a cités, ils ne seront pas dans les clous. Même s'ils ont des équipements dont les entreprises disent qu'ils sont clean, ils ne pourront pas rouvrir. C'est ce changement de logique, de paradigme que l'on défend.

Il n'y a pas que le cdH qui le dit. Je ne revendique pas de paternité sur l'idée. Si la majorité dit : « Travaillons ensemble à écrire une proposition », on est prêts à retirer notre texte et à travailler sur un texte intelligent.

Il me semble que ce serait trop court que de dire : « Renvoyons cela à l'arrière » ou pour certains dire c'est trop tard et pour certains dire c'est trop tôt. J'ai entendu les deux types d'arguments.

Non, maintenant, il faut que l'on porte le débat sur la place publique, il faut qu'il y ait une décision de la part de l'ensemble du Gouvernement.

J'entends qu'il y a aussi des voix au nord du pays favorables à ce genre de mécanisme.

Monsieur le Président, par rapport à ce que j'ai entendu, j'ai envie de dire, pourquoi ne peut-on pas entendre au moins l'un des auteurs de cette carte blanche pour avoir ce débat, ces questions et ces enjeux sur lesquels il y a eu des arguments, des éléments ?

On peut compléter le panel par d'autres personnes. On peut penser au monde économique au travers de l'Union des classes moyennes, l'Union des villes et communes. Ici, on n'a pas défini de rôle spécifique pour les communes ni pour l'AViQ. J'ai entendu certaines critiques que cela constituera des charges pour la commune et pour l'AViQ. Ce n'est pas ce que l'on met dans la proposition de résolution.

Quand on parle d'organismes agréés, on parle de prestataires. Quand on doit vérifier une ventilation, c'est comme vérifier si un circuit électrique est en ordre et conforme aux règlements. Les pouvoirs publics doivent déterminer le règlement ; les entreprises prestataires de services doivent offrir une solution globale en indiquant comment rendre un espace « covid safe », quelle que soit l'activité en fonction des règles, des mécanismes – ventilation, distance, et cetera. On ne doit pas envoyer des agents de l'AViQ dans chaque magasin ou restaurant ou espace d'activité publique.

On est sur un mécanisme où l'on apprend à vivre malgré le virus. Demain, quand il y aura une résurgence de l'épidémie, on ne devra pas trembler en se demandant sur quel secteur d'activité va tomber le couperet de la fermeture pour préserver la situation épidémiologique. Cela ne va plus ; c'est notre système de gestion du passé. C'est ce à quoi invitent les signataires de la carte blanche et à laquelle j'adhère totalement. Quand j'ai entendu M. Nollet dire, ce matin, qu'il faut passer à une gestion des risques, c'est tout à fait cela. Quand je lis les propos de Alexia Bertrand, au Parlement bruxellois, c'est tout à fait cela.

Je ne comprends pas pourquoi l'on ne peut pas l'exprimer ici, donner un signal politique, demander que les choses se mettent en route maintenant pour être prêts pour l'automne au cas où. Gouverner, c'est prévoir.

Pour aider à convaincre et pour vous assurer que ce n'est pas une parole colorisée que nous portons au sein de cette assemblée, je fais l'invitation qu'au moins un des signataires de la carte blanche puisse être invité pour se prêter à un jeu de questions – réponses avec

nous. J'espère vous convaincre d'aller dans ce sens de transformer une expression de scientifiques qui ont vécu au cœur de la crise – les trois signataires ne sont pas des extraterrestres, ils ont été aux commandes, dans les principaux organes de gestion de contrôle, au cœur du débat scientifique sur l'épidémie – ; s'ils nous disent des choses aujourd'hui, écoutons-les.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic (MR).** – Comme M. Desquesnes a eu des regards très appuyés en parlant de l'HORECA, je ne peux m'empêcher d'intervenir. J'y suis sensible, en effet. Le groupe MR et ma collègue Rachel Sobry l'a bien exprimé. On ne peut pas être suspects de ne pas plaider, depuis des mois, pour apprendre à vivre avec ou malgré le virus.

Vous avez évoqué des modes de gestion du passé. Ce qu'il faut, c'est arrêter ces modes de gestion, ce système de vases communicants où, dès que les lits aux soins intensifs augmentent, on ferme l'HORECA, les métiers de contact, et cetera.

Dans votre plaidoyer, j'ai entendu le signal que l'HORECA doit prendre des mesures parce qu'il serait en partie responsable des contaminations. C'est peut-être la première chose qu'il faudrait établir, en amont de toute stratégie.

Ce n'est pas une question de savoir si c'est trop tard ou trop tôt ; c'est juste que c'est trop partiel. Vous prenez le problème par un tout petit bout de la lorgnette. Ce qu'il faut, c'est une stratégie globale. Pour cela, on a le CODECO et chacun a des relais et des possibilités d'envoyer des messages. On ne va pas, en commission au sein de ce Parlement, écrire la stratégie globale.

Vous venez nous parler de lieux, mais il a été question des personnes, comme mon collègue Heyvaert l'a évoqué. Il faut aussi continuer à monitorer les personnes et surtout ne pas oublier de le faire. Il faut avoir une surveillance épidémiologique pour savoir comment le virus se propage dans la population, ce qui permettra d'objectiver si l'HORECA, que vous avez beaucoup pris en exemple, est responsable de ces contaminations.

En plaidant absolument pour ce label Covid Safe, vous envoyez le message que l'HORECA est responsable en amont alors qu'il faudrait d'abord l'objectiver.

Ce n'est pas une question de c'est trop tôt ou c'est trop tard. C'est que votre vision est trop partielle.

Le CODECO est en réunion pour le moment. Vous pourriez au moins mettre votre texte à l'arrière jusqu'à la conférence de presse afin que nous en sachions un peu plus.

C'est une vision beaucoup plus globale qu'il faut avoir qu'une expression de quelques scientifiques, que je respecte. C'est une bonne idée, mais c'est une expression. Il faut mettre toutes les pièces du puzzle. On ne peut pas venir qu'avec une pièce du puzzle.

**M. le Président.** – Monsieur Desquesnes, puis-je vous demander d'être bref ? C'est une demande, mais vous n'y êtes pas contraint puisque le règlement ne le prévoit pas.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** – Soyons très clairs : le cdH ne participe pas au CODECO. Ce n'est donc pas nous qui avons dit : « Il y a des secteurs essentiels et non essentiels ». Je n'en fais pas le reproche aux membres du CODECO, car personne ne pouvait prédire ce virus et personne n'était préparé. Je constate simplement que l'on a fait des séparations injustes entre certains secteurs et d'autres.

Parmi ces secteurs, l'HORECA a été particulièrement touché, tout comme les métiers de contact. Quand on parle du monde de la nuit ou d'autres secteurs extrêmement sensibles comme ceux-là, ils ont payé la totale. C'est un fait et c'est un constat.

Je ne stigmatise pas. Je constate que, dans les décisions du CODECO, certaines activités ont pu continuer à fonctionner et d'autres non.

Ce choix a dû être fait par l'urgence, par les contingences et par le fait que l'on maîtrisait peu les connaissances scientifiques sur le virus et sa transmission. Il a bien fallu juguler les choses.

Ce que je veux dire aujourd'hui, ce qui se trouve dans le cadre de la carte blanche, c'est que cette catégorisation est injuste. Vous l'avez dit aussi et je le partage, Madame Nikolic : elle est inutilement stigmatisante pour certains secteurs.

On a aujourd'hui suffisamment de connaissances scientifiques, ce que nous disent les trois auteurs de la carte blanche, pour passer à un autre mode de gestion. Ce n'est pas une approche à la petite semaine et ce n'est pas une approche ponctuelle. C'est une approche globale. Si nous devons faire face, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, à une résurgence de l'épidémie en Wallonie, en Belgique, le fait d'avoir des règles qui permettent à des lieux clos de continuer à fonctionner, quelle que soit leur activité, si l'on s'est assuré qu'il y a des mécanismes techniques...

*(Réactions de Mme Nikolic)*

Les protocoles aujourd'hui...

*(Réactions de Mme Nikolic)*

Non, Madame Nikolic.

**M. le Président.** – Je vous en prie, Monsieur Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Ce n'est pas ce que je dis.

Je vais prendre un autre secteur afin que vous ne vous sentiez pas prise à parti. Le secteur des sports *indoor* est privé d'activité aujourd'hui...

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Dans la carte, ils ne parlent plus de secteurs, mais d'activités.

**M. le Président.** – Je propose de laisser terminer M. Desquesnes, s'il y arrive toutefois.

*(Réactions dans l'assemblée)*

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Mes collègues me perturbent, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – Vous êtes facilement perturbable, si j'ose dire. Je ne vous connaissais pas sous cet angle. Allez-y.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Il y a une centaine de protocoles différents négociés par secteur et c'est le politique qui fait les arbitrages entre les prioritaires et les non prioritaires. C'est la situation : en fonction du thermomètre de l'épidémie.

Les auteurs de la carte blanche disent autre chose : « Aujourd'hui, peu importe l'activité, ce sont les circonstances objectives du lieu, de son aménagement, des filtrations d'air, des distances, du nombre de personnes par mètre carré, quelle que soit l'activité, qui doivent être le curseur ».

Cela ne doit plus se mettre en place au travers d'un protocole sectoriel négocié, ne pas fermer les uns pour permettre aux autres d'être ouverts, mais de façon générale et si demain, une salle de sports *indoor*, un restaurant, un musée, une salle de spectacle ont et respectent les conditions de ventilation et autres techniques objectives, peu importera leur activité, elles pourront rester ouvertes même s'il y a résurgence de l'épidémie. C'est cela le changement copernicien de la carte blanche. C'est cela qu'il faut changer aujourd'hui et je n'entends pas aujourd'hui de prise de position de la part du CODECO d'aller dans ce sens-là, d'où le message que nous pouvons porter au niveau du Parlement de Wallonie.

Si certains de mes collègues ont des questions sur le caractère englobant, général ou particulier de la proposition qui est faite, je ne peux que proposer d'auditionner l'un des auteurs de la carte blanche et de le confronter à nos échanges, à nos éléments contradictoires.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – M. Desquesnes vient de commencer sa réponse par : « Soyons très clairs ». Il me semble, moi, avoir entendu plusieurs fois, très clairement, le ministre-président nous dire qu'il allait porter le combat au CODECO. Ici, vous êtes en train de demander à Mme la Ministre Morreale si au CODECO d'aujourd'hui, cela a été mis sur la table alors que le CODECO d'aujourd'hui n'est lui-même pas terminé.

Ce n'est pas très honnête.

**M. Desquesnes** (cdH). – Non, j'ai cru que la résolution était adressée à la Commission des affaires générales. Elle l'a été à la Commission de l'action sociale. Je m'intéresse à la représentante du Gouvernement.

**Mme Sobry** (MR). – Bien sûr, vous vous adressez au Gouvernement. Il me semble que M. le Ministre-Président Di Rupo est membre à tout le moins du même gouvernement.

Il a dit à plusieurs reprises et de manière très claire, comme vous le demandez aujourd'hui, que ce combat serait mené au CODECO et ici, vous venez demander à la ministre de l'Action sociale et de la Santé si le combat a été mené au CODECO, alors que le CODECO n'est même pas terminé.

Cela, c'est pour votre demande d'être clair. Il me semble que tout le monde a été très clair et on ne peut pas demander à Mme la Ministre d'être claire sur quelque chose qui n'a même pas encore eu lieu.

**M. Desquesnes** (cdH). – C'était bien trop tôt.

**Mme Sobry** (MR). – Non, vous lui avez demandé.

**M. Desquesnes** (cdH). – C'est tout de même de mon droit.

**Mme Sobry** (MR). – Oui, mais j'estime que là, vous essayez de tendre un piège. Vous avez posé la question à M. le Ministre-Président qui vous a dit clairement : « Oui, le combat sera porté au CODECO ». Ici, vous demandez de manière tout aussi claire à Mme la Ministre de la Santé si le combat a été porté au CODECO, alors qu'il n'est même pas terminé. Personne ne peut le savoir, ni vous ni elle.

Par rapport à la proposition d'auditions, on est en train de demander au cdH de faire part de notre interrogation, à savoir si le cdH n'est pas ici en train de récupérer une carte blanche écrite par trois experts pour lesquels, on le répète encore une fois, on a beaucoup de respect. Pour répondre à cette interrogation, le cdH nous dit : « Invitons un de ces trois mêmes experts à venir nous expliquer sa carte blanche ». C'est un peu une boucle. Moi, dans mon intervention, j'ai cité un autre expert, par exemple, qui n'est pas pour. Venir donc

auditionner un expert pour justifier la position que vous essayez de défendre, je ne trouve pas cela, encore une fois, très honnête.

Par ailleurs, j'ai pris le temps – en ce qui concerne le groupe MR – d'expliquer pourquoi on n'était pas convaincus par la proposition. J'ai notamment parlé – et tous ces éléments, vous n'y avez pas répondu – de quid de l'adaptation de ce label par rapport au variant ? Il n'y a pas un mot là-dessus. Il n'y a pas une solution. Quid du contrôle effectif de la bonne pratique du label ? Il n'y a pas un mot là-dessus non plus. Ne nous faites pas passer pour ce que l'on n'est pas. Il n'y a pas de : « C'est trop tôt ou c'est trop tard ». Encore une fois, c'est vraiment que c'est trop partiel. C'est pour cela que nous ne voulons pas, pour l'instant, soutenir cette proposition, car il y a plein de zones d'ombre que j'ai pris le temps développer auxquelles vous ne répondez pas. Ne nous en voulez donc pas, mais on ne soutient pas cette proposition de résolution. Ce n'est pas pour les raisons que vous évoquez.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – Nous resterons sur les engagements que j'ai cités tout à l'heure, c'est-à-dire de suivre le ministre-président qui a dit porter cette carte blanche et ses inquiétudes auprès du CODECO ; CODECO qui, sauf erreur de ma part, n'est pas non plus terminé. Nous ne soutiendrons pas cette proposition d'auditions.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic (MR).** – Un label Covid Safe, et cela a été dit en filigrane par mes collègues, ne doit pas faussement rassurer les gens, mais il ne doit pas non plus faire peur en faisant croire que les protocoles actuellement appliqués ne sont pas *safe*. Au moment où l'on parle, l'HORECA dans son ensemble a déjà pu rouvrir partiellement, du moins en terrasses, et espère pouvoir le faire rapidement en intérieur, avec des protocoles très exigeants. J'espère que les nouvelles seront bonnes tout à l'heure.

Monsieur Desquesnes, ce n'est pas une question que je vous pose, je vous dis juste que tout ce que j'ai entendu, c'est parler de ventilation. C'est le seul élément supplémentaire par rapport à ce qui est dans les protocoles. Je trouve que vous semez plus le trouble et vous faites plus le lit de ceux qui pensent que l'HORECA n'est pas *safe* que vous n'essayez réellement de le défendre.

**M. le Président.** – Monsieur Desquesnes, ne me promettez rien, mais tâchez d'être bref, s'il vous plaît.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** – Merci aux collègues pour leurs réactions. J'ai un peu de mal à comprendre le MR quand, à Bruxelles, c'est possible tandis que ce n'est pas

possible en Wallonie. J'avoue que j'y perds un peu mon latin. J'entends Ecolo et le PS plus raisonnables, même si l'on verra en la matière ce qu'il en adviendra.

*(Réactions dans l'assemblée)*

On ne manquera pas d'interroger le ministre-président sur le sujet.

Il n'empêche, notamment pour répondre à vos questions, Madame Sobry, celles d'auditionner. Monsieur le Président, je souhaite que l'on mette au vote la demande d'audition de l'un des auteurs de la carte blanche, parce que je pense que, si nous nous retrouvons en octobre ou en novembre ici, au sein de cette assemblée, en train de pleurer sur la fermeture de certains secteurs d'activité parce que l'on n'aura pas été prévoyants, on aurait commis une faute de nature politique.

**M. le Président.** – Dois-je comprendre que non seulement vous ne la mettez pas à l'arrière, comme suggéré par deux intervenants, mais que vous demandiez un vote de procédure ?

**M. Desquesnes (cdH).** – Tout à fait, Monsieur le Président.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Vote de procédure*

**M. le Président.** – Nous allons procéder au vote concernant la demande d'audition d'un auteur de la carte blanche.

La demande d'audition est rejetée par 6 voix contre 2.

**M. Desquesnes (cdH).** – Reporter une décision allant dans ce sens aux calendes grecques est un mauvais signal, de même que ne pas travailler dans une logique de « gouverner, c'est prévoir ».

*Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à établir un label Covid Safe, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mme Greoli, MM. Antoine et Collin (Doc. 545 (2020-2021) N° 1).

Par 7 voix contre 2, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### INTERPELLATION DE M. DUPONT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES ÉTUDES ÉPIDÉMIOLOGIQUES DES RIVERAINS ET DES TRAVAILLEURS DES BROYEURS »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dupont à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les études épidémiologiques des riverains et des travailleurs des broyeurs ».

Mme Vandorpe, M. Disabato et Mme Sobry se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Dupont pour développer son interpellation.

**M. Dupont** (PTB). – Madame la Ministre, je me permets de vous interpellier suite au reportage d'*Investigation* relatif à la pollution des PCB sur les riverains, mais aussi sur les travailleurs de ces entreprises. Comme vous, j'imagine, nous avons suivi le reportage sur les broyeurs à métaux en Wallonie, et plus précisément sur les pollutions produites par ceux-ci, notamment en termes de PCB.

Il en existe sept en Wallonie : deux Cometsambre à Obourg et à Châtelet, Derichebourg à Marchienne-au-Pont, Keyser à Courcelles, Ecore à Aubange, Belgian Scrap Terminal Wallonie à Engis et Dubail à Namur.

D'abord, je souhaite dire qu'ils ont un rôle crucial dans l'économie circulaire que l'ont veut. Le recyclage de métal, si possible à l'infini, est une clé d'un monde plus résilient et en Wallonie, c'est grâce aux 1 200 travailleurs de ces entreprises. Vingt-huit pour cent du métal mondial vient du recyclage, ce qui est évidemment une bonne chose, et il me semble que le but serait plutôt d'augmenter cette part.

Par exemple, la cotisation de Recupel que nous payons sur les appareils vise notamment à financer, par de l'argent public, le recyclage fait dans ces entreprises privées. Nous avons évidemment des critiques sur ce système, nous y reviendrons dans le futur, car il s'agit d'entreprises privées qui vivent dans une certaine concurrence les unes envers les autres. Nous le savons,

la concurrence, c'est la recherche du profit au moindre coût. C'est donc bien souvent nocif pour le bien-être des travailleurs, pour l'environnement et les riverains.

Ensuite, il est important d'expliquer de quoi l'on discute. Les PCB ne sont pas de petits polluants, il s'agit certainement d'un des pires créés par l'homme, car ils n'existent pas à l'état naturel. Mais voilà, on les a créés et utilisés massivement, que ce soit dans nos frigos, nos voitures ou même militairement, comme élément central de l'agent orange produit par Monsanto, bombardé par avions et hélicoptères par les Américains dans la guerre du Vietnam sur l'ennemi, mais évidemment sur les populations locales, causant encore maintenant d'énormes problèmes de santé tels que l'infertilité, des problèmes de développement des facultés cognitives, cancers et j'en passe – et des meilleurs.

Nous sommes donc en train de parler – et je pèse mes mots – d'une « saloperie » ! Je n'ai pas d'autres termes à dire tellement le PCB est un élément petit qui peut se greffer carrément dans notre ADN, élément que notre système immunitaire est incapable de détecter.

Dans ce cadre, Mme la Ministre Tellier a annoncé le lundi 3 mai vouloir renforcer le biomonitoring wallon avec des « études spécifiques autour des broyeurs à métaux afin d'objectiver l'exposition de la population à certains polluants ».

D'après un article de presse, elle a également annoncé lancer des analyses spécifiques destinées à pouvoir donner une information transparente aux riverains sur leur taux de PCB.

Cela tranche avec le point de vue de départ dans le reportage selon lequel elle assumait ne pas vouloir tester les riverains.

Vous êtes-vous concertées avec votre collègue, Mme Tellier, sur ce sujet ? Comment allez-vous participer sur le dossier en tant que ministre de la Santé ?

Comme le recommandent les toxicologues, allez-vous inclure des études épidémiologiques directement sur la population – par exemple via prises de sang, scanners du cerveau, et cetera – dans le biomonitoring ?

Il n'y a pas que les riverains qui sont concernés par cette annonce d'études spécifiques, il faut également inclure les travailleurs de ces broyeurs.

Allez-vous prendre contact avec le Gouvernement fédéral pour discuter de l'opportunité de lancer des études épidémiologiques aussi pour les travailleurs des broyeurs du pays en collaboration avec les syndicats ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Tout d’abord, je voulais remercier le PTB pour cette intervention. C’est un sujet que l’on suit de près. Tout à l’heure, le député Desquesnes a également interpellé la ministre Tellier sur ces enjeux importants. On sait que, en tant que ministre de la Santé, vous y êtes également liée et que vous avez une responsabilité en la matière.

Madame la Ministre, je ne reprendrai pas tout le développement sur les sept broyeurs wallons, les PCB et les remarques qui ont été faites, via l’enquête d’investigation diffusée sera sur la RTBF et les seuils élevés d’émission de pollution. Se pose tout de même la question des risques encourus par le voisinage.

L’enjeu de la santé des travailleurs relève, lui, du niveau fédéral. Avez-vous eu des contacts avec votre homologue de la Santé au Gouvernement fédéral sur ce point précis ?

Les équipes de la RTBF ont fait appel à des scientifiques et à l’Institut de recherche et d’expertise scientifique de Strasbourg pour analyser les cheveux des riverains autour du broyeur à métaux situé à Châtelet. Ces analyses ont révélé que les riverains de Châtelet étaient trois fois plus exposés aux PCB qu’un groupe témoin de Nalinnes.

Avez-vous pris connaissance de ces analyses ? Quelles sont les conclusions que vous en tirez ?

Quelles actions avez-vous prises ou quelles actions allez-vous prendre en conséquence ?

Le 4 mai dernier, la ministre Tellier a annoncé aussi revoir sa position par rapport au biomonitoring humain ciblé. À présent, elle souhaite un biomonitoring spécifique autour des broyeurs à métaux alors que, en février, les résultats d’une étude montraient que la responsabilité de l’entreprise de broyage de métaux sur la pollution des sols ne pouvait être établie et que les concentrations n’étaient pas significativement différentes de celles mesurées sur les sols témoins.

Qu’apportera une étude de biomonitoring de plus que ce que les études des sols et le monitoring environnemental ont pu mettre en évidence ? Quel sera le coût d’un biomonitoring sur ces populations ?

Dans ces dossiers, de quelle manière se déroulent les concertations entre vous et votre collègue, la ministre de l’Environnement, Mme Tellier ?

Qui seront les personnes qui pourront bénéficier d’un monitoring ciblé ?

Quelle est votre position quant aux mesures et aux efforts pour tester tous les travailleurs et tous les riverains autour des sept broyeurs à métaux de Wallonie ?

Quels seront les rôles de l’AViQ et/ou de l’ISSeP ?

Enfin, je souhaiterais rappeler la résolution du 23 mai 2018 visant à prévenir les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et l’environnement qui avait été adoptée, à l’unanimité, par le Parlement de Wallonie. Cette résolution demandait notamment de réaliser un programme de biomonitoring humain wallon. Cela a été mis en place par le ministre de l’Environnement précédent, qui avait aussi préparé et adopté un plan Environnement-Santé pour la période 2019-2023 pour lequel un million d’euros étaient prévus.

En tant que ministre de la Santé, quel suivi avez-vous fait de ces différentes recommandations et actions avec votre collègue, Mme Tellier ?

Quelle sera l’articulation entre le biomonitoring en cours depuis 2019 et celui qui vient d’être annoncé autour des broyeurs de métaux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

**M. Disabato** (Ecolo). – Madame la Ministre, je voulais me joindre à l’interpellation parce que, effectivement, la santé liée à l’activité industrielle est un problème dont on doit tenir compte et que l’on doit prendre à bras-le-corps au niveau wallon.

Nous sommes dans des normes qui sont les normes les plus sévères d’Europe et le crédit n’est pas à mettre à ce Gouvernement, puisque c’était le précédent qui l’avait mis en place. Maintenant, se pose la question de comment on peut faire par rapport à cela. Toute une série d’entreprises ont déjà activement recherché des solutions. Je constate que certains ont avancé par rapport à ces solutions et par rapport à ces filtres tandis que d’autres, malheureusement, n’ont pas avancé. Cela a amené une décision extrêmement forte de la part du Bourgmestre d’Aubange – je le souligne et je le salue – qui a décidé de forcer l’entreprise à tourner au ralenti tant qu’ils n’auront pas installé leurs filtres. Je pense que c’est aussi un élément important. Le Code de l’environnement le permet. C’est à travers les communes que cela doit se faire et c’est un élément important qui a été pris.

Tout cela a été fait en concertation entre les autorités de la Wallonie et les autorités locales puisqu’il y a justement eu une réunion – c’est la réunion du 3 mai dont M. Dupont parlait – organisée suite à une rencontre entre les bourgmestres, Mme la Ministre et son cabinet, ainsi que l’administration, où il y a eu une volonté, en tout cas commune, de pouvoir aboutir à des solutions concrètes – je pense qu’il est aussi important de le souligner –, avec un biomonitoring – il y avait déjà un biomonitoring qui existait déjà préalablement, mais qui n’était pas centré sur les broyeurs, qui était à l’échelle wallonne. Si vous en disposez, pourrions-nous avoir quelques éléments sur ce biomonitoring tel qu’il a été

conçu au départ, même s'il n'était pas lié directement au dossier et si l'on a déjà les premiers résultats ?

Par ailleurs, Mme la Ministre a aussi décidé de renforcer les contrôles de qualité des cours d'eau, puisque l'on voyait aussi dans le reportage qu'il y avait un problème à ce niveau-là, avec une volonté extrêmement forte de sa part de lutter contre l'impunité – qu'il n'y ait en tout cas pas d'impunité par rapport à cette problématique. Je souhaiterais voir comment vous y avez été associée. Quels sont les services qui gravitent autour de vos compétences qui seront éventuellement associées dans le cadre de cet échange-là ?

De manière générale – je sais que vous êtes en tout cas inquiète sur la question de la santé et de l'environnement, je sais que, lors de la législature précédente, vous étiez extrêmement active et que vous soutenez cela –, je voulais aussi vous interroger à ce niveau-là.

**M. le Président.** – La parole est Mme Sobry qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Sobry (MR).** – Madame la Ministre, effectivement, les questions qui sont liées à la santé environnementale sont à cheval – comme le nom l'indique d'ailleurs – entre les compétences de Mme la Ministre Morreale et de Mme la Ministre Tellier. D'ailleurs, ces questions sont généralement débattues en Commission de l'environnement. Ce sera aussi le cas de la commission de ce mardi 11 mai où deux interpellations, dont j'ai noté un copier-coller de celle qui nous occupe aujourd'hui – mais M. Dupont à un peu de chance parce que je crois qu'ils sont toujours en débat sur la 5G chez Mme la Ministre Tellier, il pourra donc aller mener sa deuxième interpellation tout à fait facilement...

Sous la précédente législature, MR et cdH s'étaient aussi penchés sur la question. Cette problématique de l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens, et donc aux PCB, a déjà fait l'objet d'un plan d'action spécifique – le plan Envi – pour la période 2019-2023 et le biomonitoring dont on parle ici en découle directement. Je sais que Mme la Ministre Morreale est particulièrement attentive à la question des perturbateurs endocriniens, et ce n'est pas depuis qu'elle est ministre de la Santé qu'elle s'en soucie parce que son activité parlementaire lors des précédentes législatures peut tout à fait en témoigner.

Dès lors, j'avais aussi deux-trois autres questions à vous poser Mme la Ministre. Si Mme la Ministre Tellier est la première concernée en ce qui concerne cette problématique, comment envisagez-vous d'agir sur le dossier ? Comment envisager de façon globale la lutte contre les perturbateurs endocriniens ?

Par ailleurs, dans le cadre des compétences wallonnes, quelles mesures de prévention – on en a parlé – peuvent-elles être envisagées afin de réduire

l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé et la prévalence de certaines maladies chroniques ?

L'AViQ, de son côté, dispose-t-elle de collaborateurs qui seraient en charge de l'étude de cette question ?

Enfin, si en Wallonie, les broyeurs à métaux sont désormais soumis à des normes parmi les plus sévères d'Europe et doivent s'y conformer dans le cadre de leur permis d'environnement revu, Mme la Ministre Tellier a de son côté plaidé pour revoir les normes européennes à la hausse. Mme la Ministre de la Santé, comptez-vous porter ce dossier conjointement avec Mme la Ministre Tellier ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, évidemment, c'est un sujet qui m'intéresse tout particulièrement, la question de la santé et de l'environnement, parce que je suis viscéralement attachée à ces questions-là.

Néanmoins, je vais vous décevoir tous, et cela ne m'arrive pas de faire des réponses qui sont hyper courtes, mais très clairement, on est en santé-environnement. La Déclaration de politique régionale et la répartition des compétences a attribué spécifiquement à Mme Tellier cette compétence. Je suis responsable de la Santé ; elle est responsable de la Santé-Environnement. Elle travaille d'ailleurs avec l'ISSeP sur ces questions-là. Elle a eu la gentillesse, un certain nombre de fois, notamment quand il s'agissait d'avoir des discussions avec le biomonitoring – comme elle savait que j'y avais été très investie comme députée –, de m'inviter pour la mise en place du million d'euros qui avait été dégagé sur l'ancienne législature pour le lancement du biomonitoring et du suivi en lien avec les perturbateurs endocriniens.

Néanmoins, je pense qu'il faut à la fois préciser que, pour ce qui me concerne, je n'ai pas annoncé quoi que ce soit sur les analyses qui concernaient les taux de PCB des riverains et des travailleurs des broyeurs. C'est ma collègue, Mme Tellier, qui a fait part, la semaine dernière, des perspectives d'évolution envisagées pour le biomonitoring.

La pertinence de la mise en place de protocoles de surveillance épidémiologique des riverains et des travailleurs des broyeurs devra être discutée avec les responsables scientifiques.

Pour ce qui me concerne, ce sera avec ma casquette de vice-présidente du Gouvernement que je suivrai cette compétence et ce dossier avec beaucoup d'attention.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Du coup, je ne sais pas quoi dire.

**M. le Président.** – S'il n'y a rien à dire, il n'y a rien à dire.

**M. Dupont** (PTB). – Je suis un peu étonné que, en tant que ministre de la Santé, vous n'ayez aucune responsabilité.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je ne vais pas vous dire que c'est une déception de ma part, même si je pourrais vous le dire. J'aurais aimé avoir la santé et l'environnement. J'ai cherché dans chaque ligne de mes crédits, au moment où le Gouvernement s'est installé, s'il n'y avait pas moyen de pouvoir tirer un peu de Santé et Environnement dans mes compétences. Ce n'est pas le cas, mais cela ne pose aucune difficulté puisque je sais que cette compétence est dans de bonnes mains avec Mme Tellier. Bien que j'aimerais pouvoir agir en la matière, cela relève purement de sa compétence.

**M. le Président.** – Dont acte. Fort bien.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Une de mes questions était de savoir si l'AViQ allait jouer un rôle dans le *testing*. Vous me confirmez que, comme cela ne relève pas de votre compétence, ce sera via d'autres réseaux.

*(Réaction de Mme la Ministre Morreale)*

**M. le Président.** – Dont acte également.

L'incident est clos.

*(M. Disabato, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA VACCINATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PASSEPORT VACCINAL »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA STRATÉGIE DE VACCINATION »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PASSEPORT VACCINAL »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LA PROTECTION DES PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES CONTRE LE SARS-COV-2 »**

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCÉLÉRATION DE LA POLITIQUE VACCINALE CONTRE LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES ACTIONS DÉPLOYÉES PAR LA WALLONIE EN VUE D'ATTEINDRE L'IMMUNITÉ COLLECTIVE FACE À LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES NOUVELLES AFFICHES PUBLICITAIRES  
DE L'AGENCE WALLONNE POUR UNE VIE DE  
QUALITÉ (AVIQ) SUR LA VACCINATION »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'ACCÉLÉRATION DES VACCINATIONS  
DANS LES CENTRES WALLONS »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'UTILISATION DES DONNÉES DE LA  
BANQUE DE DONNÉES NATIONALE  
GÉNÉRALE (BNG) POUR LE *TRACING* COVID »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Goffinet, sur « la vaccination des enfants et des adolescents dans le cadre de la lutte contre la covid-19 » ;
- M. Heyvaert, sur « le passeport vaccinal » ;
- M. Heyvaert, sur « la stratégie de vaccination » ;
- Mme Vandorpe, sur « le passeport vaccinal » ;
- M. Legasse, sur « la nécessité de renforcer la protection des personnes immunodéprimées contre le SARS-CoV-2 » ;
- Mme Roberty, sur « l'accélération de la politique vaccinale contre la covid-19 » ;
- Mme Sobry, sur « les actions déployées par la Wallonie en vue d'atteindre l'immunité collective face à la covid-19 » ;
- Mme Lekane, sur « les nouvelles affiches publicitaires de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) sur la vaccination » ;
- Mme Lekane, sur « l'accélération des vaccinations dans les centres wallons » ;
- Mme Lekane, sur « l'utilisation des données de la Banque de données nationale générale (BNG) pour le *tracing* covid ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). – Madame la Ministre, les essais cliniques sur les vaccins contre le covid-19 pour les plus jeunes se multiplient. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, des vaccins pédiatriques pourraient être proposés dès l'automne prochain. En Europe, le vaccin

Pfizer a déjà reçu l'aval de l'Agence européenne des médicaments pour la tranche des 17 – 18 ans et de nombreuses demandes d'avis sont en cours.

Jusqu'à présent, en Belgique, la stratégie de vaccination vise l'immunité collective. Vous avez encore rappelé récemment votre objectif de vaccination de 80 % du public plus fragiles et de 70 % pour la population générale. Or cet objectif de 70 % n'est pas tenable si l'on ne vaccine pas les plus jeunes. En effet, les moins de 18 ans représentent déjà environ 20 % de la population belge.

Pourtant, on sait que ces jeunes n'encourent pas ou très peu de risque de forme grave de la covid-19. Le bénéfice d'une vaccination pour eux, à l'échelle individuelle, est controversé vu le peu de cas de décès ou d'hospitalisations dans ces tranches d'âge.

Cette vaccination étendue aux plus jeunes constituerait-elle, selon vous, un bénéfice pour la population, à l'échelle globale ?

En collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous pu trancher sur cette question de la vaccination des mineurs, qui devient de plus en plus urgente ? À moins que, comme le prônent de plus en plus de scientifiques, vous mettiez en place une stratégie de gestion du risque ?

Envisagez-vous de passer à une vaccination de protection des plus faibles ?

Attendez-vous que l'Europe tranche pour nous ou voulez-vous avancer séparément ? Avez-vous des informations sur d'autres pays ?

Peut-on se baser uniquement sur les essais cliniques pour poser les choix politiques ?

Chez nous, plusieurs personnes se sont déjà prononcées par rapport à cet aspect. Je pense notamment au vaccinologue de l'Université d'Anvers, le professeur Pierre Van Damme, qui est membre de la *task force*. Il indiquait la semaine dernière que le GT étudiait la possibilité d'ouvrir la vaccination aux 16 et 17 ans pour toucher plus de candidats et atteindre plus rapidement ce seuil de 70 %, mais que, pour le moment, cet aspect demeurerait à l'étude. Il indiquait aussi que les plus jeunes pourraient accéder aux doses Pfizer, et ce, dès le mois de juillet.

Quant au professeur Van Laethem, il a estimé au cours d'une interview qu'il serait intéressant d'envisager la tranche d'âges 10-12 ans, car ces enfants jouaient le même rôle que les adultes dans la transmission de la covid et que, dès lors, cette vaccination vis-à-vis de ce plus jeune public serait intéressante d'un point de vue de la santé publique.

Je vous ai aussi écoutée à la radio la semaine dernière, où vous évoquiez aussi que, pour autant que

les vaccins aient continué à être livrés de cette manière, toute la population adulte en âge d'être vaccinée pourrait l'être d'ici le mois de juillet, comme les 18 ans et plus. Qu'en est-il pour les moins de 18 ans ?

Ce sujet a-t-il déjà eu l'occasion de faire l'objet de discussions au niveau de la CIM Santé ? Si oui, quelle en est la décision à ce stade dans ce cadre ?

J'ai déjà pu interroger la semaine dernière votre collègue à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Linard, qui m'indiquait que l'avis du Conseil supérieur de la Santé était essentiel, mais qu'aucune décision n'avait encore été prise et que ce sujet n'avait pas encore non plus fait l'objet d'une quelconque discussion en CIM Santé. Il était donc, semble-t-il, encore prématuré de parler d'un plan vaccination ou d'une adaptation du calendrier vaccinal vis-à-vis de cette tranche d'âge.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Où en sont toutes les discussions avec les autorités ? Vers quel modèle allons-nous évoluer ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Heyvaert pour poser ses questions.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Madame la Ministre, la vaccination s'accélère grâce à l'arrivée de plus de vaccins. Lors de la dernière commission, vous avez annoncé que les centres de vaccination seraient en capacité d'augmenter leur rendement.

Malheureusement, la semaine d'après, certains centres annonçaient être en manque de personnel. Pourriez-vous faire le point sur les capacités de vaccination en Wallonie vu que l'arrivée du nombre de vaccins va s'accélérer dans les prochaines semaines ?

Nous constatons de plus en plus la différence d'adhésion à la vaccination entre la Flandre et la Wallonie.

Vous avez expliqué certaines mesures pour permettre des aspects de communication et de sensibilisation auprès de certains acteurs de la santé, comme les maisons médicales.

Si nous voulons plus d'adhésion à la vaccination, nous devrions aller toucher un maximum de personnes où elles se trouvent, c'est-à-dire parfois en dehors des secteurs de la santé. Qu'avez-vous prévu pour sensibiliser les acteurs en dehors du secteur de la santé – par exemple les travailleurs sociaux – pour permettre de toucher d'autres personnes ?

Nous arrivons aussi à des tranches d'âge de personnes qui pourraient plus facilement se déplacer à vélo vers les centres de vaccination. Je voulais voir avec vous ce qui était prévu dans le cahier des charges des centres de vaccination pour la mobilité vers les centres

de vaccination en vélo, comme des parkings vélo ou bien une signalisation spécifique pour les trajets vélo.

Voici les questions pour la stratégie de vaccination.

Je vais reprendre les propos par rapport au *coronapass* qui est un peu modifié au vu des informations qui nous arrivent en direct.

Depuis de nombreux mois, l'idée d'un passeport vaccinal fait son chemin. J'ai déjà pu expliquer mon point de vue qui est d'éviter toute discrimination, de tenir compte de la santé publique comme seul critère et de veiller à un débat citoyen sur le sujet si ce passeport devait arriver ici, en Belgique.

L'Europe a travaillé sur une base commune pour que chaque pays puisse utiliser le même format de *coronapass*. Nous savons que nous ne pouvons pas nous opposer à son utilisation dans d'autres pays. Par exemple, le Danemark impose déjà ce *coronapass* dans la vie quotidienne. Nous ne pouvons pas nous opposer à cela, malheureusement, et nous devons faciliter les déplacements des citoyens belges vers le Danemark. Nous n'aurons donc pas beaucoup de marge de manœuvre pour nous opposer au *coronapass* européen. Par contre, nous pouvons nous opposer à son utilisation en Belgique. Aujourd'hui en CODECO, l'utilisation de ce *coronapass* était en discussion et, comme prévu, ce *coronapass* sera utilisé pour de grands événements pour des raisons économiques et pas pour des raisons de santé publique. C'est un précédent grave, je pense. Je pense que ce n'est pas une société dans laquelle je veux vivre, une société qui discrimine les citoyens, qui divise les citoyens pour des raisons économiques.

Vous avez toujours postposé le débat et votre position en disant qu'il fallait d'abord avoir le retour de l'Union européenne. Aujourd'hui, ce *coronapass* est présent. Je voudrais voir comment vous vous positionnez en CIM Santé sur le sujet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Madame la Ministre, fin avril, les représentants des États membres de l'Union européenne ont validé les lignes directrices encadrant les principales dispositions techniques de ce futur certificat sanitaire européen. Tel qu'imaginé au niveau européen, ce document permettrait aux voyageurs d'attester qu'ils ont été vaccinés contre le covid-19, ont passé un test PCR négatif ou sont immunisés après avoir été infectés.

Mon collègue l'a dit, au Danemark, le *coronapass* est utilisé depuis le début du mois d'avril.

En France, un *pass* sanitaire permet de stocker la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif. Son utilisation se limite pour le moment au contrôle de certains vols à destination des territoires d'outre-mer et

de la Corse, mais l'outil existe et pourrait être généralisé à d'autres secteurs.

Quelle sera la réponse de la Wallonie sur ce *coronapass* ? On sait que le CODECO en discute aujourd'hui. Donc, quelle sera la position défendue pour la Wallonie ?

Certains disent que ce *coronapass* servira surtout pour les grands festivals flamands comme Tomorrowland. Quelle est votre position puisque l'on sait que ce genre d'événements attire aussi des jeunes de moins de 18 ans ? Quelle est votre position aussi pour un *coronapass* pour les jeunes en dessous de 18 ans ? On a parlé de la vaccination pour les jeunes il y a quelques minutes.

Ce *coronapass* sera-t-il obligatoire ou possible pour la reprise des cafés et restaurants, pour le retour de concerts, festivals, salons et foires de professionnels, pour l'ouverture de théâtres et des salles de cinéma ? Pour tous ces secteurs ou pour une partie seulement ?

Pour certains, le passeport vaccinal, bien qu'il ne soit pas basé uniquement sur la vaccination, ne peut être instauré tant que tout le monde n'a pas eu accès à la vaccination. C'est d'ailleurs le point de vue que vous avez exprimé dans ce Parlement à la mi-mars. Pourtant, le Premier ministre plaide lui-même, encor avant-hier, pour ce *pass*. Quelle est la position du Gouvernement wallon ?

Récemment, vous annonciez que 70 % de la population en âge d'être vaccinée pourrait l'être d'ici juillet. On entend aussi que ce *pass* n'arriverait qu'en août. Ne serait-ce pas l'occasion justement de préciser le timing de la vaccination et de l'entrée en vigueur de ce *pass* pour ne pas créer d'inégalités par rapport à ceux qui ne veulent ou ne peuvent se faire vacciner ?

Envisagez-vous de rendre le test PCR gratuit, à fournir dans le *coronapass* si on n'est pas vacciné ?

Le cdH soutient ce *coronapass*, contrairement aux déclarations entendues ces derniers jours par certains membres de la majorité, encore à l'instant. Pourquoi le soutient-on ? Pour notre santé, d'abord, pour notre liberté, pour celle des autres aussi. Notre liberté doit être préservée, nos libertés doivent être retrouvées. Un *coronapass* permettra finalement de vivre davantage normalement et de lutter efficacement contre la pandémie. Bien sûr, il faut pouvoir y mettre des balises. Pour nous, clairement, il faut que le *testing* soit accessible à tous, que le *coronapass* soit d'application pour les grandes activités, celles qui ne peuvent pas se dérouler dans des conditions sanitaires raisonnables. On ne dit pas qu'il faut un *coronapass* pour aller au restaurant ou pour aller faire son activité sportive, mais plutôt pour les gros événements de foule, de grande proximité, comme les festivals ou certains événements sportifs.

Enfin, pour nous, ce *coronapass* doit aussi être limité dans le temps, jusqu'au moment où l'immunité collective sera atteinte.

J'aimerais vraiment avoir votre position, puisque les informations ont été assez contradictoires ces derniers jours.

**M. le Président.** – La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** – Madame la Ministre, l'Académie royale de médecine de Belgique (ARMB) appelle les autorités à mettre rapidement à disposition des traitements anticorps mononucléaux pour les personnes immunodéprimées.

En effet, si la vaccination est un des alliés dans la lutte contre le SARS-CoV-2, pour les personnes touchées par une immunodépression, elle ne serait pas suffisante.

Selon cette même Académie royale de médecine de Belgique, les patients dont le système immunitaire est profondément déprimé répondent moins bien à la vaccination et ils ne développent pas ou pas assez d'anticorps pour les protéger.

Si ces anticorps sont déjà administrés dans plusieurs pays voisins, ils ne sont pas encore autorisés en Belgique sauf à titre compassionnel. Ce traitement serait également un allié de plus contre le variant dominant en Belgique, selon les médecins.

Le Gouvernement va-t-il plaider pour autoriser la mise à disposition de ces anticorps mononucléaux rapidement en Belgique ? Porterez-vous le point à la CIM Santé ? Que faites-vous pour assurer la vaccination en priorité des personnes immunodéprimées ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Roberty (PS).** – Madame la Ministre, ce dimanche 2 mai, le Gouvernement annonçait l'accélération dans les prochaines semaines de la campagne vaccinale contre le covid-19. Outre le développement de nouvelles lignes de vaccination dans les centres d'ici juin, il s'agit également d'assurer la mise en œuvre de la future phase 2 de la campagne. On apprend aujourd'hui que les pharmaciens et les pharmaciennes de Wallonie vont pouvoir aider les citoyens qui éprouvent des difficultés à prendre un rendez-vous. C'est une bonne nouvelle et un pas supplémentaire en faveur de la sensibilisation à la vaccination. Je salue cette initiative et la réponse positive du secteur.

Aussi avec Revax, des initiatives afin de relancer les personnes de la phase 1 b ont également été mises en œuvre, dans le but d'étendre la couverture vaccinale et d'offrir une deuxième opportunité de recevoir un vaccin

aux personnes qui ne s'étaient pas inscrites. Certains responsables de centre, comme celui de Namur, affirment que cette accélération n'est pas souhaitable à l'heure actuelle vu le manque en personnel dont ils souffrent déjà.

Afin de lutter contre le favoritisme et d'assurer que chaque dose soit injectée, la plateforme Qvax a été lancée. Elle semble atteindre son objectif, puisque de nombreuses personnes qui n'avaient pas reçu de convocation malgré le fait qu'elles soient éligibles témoignent aujourd'hui avoir été contactées et avoir reçu leur première dose.

Bruxelles a également annoncé réduire le délai pour l'injection de la seconde dose d'AstraZeneca ce 3 mai. Et des tests sont en cours avec Pfizer pour vacciner les adolescents dès cet été.

Madame la Ministre, voici mes questions.

Quel soutien le Gouvernement entend-il apporter aux centres de vaccination dont certains responsables dénoncent le manque de moyens humains et assurer ainsi l'accélération des injections ?

Le Gouvernement entend-il ouvrir de nouvelles antennes décentralisées ? La campagne vaccinale va-t-elle entrer dans la phase 2 prochainement ? Je sais que, ce matin, nous avons eu l'occasion d'entre de bonnes nouvelles.

Le lancement de Revax permet-il une plus grande couverture vaccinale ? Que font la cellule du délégué général et le Gouvernement pour renforcer la publicité de la vaccination auprès des personnes « sceptiques » ? Qvax est-il maintenant implanté partout ?

Les injections au domicile des personnes qui peuvent difficilement se déplacer a-t-elle été inscrite à l'ordre du jour de la CIM Santé et de la *task force* vaccination ? Quelles actions allez-vous prendre pour assurer la vaccination de ces personnes en perte d'autonomie ?

Comptez-vous réduire les délais pour la seconde injection d'AstraZeneca ? Les ados seront-ils intégrés dans la phase 2 et quand pourra-t-elle débuter ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry (MR).** – Madame la Ministre, des vaccins sûrs et efficaces sont à l'évidence l'élément clé de la stratégie de sortie de la pandémie, en permettant d'atteindre l'immunité collective. Pouvez-vous nous indiquer quel est aujourd'hui le ratio entre les convocations envoyées et les refus effectifs de la vaccination, pour autant que l'on connaisse ce ratio ?

Une démarche pédagogique et active sur les vaccins permettant notamment d'appréhender objectivement

toutes les informations évolutives, voire contradictoires, que les citoyens reçoivent continue-t-elle d'être menée ? De nouvelles campagnes d'information seront-elles encore diffusées prochainement ?

Le taux de vaccination du personnel soignant reste relativement bas. Il apparaît impératif de se donner pour objectif que ces professionnels de la santé et tout intervenant médico-social qui exerce en établissement et/ou à domicile soient rapidement vaccinés. Dès lors, quelles actions sont menées aujourd'hui dans le but de renforcer l'adhésion du personnel soignant à la vaccination ?

Je reste en outre persuadée que les médecins généralistes ont un rôle important à jouer auprès de leur patientèle pour les informer et les rassurer sur le vaccin contre la covid et ainsi renforcer la couverture vaccinale de l'ensemble de la population. Est-il prévu que les médecins généralistes interviennent davantage dans la campagne vaccinale, notamment au niveau de l'information ? Via quelles mesures spécifiques, le cas échéant ?

Enfin, la détection d'anticorps présents dans le sang suite à la vaccination ou à la contraction de la maladie semble être un indicateur des plus fiables du niveau d'immunité de la personne concernée. Au niveau du *testing*, l'action semble se concentrer aujourd'hui sur les tests PCR qui ne mesurent que la charge virale à l'instant T et non l'immunité qui est acquise.

Quelle place ont les tests aujourd'hui et quelle sera la place des tests sérologiques dans la stratégie de sortie de crise ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour les renforcer ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane pour poser ses questions.

**Mme Lekane (PTB).** – Madame la Ministre, pour encourager la population, la Région a récemment organisé une campagne publicitaire via un affichage public. Dans cette campagne, vous mentionnez, je cite : « Pour retrouver mon resto préféré demain, je me vaccine ».

Cette publicité n'a pas plu au collectif Wallonie HORECA et celui-ci annonce qu'il va déposer plainte auprès du Jury d'éthique publicitaire en vue de faire retirer ce slogan.

Le collectif dénonce, je cite : « l'instrumentalisation de l'HORECA et, plus largement, des lieux de réjouissance pour faire avancer le bétail vers la vaccination ».

Le secteur s'inquiète du message délivré. Il a peur que l'accès aux restaurants soit conditionné au fait d'être vacciné.

Voici mes questions par rapport au développement de ce que je viens de vous dire.

Quelle est votre position par rapport à cette plainte du collectif HORECA ?

L'accès à l'HORECA sera-t-il réservé aux personnes qui seraient vaccinées ainsi que cette affiche de la Région le laisse supposer ? Quelle est votre position à ce propos ?

Beaucoup de gens ne pourront ni partir en vacances ni aller au restaurant ni dans des lieux culturels. Ce genre d'affiche n'acte-t-il pas une discrimination au sein de la population ?

Voilà pour ma première question.

Par rapport au tsunami dans les centres de vaccination, vous avez annoncé qu'à partir du 3 mai la vaccination allait s'accélérer. Selon le journal *Le Soir*, l'augmentation de la cadence de vaccination demandée par les autorités est accueilli tièdement par les centres de vaccination.

La responsable administrative médicale du centre de Namur déclare dans le journal, je cite : « Encore une fois, on nous refile la patate chaude. On vient seulement d'atteindre notre rythme de croisière après deux mois à tout organiser. Si l'on nous demande d'ouvrir plus de lignes, il va falloir tout recommencer au niveau du recrutement et des horaires. On dirait que les politiques oublient qu'il y a des humains qui doivent gérer les conséquences de leurs décisions ».

En raison de l'incertitude des horaires et du contrat, le carnet d'adresses mis en commun par tous les médecins de la région est épuisé. Il n'y a plus personne à supplier de venir aider pour piquer.

Or, sans infirmière supplémentaire, on ne pourra pas augmenter la cadence. C'est l'alerte que je reprends. La demande des autorités de vacciner une ligne de patients en 2 minutes contre 3 minutes actuellement lui semble aussi excessive.

On nous explique qu'en réalité c'est plutôt 4 minutes de moyenne. Il faudrait le double d'infirmières pour arriver à cette cadence. Or, on nous autorise à engager 0,1 infirmière en plus.

Voici mes questions : avez-vous établi une augmentation de la cadence de vaccination sans tenir compte du coût des besoins en personnel qui en découlerait ?

Comment est-ce possible que les politiques évoquent une vaccination toutes les 2 minutes alors que les centres de vaccination n'arrivent pas à réaliser une vaccination toutes les 3 minutes comme normalement prévue ?

Enfin, sur l'utilisation des données de la BNG pour le *tracing covid*, les voyages sont autorisés depuis le 19 avril et les vacances scolaires approchent. Le formulaire du voyageur revenu de son séjour, le PLF – *Passenger Locator Form* – émet un code à activer pour accéder à un test Covid. Après avoir rempli le PLF, le citoyen reçoit, via SMS, les 16 chiffres ou lettres qui font office de prescription du test covid. C'est le CTPC pour *covid-19 test prescription code*. Avec ce code, le voyageur prend rendez-vous dans un centre de prélèvement et effectue donc le test covid.

Que se passera-t-il pour les centaines de milliers de voyageurs qui n'activeront pas le code ?

Selon le magazine *Medor* et Frank Schuermans, patron du COC – l'Organisme de contrôle des données –, les fichiers encodés seront versés dans la BNG – la Banque de données de la police – ce qui aboutirait à les considérer automatiquement comme suspects.

Mais qu'en est-il pour ceux qui n'activent pas le code, mais sont vaccinés, font un autotest, un test via un médecin de famille, et cetera ?

À l'avenir, ils grossiraient le rang des centaines de milliers de personnes encodées dans la BNG pour non-respect des mesures covid.

A-t-on la garantie que tous les citoyens qui auront reçu un code sortiront de la BNG au bout des 14 jours d'encodage ?

Un flou existe aujourd'hui sur la gestion du flux des informations entre le Fédéral, qui s'occupe des bases policières, et les entités fédérées, responsables de la prévention en matière de santé. Pouvez-vous expliquer cette gestion ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Monsieur les Députés, merci pour vos nombreuses questions sur ce sujet d'actualité qui occupe la majorité des esprits de notre population. Vous avez posé un certain nombre de questions, je vais essayer d'aborder cela par item.

Sur la stratégie et la vaccination, depuis le 15 mars, comme vous le savez, la Wallonie a déployé 40 centres de vaccination – 9 majeurs et 31 centres intermédiaires – auxquels sont venus s'ajouter 12 centres que l'on appelle des antennes de proximité. Il y a 52 sites de vaccination en Wallonie, qui sont actifs sur le territoire régional pour vacciner la population, actuellement de plus de 18 ans, et les personnes de plus de 65 ans, mais aussi tous celles et ceux qui sont à risques. Quand on dit à risque, je rappelle que le système n'est pas faillible, mais qu'il se base sur des protocoles : les médecins

généralistes donnent la liste des patients prioritaires à la vaccination au sens des décisions et des pathologies relevées par le Conseil supérieur de la santé, qui ont été validées en CIM Santé ; le Registre du cancer ; mais aussi les mutuelles qui relèvent des médicaments qui ont été pris par des personnes et qui peuvent les rendre admissibles en termes de comorbidité.

Petites parenthèses, beaucoup de citoyens m'interrogent, considérant que des personnes jeunes, d'une quarantaine d'années, sont invitées à la vaccination alors qu'ils n'ont pas de problème de santé. Je voudrais d'abord rappeler que l'on ne connaît pas toujours l'état de santé de la personne, fut-elle quelqu'un dont on est très proche. De plus, il est probable que, pour prendre un exemple précis, à partir du moment où le diabète constitue une des priorités en termes de comorbidité, il y a énormément de gens qui prennent du Metformax. Vous pouvez avoir pris une tablette de Metformax à un moment donné, être identifié potentiellement comme diabétique et donc être envoyé sans connaître votre pathologie. Cela ne veut évidemment pas dire que vous êtes visiblement cardiaque, asthmatique, et cetera. On ne sait donc pas toujours identifier. Il y a aussi énormément de gens qui prennent des médicaments pour une autre raison que la vocation initiale du médicament. Certaines personnes prennent des antidépresseurs pour pouvoir dormir ou parce qu'ils ont une autre vocation. Cela peut même être des médicaments contre les troubles érectiles et qui peuvent servir pour l'endormissement. Je veux dire qu'il y a énormément de médicaments qui sont utilisés pour d'autres raisons que la raison de base. C'est ce qui peut faire en sorte que certaines personnes sont appelées à la vaccination alors qu'elles ne paraissent peut-être pas malades. Ce sont bien ces personnes-là, qui sont à peu près 440 000, qui sont également invitées pour être vaccinées.

Les dispositifs ont été dimensionnés pour pouvoir effectuer un peu plus de 200 000 injections – 200 000 à 220 000 injections – par semaine, six jours sur sept, jusqu'à 15 heures par jour pour les centres majeurs et jusqu'à 12 heures pour les centres et antennes de proximité. Ces centres tournaient depuis le 15 mars en deçà de leurs possibilités, de leurs capacités, tenant compte des livraisons que nous avons, du nombre de vaccins que nous recevons jusqu'à la fin avril, où nous tournions avec environ 160 000 vaccins. Souvenez-vous, les premières semaines, pendant deux à trois mois, nous avons environ 26 000 vaccins par semaine, et puis l'on est passés à cinq fois plus et nous avons désormais dépassé les 200 000.

Grâce à l'augmentation des livraisons de vaccins annoncée et aussi à la mobilisation des équipes qui travaillent d'arrache-pied dans les centres de vaccination, grâce aux renégociations et aux avancées de certaines livraisons que la Belgique a reçues, 250 000 doses seront en mesure d'être administrées à partir de début mai et 400 000 doses – deux fois plus

que prévu – en juin, soit une augmentation de près de 60 %.

Pour pouvoir réussir ce défi, si l'on peut comprimer les délais... Vous vous souvenez, au début on parlait d'octobre pour pouvoir terminer la campagne de vaccination. On avait toujours dit que l'on allait calibrer les choses en fonction de ce que l'on me dit, mais on peut pouvoir monter potentiellement en puissance, ce qui fait que certains locaux, par exemple, étaient surdimensionnés et l'on n'occupait qu'une partie de la salle. La montée en puissance permet, par ces bonnes nouvelles, d'augmenter la cadence et de réussir le défi de raccourcir la campagne de vaccination.

Comment a-t-on fait ? C'est la cadence d'injection par heure qui sera augmentée partout où c'est possible, en respectant bien sûr les mesures de distanciation, la cadence des injections passera de 20 à 25 heures par jour. Petite parenthèse puisque vous avez parlé d'un monsieur qui a dit qu'il a effectivement parlé des politiques, mais je pense qu'il n'était pas à la réunion avec les différents directeurs médicaux, il a dû la louper.

Il y avait eu un sondage réalisé par les différents directeurs médicaux et tous les médecins et on leur a dit : « Il y a 20 injections par heure, quelle est votre capacité ? » En effet, si l'on prend le cas près de chez nous, en Féronstrée, ils sont à 40 vaccinations par heure. Eux, trouvent que c'est tout à fait facile, possible, que cela ne change évidemment rien au contact humain que l'on peut avoir au moment de l'injection quand il rentre dans le box et puis le contact des 15 minutes, le contact préalable, et cetera, tout cela se fait de manière très fluide, très humaine, très agréable, mais ils disent : « Voilà, on a une cadence de 40 ». On a fait un sondage et, en moyenne, les médecins ont dit « 28 ».

Pour ne pas brusquer, on a dit, on va prendre la moyenne en dessous et l'on va faire 25 injections par heure. Évidemment, si certains souhaitent faire plus, on ne va pas les en empêcher. Si certains ne se sentent pas en capacité – même si je vous avoue que cela fait une grosse différence par rapport à d'autres – de suivre le rythme, pas de difficulté et pas d'obligation non plus pour les centres de monter automatiquement en puissance.

Je pense qu'il faut respecter la qualité des équipes, leur dynamisme, leur mobilisation, leur volonté, leur détermination, leur envie d'aller plus loin, d'aller aussi peut-être les aider à manager des équipes, à les former, et à faire en sorte que cela roule plus ou moins bien. Je pense que si certains se sentent étriqués ou au maximum de leurs capacités, il faut le respecter.

C'est pour cela d'ailleurs que l'on a demandé à chaque centre s'ils souhaitaient avoir des lignes supplémentaires. C'est le deuxième élément au-delà des injections dont je vous ai parlé, c'est qu'un nombre important, 80 à 90 nouvelles lignes de vaccination vont

être créées qui seront réparties sur l'ensemble du territoire, dans les centres existants qui offrent suffisamment d'espace d'adaptation et pour lesquels on est allés vérifier que toutes les règles de distanciation, de parking ou d'accessibilité étaient possibles en termes de transports en commun, par exemple.

Pour parler du monsieur de Namur qui avait émis un papier assez critique et assez étonnant que très peu d'autres directeurs médicaux ont compris, je dois vous dire que le 6 mai il nous a écrit pour dire qu'il souhaitait augmenter son centre de six lignes de vaccination. C'est sans doute qu'il a dû se concerter et revenir sur sa critique puisqu'il a été demandeur d'augmenter très fortement ses capacités dans le centre de vaccination dans lequel il est impliqué avec ses équipes.

De la même manière qu'il avait visiblement oublié aussi de prendre la liste que nous lui avons remise avec tous les infirmiers qui étaient disponibles pour la vaccination. On lui a rappelé, l'AViQ a transmis les informations, et comme l'ensemble des centres de vaccination qui n'ont aucune difficulté pour pouvoir remplir leurs équipes parce qu'il y a vraiment une belle mobilisation, parce qu'il y a des gens retraités, parce qu'il y a des infirmiers à domicile qui viennent prêter main-forte, parce qu'il y a vraiment beaucoup de gens qui ont envie de venir aider, il n'y a aucune difficulté pour compléter les équipes.. Je pense que c'était plutôt une expression malheureuse qui, dans les faits, s'est avérée être – sinon contre-productive – contraire en réalité à ces souhaits.

Un budget de plus de 26,5 millions d'euros a été octroyé pour mener à bien cette opération d'accélération de la vaccination. En cas de besoin, deux autres leviers pourront également être activés si les livraisons le nécessitent :

- l'ouverture des 40 centres de vaccination fixes le dimanche afin d'être opérationnels sept jours sur sept avec, pour le dimanche, une potentielle augmentation de plus de 33 000 injections par semaine ;
- la généralisation de l'ouverture de tous les centres 15 heures par jour, que ce soit un grand, un centre intermédiaire, un petit centre ou une antenne de proximité, de 7 heures à 22 heures.

Pour le moment, il y a seulement les neuf centres majeurs qui offrent cette possibilité-là. Les centres de proximité quant à eux ouvrent 12 heures par jours, de 8 heures à 20 heures et une potentielle augmentation de plus de 26 000 injections par semaine.

En date du 8 mai, plus de 80 % des Wallons de 65 ans et plus ont reçu leur première dose. C'est quelque chose de très positif pour nous.

En complément des actions qui sont menées avec Revax, dont Mme Roberty a parlé, qui permet à toutes les personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas reçu leur

invitation, dont le code a été désactivé, qui ont changé d'avis, qui pour telle ou telle raison avaient peut-être peur d'aller dans un centre de vaccination et quelle que soit la raison, ils peuvent appeler le 0800 45 019. C'est un message aussi que l'on fait passer à tous les bourgmestres de toutes les communes et que vous pouvez également porter, parce que j'imagine que vous êtes, à titre personnel, souvent sollicités pour des demandes en lien avec la vaccination. Cela permet d'avoir un rendez-vous direct avec, par téléphone, une déviation pour toutes les personnes de plus de 65 ans pour leur permettre un accès facile dans le centre de vaccination le plus proche de chez eux.

L'objectif étant de continuer à performer. On est à 85 %, par exemple, de personnes de 75 ans à 85 ans qui sont vaccinées et 82 % pour les plus de 65 à 74 ans. Mais pour les 85+, ils sont à à peu près 78 % pour le moment, il y a un travail qui se fait dans les maisons de repos pour tous les résidents qui n'ont pas été vaccinés parce qu'ils ne souhaitaient pas au premier passage ou bien parce qu'ils sont rentrés entre-temps dans une maison de repos.

Un travail est fait, notamment dans la province de Luxembourg pour le moment, mais dans l'ensemble des provinces aussi, avec des actions groupées. Là, ils y vont ensemble. Ils passent chez toutes les personnes qui ont des difficultés pour se rendre dans un centre de vaccination afin de ne pas les exclure et leur permettre de se faire vacciner, notamment grâce au vaccin Janssen dont nous avons parlé, beaucoup plus facile à injecter puisque, après une seule dose, ils sont protégés dans les deux semaines qui suivent. Cela permet au médecin généraliste de travailler dans des conditions qui sont plus optimales et plus pratiques.

Pour le moment, on est à à peu près 41 % de personnes de plus de 18 ans qui sont vaccinées en première dose, 13 % en deuxième dose. Plus de 1 100 000 Wallons ont reçu leur première dose vaccinale. Cela nous place dans le top européen. On a, par ailleurs, un délai qui a pu être réduit grâce aux contacts entre le Fédéral et les entités fédérées – la collaboration est très bonne – pour réduire le délai entre le moment où les doses arrivent sur le sol belge et le moment où elles sont injectées dans le bras des citoyens. On essaie vraiment de ne garder aucune dose qui ne serait pas nécessaire.

Revax 65+ a augmenté l'adhésion vaccinale. On avait d'abord lancé 75+ à partir du 4 mai. À la fin de la phase 2, il est aussi prévu de rappeler les citoyens qui n'auraient pas répondu aux invitations pour leur permettre d'y accéder. Comme on a fait une deuxième chance pour les plus de 65, on fera aussi une deuxième chance pour les personnes qui étaient atteintes de comorbidité et qui n'auraient potentiellement pas répondu à l'invitation avant de pouvoir passer à la campagne au grand public.

Qvax est disponible dans tous les centres, mais il y a certains centres qui ne souhaitent pas y recourir parce que leur attractivité et leur gestion ne le nécessitent pas.

Un protocole pour la vaccination mobile a été défini par la *task force* et validé par la conférence interministérielle Santé publique. C'est un protocole qui a été adapté par la Délégation générale covid-19. Je salue d'ailleurs le travail de M. Englert, qui y a travaillé d'arrache-pied pendant six mois et qui a abîmé une partie de sa santé. Je m'excuse de l'avoir fait travailler autant sur ce défi incroyable. Le job est accompli et cela est mis en œuvre en Wallonie.

Les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent se déplacer dans un centre de vaccination sont vaccinées par leur médecin traitant, dans le cadre d'une consultation à domicile, le médecin se procurant la seringue auprès du centre de vaccination qui est organisé avec l'appui des cercles de médecine. À ce titre, les organisations médicales du Luxembourg – comme je l'ai dit – ont prévu, avec la majorité des médecins généralistes de cette province, une journée de vaccination à domicile le 19 mai. Ce protocole a également été adapté aux publics précaires et sera également mis en œuvre dans les jours qui viennent avec le vaccin Janssen qui ne nécessite – comme vous le savez – qu'une seule injection.

La réduction du délai entre la première et la deuxième dose d'AstraZeneca dont vous savez que la *task force* vaccination, validée par la CIM Santé, proposait un délai d'injection de 12 semaines qui étaient espacées. La notice d'utilisation suggère aux *task forces* entre 8 et 12 semaines avec une préférence à 12 semaines, considérant que l'efficacité et le vaccin étaient plus efficaces à la douzième semaine, mais aussi pour des questions organisationnelles puisque l'on avait à l'époque très peu de vaccins. C'était plus facile d'espacer les doses comme on l'a fait pour Pfizer, ce qui nous a permis de gagner deux semaines puisque l'on avait reporté de 21 à 35 jours parce que l'on savait qu'entre ces deux doses-là c'était toujours aussi efficace. Par contre, passé à 42 jours, on remarque qu'entre le 35 et le 42e jour, il y avait une diminution de la protection. On a élargi tant que c'était possible. Sur AstraZeneca, on avait mis 12 semaines, mais la *task force* vaccination a proposé que l'on puisse passer à huit, ce qui est une demande que beaucoup de citoyens nous formulent, que ce soit la cellule, dans mes équipes ou en contact direct avec moi.

Notre objectif, c'est vraiment de vacciner un maximum de monde dans des conditions optimales. La notice d'utilisation considère que l'on est bien dans les cordes. Demain, en Conférence interministérielle Santé, nous devrions discuter, et je l'espère valider cette formule pour permettre de la souplesse et concrètement de permettre à tous ceux qui peuvent se décider, quel que soit le produit. Je crois que l'on ne peut pas encore se permettre totalement le luxe de pouvoir choisir son

vaccin. J'espère que dans les prochaines semaines avec les livraisons Pfizer et Moderna, on va pouvoir changer de pratique, notamment sur base des caractéristiques médicales qui sont préconisées pour AstraZeneca, de passer uniquement avec ces deux vaccins ARNm. Pour le moment, on a les quatre possibilités et quelques soit le vaccin, il ne faudrait pas que cela les desserve parce qu'ils partiraient en vacance, parce qu'ils décident de quitter le pays et qu'ils ne seraient pas là pour la deuxième dose. Autrement, notre objectif est, et il est sûrement partagé par chacun d'entre vous, de vacciner tout le monde et de s'adapter dans cette période-là.

L'accessibilité des centres de vaccination s'effectue de différentes manières, Monsieur Heyvaert, notamment par le recours aux transports en commun, grâce à la collaboration avec mon collègue Philippe Henry qui a cette compétence et des TEC ou encore de la SNCB avec la collaboration du Fédéral.

L'attention n'a pas été portée particulièrement sur le vélo d'emblée dans le cahier des charges des centres. On a bien reçu les suggestions du GRACQ – le Groupe de recherche et d'action pour les cyclistes quotidiens –, et la cellule du délégué covid et son consultant se penchent sur celle-ci pour sensibiliser à l'usage du vélo comme moyen de locomotion pour venir se faire vacciner. Il n'y a évidemment aucune contre-indication.

Sur les publics spécifiques et les personnes immunodéprimées – c'est vous, Monsieur Legasse –, le Conseil supérieur de la Santé a remis plusieurs avis qui concernent les priorités à donner aux patients à risque mettant en évidence la nécessité de prendre en considération les patients immunodéprimés de manière prioritaire et spécifique.

La *task force* vaccination a relayé positivement ces avis et la CIM Santé a systématiquement pris une décision positive en faveur de leur priorité et de la nécessaire adéquation du vaccin à leur situation, privilégiant le recours aux ARN messagers.

Ces patients ont pu être vaccinés dans les hôpitaux et pourront encore l'être tout prochainement, tout comme ils ont été identifiés par leur médecin ou par leur mutuelle parmi les patients à comorbidités, ils ne sont donc pas oubliés.

La mise sur le marché de traitement à base d'anticorps monoclonaux, j'ai déjà abordé cette question lors d'une précédente commission. C'est de la compétence du Fédéral.

Pour les enfants et adolescents, la *task force* Vaccination de la semaine dernière a examiné l'avis du Conseil supérieur de la santé à propos de la vaccination des plus jeunes et une proposition sera faite à la Conférence interministérielle santé, mais pas cette semaine-ci. Comme souvent relevé par le Conseil d'État, il faut rappeler aussi que la vaccination des enfants et des jeunes de moins de 18 ans relève de la

compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur le plan juridique, tout cela est fondé.

Quant à opter pour une stratégie de protection des plus faibles, c'est déjà le sens de la stratégie mise en place par les autorités. Une bonne couverture vaccinale est une couverture qui se construit en se concentrant sur les groupes prioritaires, c'est-à-dire les groupes qui ont le plus de risques de complications graves, voire mortelles, et puis en l'élargissant à son entourage, en allant du plus à risque au moins à risque, selon la disponibilité des vaccins. L'Organisation mondiale de la santé a par ailleurs insisté, dans sa conférence de presse de vendredi dernier, sur le fait qu'en période de pandémie, il était important de respecter ce principe et de couvrir les groupes prioritaires de partout dans le monde, avant de commencer à vacciner les groupes à faible risque, donc les plus jeunes. Tous ces éléments devront être pris en compte dans les discussions qui se tiendront en CIM Santé.

Il y a différents éléments, différents aspects qui doivent être pris en compte. D'abord, il est nécessaire que l'Agence européenne des médicaments remette un avis positif sur l'extension d'indication pédiatrique sur les 12-15 ans, qui est en cours d'évaluation. Une autorisation a été donnée au Canada et aux États-Unis, sur base de ces données pour le vaccin Pfizer. Les arguments qui devront être pris en compte, en concertation avec les pédiatres, sont notamment l'intérêt à titre individuel d'être protégés contre des formes rares, mais néanmoins graves du covid, tel que le syndrome inflammatoire multisystémique.

Par ailleurs, de manière plus générale, il sera intéressant d'évaluer si la vaccination auprès de cette population peut permettre de réduire les transmissions et ainsi participer à l'immunité collective.

Il sera également majeur de se poser la question du risque que les enfants ne deviennent des réservoirs de variants, puisque tant que le virus peut se propager, il mute. Bien évidemment, il sera aussi nécessaire d'identifier clairement les risques d'effets indésirables liés à ces vaccins et d'avoir les garanties d'un vaccin sûr, efficace sur ce type de population. Un groupe de travail du Conseil supérieur de la santé multidisciplinaire, constitué de pédiatres et d'experts dans la vaccination, travaille pour le moment sur ces réflexions pour nous préparer au mieux à la prise de décision.

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter.

Sur l'information et la sensibilisation, la campagne d'information et de sensibilisation bat son plein. On pense qu'il faut à la fois agir sur la prévention combinée, c'est-à-dire la combinaison des mesures d'hygiène, le respect des gestes protecteurs, des délais réduits entre le dépistage et le suivi de contacts, et la vaccination pour nous sortir de cette épidémie. En effet,

il s'agit de la combinaison gagnante nécessaire pour désengorger nos hôpitaux, rouvrir les secteurs qui ont le plus souffert, comme la culture ou l'HORECA, et pour retrouver nos libertés.

Depuis fin décembre, la Wallonie et Bruxelles travaillent ensemble autour d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation autour de la vaccination intitulée « Je me vaccine ». Cette campagne est déployée au fur et à mesure de la stratégie de vaccination.

D'abord, c'est une campagne qui a été ciblée vers les maisons de repos, vers les hôpitaux, vers les personnes de 65 et plus, les personnes à comorbidités. Étant donné l'entrée dans la phase grand public qui se profile, un certain nombre de messages sont diffusés actuellement pour toucher le plus grand nombre, notamment à travers les médias de masse, les radios, les télévisions, les réseaux sociaux.

La communication est aussi adaptée en fonction des publics ciblés. À titre d'exemple, un travail a été fait avec des influenceurs à destination des jeunes, pour une mobilisation aussi du secteur social afin de toucher les publics les plus précarisés. On essaie d'y être très attentif, parce qu'il y a vraiment un gros point d'accroche à avoir. Vous avez vu les disparités dans certaines communes qui sont assez corrélées avec le niveau socioéconomique des personnes. Il y a un énorme point d'attention qui doit être fait à l'égard de ces populations, qui doivent faire l'objet d'une mobilisation, d'une information, d'une sensibilisation de nombreux acteurs.

Je fais une petite parenthèse. Tout à l'heure, je signalais un courrier à l'adresse de tous les ambassadeurs des pays de ressortissants qui sont présents sur le territoire belge, en leur demandant s'ils peuvent aussi avoir un message à l'égard de vos ressortissants spécifiques sur l'intérêt de la vaccination, de s'assurer que ce soit parfois un langage qui ne soit pas spécialement le français, mais qui soit compris par le public précarisé avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, avec les fédérations des maisons médicales, avec la sensibilisation des gynécologues, des pédiatres, des sages-femmes, pour informer les femmes enceintes ou désireuses d'avoir un enfant, et avec les pharmaciens.

Je signalais, hier, un courrier à destination de l'ensemble des pharmaciens pour leur demander d'avoir des contacts avec leurs clients, mais aussi de pouvoir les aider. Je voudrais remercier M. Chassepierre et l'ensemble des pharmaciens de Wallonie et leurs fédérations qui s'impliquent de manière constructive et qui ont proposé que nous fassions ensemble une opération permettant à tous les citoyens qui le souhaitent d'aller chez leur pharmacien et de remplir leur rendez-vous. S'ils ont des difficultés avec le numérique, s'ils se sentent un peu perdus, s'ils ont envie d'être aidés et épaulés, les pharmaciens sont leurs alliés.

Ils sont demandeurs – et je les en remercie, parce que c'est un travail d'implication personnelle. Ils avaient très envie de s'impliquer. Ils pourront passer des rendez-vous avec l'aide du client présent dans leur officine.

Pour les lignes de force de la vaste campagne de communication, on va faire appel aux motivations, aux aspirations et aux objectifs de tous les citoyens wallons, que ce soit collectif ou individuel, avec pour toile de fond la liberté de choix et l'encouragement de la population. Je crois que l'encouragement de la population à se faire vacciner est un message que l'on doit tous porter, pour retrouver ses libertés.

Il y a énormément de personnes qui se disent : je suis malade, donc je ne vais pas venir me faire vacciner, parce que je cours déjà un risque d'être malade. Le risque de passer l'arme à gauche ou de faire un covid sévère est pire pour cette population de ne pas se faire vacciner. Il y a un travail à faire avec cette population.

Il y a aussi un travail à faire à l'égard de toutes les personnes qui ne se sentent pas en danger, parce qu'elles sont en bonne santé, parce qu'elles n'ont pas de facteur de risque et qui ne voient pas l'intérêt pour elles de se faire vacciner. Il y a un intérêt, en termes de solidarité pour toute la population. On n'y arrivera qu'ensemble. J'ai envie de dire que c'est surtout cette population qui se sent privée de liberté et de contacts sociaux et qui en a le plus. Donc si la maladie continue à se propager et si cela implique une mutation des virus qui entraînera moins d'efficacité du vaccin sur des personnes plus âgées, on va revenir au final à une situation de confinement qui va les faire souffrir.

Objectivement, tout le monde doit comprendre que l'on n'y arrivera qu'ensemble, en ce compris les personnes en bonne santé qui doivent se protéger elles-mêmes, parce qu'il y a énormément de gens qui sont très jeunes et en bonne santé qui se sont « chopé » un covid sévère, avec des conséquences sérieuses et parfois mortelles. Malheureusement, on ne sait pas encore définir exactement qui va avoir un covid sévère, qui ne va pas l'avoir et qui pourrait en mourir. Cela reste une maladie mortelle.

La campagne multiplie les situations invoquées sans discrimination. Il est ainsi notamment question de retrouver ses amis, sa famille, de se resserrer dans les bras – des situations accessibles au plus grand nombre et rarement onéreuses – de retrouver son lieu de travail, les salles de concert et de cinéma, le folklore, les cafés, les restaurants, de voyager librement.

Il n'y a aucune obligation qui est insinuée. Mais très honnêtement, ce qui nous fait tous souffrir en termes de privation, c'est cela : les contacts sociaux avec les gens, aller dans des lieux culturels, des lieux sociaux, rencontrer des personnes, aller au restaurant pour ceux qui peuvent y aller, au café, ou de voyager pour ceux qui peuvent se le permettre ou qui en ont envie. Tous

ces enjeux sont des enjeux que l'on peut retrouver avec la vaccination. Depuis le début et dans chaque pays, c'est un message que l'on a fait passer.

Il n'y a pas d'obligation : le caractère volontaire et gratuit de la vaccination est mis en exergue pour sortir de cette crise qui nous affecte tous.

Les mesures et règles de déconfinement liées à la réouverture des restaurants sont discutées dans les groupes d'experts épidémiologiques, du GEMS, du CODECO ou encore de la CIM santé. Ces instances statuent sur les modalités de reprise, en y intégrant notamment le *testing*, la vaccination ou encore le respect des distanciations sociales.

Pour répondre à votre question, Madame Lekane, il n'est pas question de conditionner la vaccination à l'entrée dans un restaurant. Le CODECO a pris une décision ce jour à 16 heures disant la réouverture des restaurants se fait à partir du 9 juin. Il n'y a pas de conditionnalité en lien avec la vaccination pour ces personnes-là. Comme cela c'est peut-être plus clair pour celles et ceux qui auraient pu imaginer que cela serait le cas. Ce n'est évidemment ni le cas ni le souhait.

Cette campagne de communication n'a donc pas force de loi. Elle ne veut instrumentaliser aucun secteur, je pense que la majorité des gens le comprennent, que du contraire, elle vise au contraire à les soutenir. Plus vite on s'en sortira, plus vite tous les secteurs pourront retravailler normalement, et c'est très important, et plus vite on aura du plaisir à les revoir et à les soutenir aussi. Quant au Jury d'éthique publicitaire, qui a bien reçu une plainte du collectif HORECA Wallonie, il se penchera et statuera prochainement sur le volet de la campagne liée à l'HORECA.

Sur le Green Certificat, l'Union européenne a établi un règlement pour la délivrance du Certificat vert permettant aux citoyens de se déplacer librement au sein de l'Union européenne dans le contexte épidémique du covid-19. Ce certificat est un format unique imposé à l'ensemble des États membres permettant à l'aide d'un QR Code digital d'identifier si le citoyen passant une frontière intraeuropéenne répond à l'un des trois critères suivants : une personne vaccinée complètement ou un test négatif dans les 48 à 72 heures, ou un test positif dans les 90 jours, considérant que la personne présente une immunité naturelle. La ventilation sur ces trois critères permet d'éviter les discriminations éventuelles à l'encontre de personnes non vaccinées.

Il n'est pas question à ce stade de créer un passeport vaccinal belge. De même, le format européen actuel qui est destiné uniquement aux voyages au sein de l'Union européenne ne peut être utilisé à l'intérieur des États membres à des fins sanitaires ou récréatives.

Sur la restriction des déplacements en Inde et au Brésil, dès que la décision de la Belgique a été arrêtée à propos de l'interdiction de déplacement en provenance

d'Inde, du Brésil ou d'Afrique du Sud, j'ai proposé au Gouvernement wallon de modifier notre cadre juridique. En effet, le Gouvernement wallon de ce 29 avril a adopté un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1er avril 2021 portant exécution de l'article 47/15bis du Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Ce texte fait suite à la décision du Comité de concertation du 23 avril dernier visant à imposer la quarantaine et le test pour les retours d'Inde pour les séjours de 48 heures, dès lors que le Brésil et l'Afrique du Sud y étaient déjà intégrés.

Nous pouvons regretter, ensemble, qu'à ce jour, l'Europe n'ait pas pris de mesures en la matière et sommes attentifs à l'éventualité d'une décision pour en tenir compte. Dès lors que l'accès au territoire et Saniport relèvent de la compétence de l'autorité fédérale, il lui appartient de prendre les mesures ad hoc, dans le cadre de l'arrivée sur le sol belge.

Pour ce qui concerne l'utilisation des données de la Banque de données nationale générale, le BNG pour le suivi des voyageurs, rien n'est flou quant à l'utilisation des données nécessaires au suivi de contact. Tout est très clair et cadré.

Afin d'assurer et de renforcer le contrôle de ces mesures de nature sanitaire, l'accord de coopération du 24 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune concernant le transfert de données nécessaires aux entités fédérées, aux autorités locales ou aux services de police en vue du respect de l'application de la quarantaine ou du test de dépistage obligatoire des voyageurs en provenance de zones étrangères et soumis à une quarantaine ou à un test de dépistage obligatoire à leur arrivée en Belgique. En ce qui concerne le contrôle de la quarantaine, cet accord de coopération vise à donner une base légale pour le transfert des données issues du PLF donc visant exclusivement les retours de l'étranger, vers les entités fédérées. En Région wallonne, ce sont les services de l'AViQ qui traitent ces données. Si un problème est constaté, et uniquement dans ce cas, elles ont la possibilité de transmettre ces données aux bourgmestres. Ces derniers ont également la possibilité de communiquer en dernier recours ces informations aux services de police. En Région wallonne, nous avons privilégié ce système de filtre dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, élargi ici aux données du PLF.

En ce qui concerne cette fois le contrôle du dépistage, soit la situation que vous mentionnez dans votre question, l'accord de coopération permet le partage de données entre Saniport et les services de police fédérale et vise donc un système de contrôle et de partage de données entre les instances fédérales. Dans ce contexte, nous n'intervenons pas.

Pour veiller au respect du test de dépistage obligatoire après l'arrivée en Belgique des personnes de retour de zone rouge, une notification quotidienne des données provenant des PLF nécessaires est prévue dans les banques de données de la police visées à l'article 44/2, § 1er, alinéa 2, 1° à 3°, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, pour les voyageurs revenant de zone rouge. Ces données peuvent uniquement être utilisées aux fins du suivi et du respect de l'application de la quarantaine ou du test de dépistage obligatoire.

Cette mesure a été prise au regard des nombreux variants du virus qui circulent actuellement et de la nécessité de limiter leur propagation pour éviter une nouvelle grave dégradation de l'épidémie.

Sur le devenir des données PLF maintenant. Les données partagées et les données intégrées concernant la quarantaine et le test seront effacées à l'expiration d'une période de maximum 14 jours calendrier après l'arrivée en Belgique. Il n'est nullement question d'un archivage des données. La période de 14 jours peut être raccourcie en fonction de la durée de la quarantaine. Cette durée de la quarantaine s'élève à 10 jours et peut être réduite à sept jours après le deuxième test négatif.

En ce qui concerne le test de dépistage, les données PLF seront effacées après que les codes CTPC aient été activés, c'est-à-dire lorsque le test est réalisé.

Le délai maximum de 14 jours est motivé par le fait que, selon les connaissances scientifiques actuelles, la contagiosité du covid-19 n'a complètement disparu qu'à l'issue de cette période.

Enfin, je terminerai en rappelant que l'ensemble de la communauté scientifique et des épidémiologistes du monde s'accordent pour dire qu'un bon suivi de contacts et une mise en quarantaine des cas potentiellement infectieux sont la base de la maîtrise d'une épidémie. Ce fut le cas en tout temps et le covid n'y fait pas exception.

Pour ce qui concerne les invitations, sachez que la Wallonie a envoyé un peu plus de 1,3 million d'invitations à ce stade – à mon avis, aujourd'hui, ce sont 1,4 million –, que l'on a un taux de réponse qui varie selon les tranches d'âges, puisqu'on ne sait se prononcer pour le moment que sur les tranches d'âge qui ont été totalement invitées et qui ont pu prendre rendez-vous dans les délais. On considère que pour les 65+, c'est le cas.

Pour le moment, les 85+, c'est 78 % de gens qui ont dit oui, mais vous savez qu'avez Revax et les politiques des médecins généralistes et du travail dans les maisons de repos, cela va augmenter.

Le taux de réponse est de 85 % pour les 75-84, ce qui est un beau taux, mais on doit continuer à poursuivre le travail. Si quelqu'un a connaissance de personnes dans cette tranche d'âge et qui ont hésité à se

faire vacciner, je pense qu'il y a vraiment un travail de sensibilisation à faire.

Les bourgmestres, le plan de cohésion sociale, on y travaille avec mon collègue Christophe Collignon.

Les centres CLPS, de prévention de la santé, je leur ai également demandé de jouer un rôle. Il y aura les maisons de jeunes. Il y aura les mutuelles, puisque la santé est leur *core business* de manière collective, mais peut-être aussi à l'égard de leurs affiliés, non pas pour vérifier qui est vacciné et qui ne l'est pas, puisqu'ils ne disposent pas des informations et il n'est pas question de les leur donner. Par contre, il s'agira d'avoir des messages d'information et de sensibilisation pour qu'ils interviennent, que ce soit dans leur *scope* spécifique, mutuelles comme organismes assureurs, que ce soit dans le cadre des nombreuses institutions, opérateurs, éducation permanente, promotion sociale, association féministe. Tous les secteurs qui gravitent autour des mutuelles peuvent aussi jouer un rôle déterminant et important, comme les aides familiales, qui leur sont proches également.

On va devoir faire un travail de maillage. À ce moment-là, on n'est plus dans de la politique macro, mais je crois qu'il faut aller lancer chaque bras qui peut sensibiliser, informer à l'égard des publics jusqu'aux dernières, qui sont les plus récalcitrantes, parce qu'elles ne suivraient pas l'information, parce qu'il y a 30 % de gens qui ne regardent pas la télévision et n'écoutent pas la radio. Il faut pouvoir parler à toutes ces personnes et les informer en connaissance de cause.

On a heureusement la chance d'avoir beaucoup d'opérateurs qui, bien que ce ne soit pas leur *scope*, ont proposé leur service. Je les remercie vraiment de cette mobilisation.

Voilà, Monsieur le Président, les différents éléments que je souhaitais apporter aux collègues députés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Je remercie Madame la Ministre pour tout ce travail. Comme je l'ai suggéré, je pense que cela va être important d'aller chercher des acteurs en dehors du monde médical. Par exemple, il va falloir aller chercher les personnes qui n'ont pas la télé, comme sur la place Saint-Josse Bruxelles où quelqu'un avec un PC peut prendre des rendez-vous. Ce sont 300 personnes qui ont pu obtenir un rendez-vous de cette manière-là. Il va falloir absolument aller chercher d'autres personnes que le monde médical.

Par rapport au *coronapass*, je pense qu'au niveau européen, nous n'aurons malheureusement pas trop de marge de manœuvre. Si un travail législatif doit être fait en Belgique pour utiliser ce *coronapass*, ce dont je ne doute pas, puisque, aujourd'hui, les règles ne permettent pas de l'utiliser, cela sera clairement sans nous.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Je découvre sans doute en même temps que vous, comme vous étiez occupé à répondre, vous n'avez peut-être pas eu les éléments de réponse, mais le ministre De Croo vient de préciser qu'il y aurait un système de *coronapass* qui serait appelé autrement, le Corona Safe Ticket, entre le 13 août et le 30 septembre pour les événements de plus de 5 000 personnes.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pardon, Monsieur le Président, je peux ajouter quelque chose ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mme Sobry m'avait demandé quand les personnes allaient recevoir leur invitation pour se faire vacciner. On espère que, dans le courant du mois de juin, début juin, nous enverrons les dernières invitations potentielles. Jusque mi-juin, on verra bien, les personnes peuvent prendre rendez-vous, et donc on peut espérer que, début juillet, l'ensemble des personnes auront eu l'occasion de se faire vacciner en première dose. Cela me semblait être un élément important, en lien avec les potentielles discussions sur le *coronapass*, puisqu'un prérequis, en tout état de cause, qui me tenait très à cœur, c'est de dire que, en aucun cas, une personne ne devait être discriminée si elle n'avait pas eu l'occasion de se faire vacciner. Donc, notre obligation, en termes d'organisation, c'est de s'assurer que toute la population en âge d'être vaccinée ait pu l'être si, à un moment, il avait des conditions qui devaient être exprimées.

**M. le Président.** – Merci pour cette précision utile.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – En effet, il est important d'avoir les dates. Maintenant, le Fédéral décide qu'il n'y aura pas de gros événements avant la mi-août. Néanmoins, le fait de savoir que tout le monde aura la possibilité d'être vacciné d'ici fin juin est intéressante. Vous n'avez pas répondu non plus à l'idée de la gratuité du test PCR pour ceux qui ne se feraient pas vacciner parce que, là aussi, malheureusement, il risque d'y avoir une discrimination avec des personnes qui ne sauraient pas payer des tests PCR pour pouvoir participer à certains événements. Même si vous dites que vous n'êtes pas favorable à un *pass*, il y a tout de même cette décision très précise et très limitée dans le temps. C'est un point que nous soutenions, nous, pour les événements de masse, limités dans le temps, avec un *testing* accessible à tous. C'est sur ce point-là que nous n'avons pas nécessairement la réponse. En tout cas, une

possibilité de vaccination pour tous le monde d'ici cette date-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** – Je voudrais – et je m'en excuse auprès de M. le Président de séance – faire une légère digression – d'autant que je devrai revenir pour partie parce que je n'ai pas reçu toutes les réponses par rapport à ma question concernant la mise à disposition des anticorps mononucléaux en Belgique –, pour mettre encore une fois en avant et féliciter tout le personnel qui travaille en centre de vaccination. Pour y avoir été à plusieurs reprises avec des proches, et pas plus tard qu'hier personnellement, très sincèrement, trois minutes, c'est beaucoup moins. C'est le Qvax, j'insiste. Je ne suis pas de mêche avec la bourgmestre de Saint-Trond.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble des éléments de réponse qu'elle vient de nous fournir. C'est toujours un exercice compliqué que de répondre à autant de questions de manière simultanée et pourtant, cela nous permet de vraiment broser un tableau de la situation, de nous tenir informer, de vérifier que les choses suivent bien leur cours. C'est donc ce que nous pouvons constater cet après-midi.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Madame la Ministre, j'avais en toile de fond de ma question le souci de l'adhésion de la population parce que – je me permets brièvement de revenir là-dessus – le défi logistique la vaccination, je trouve qu'il est plus ou moins relevé, les doses livrées étant en perpétuelle augmentation maintenant. C'est vraiment la question de l'adhésion qui reste le grand défi maintenant.

Vous avez parlé, dans votre réponse, de disparité, notamment entre certaines communes et c'est vrai que l'on voit qu'il y a plusieurs disparités entre les communes, entre les secteurs d'activité, entre les générations.

Ici, vous parler de 75 % de réponses positives par rapport aux convocations. Effectivement, c'est un très beau taux. Cela veut dire qu'il y a une personne sur quatre – si je compte bien – qui répond négativement. Au niveau de l'immunité collective, il faut rester attentif à cela, d'autant plus que l'on sait que les invitations, maintenant, vont être envoyées aux personnes de plus en plus jeunes. Donc, s'il s'avère que le taux de réponse positive diminue en fonction de l'âge des personnes qui sont invitées, je crois que c'est vraiment quelque chose à quoi il faut être très attentif si l'on veut pouvoir maintenir un taux d'adhésion très positif.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane (PTB).** – Madame la Ministre, on l'a assez répété, une bonne stratégie de vaccination passera par une adhésion de la population et par une bonne communication. C'est vraiment tout l'enjeu ici, le défi de l'adhésion.

Par rapport à la communication, oui la plupart se passent sans heurt et c'est très bien, mais visiblement pas celle-ci.

Le jury d'éthique publicitaire tranchera et c'est une bonne chose, mais on veut également noter que par cette communication on a vraiment ciblé ceux qui pouvaient aller au restaurant. Je tiens quand même à rappeler que de nombreux citoyens vont et sont plongés dans une plus grande précarité. C'est un phénomène qui s'accroît de plus en plus. Aller au restaurant est un luxe et va être un luxe pour un nombre grandissant de personnes. Du coup, ce type de message ne nous semble pas pertinent pour toute une réalité plus importante de la population.

Par rapport à l'augmentation depuis le 3 mai, il était selon nous primordial d'accélérer la cadence – et l'on salue bien entendu cette volonté –, mais, évidemment, cela s'organise : c'est aussi s'assurer que le personnel suit bien entendu pour ne pas mettre une pression dans chacun des centres dont on se passerait bien. Le personnel soignant, administratif et d'entretien des centres où il y a de nombreux bénévoles, comme vous l'avez rappelé, doit être considéré et il ne faut évidemment pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner. Ceci doit être garanti. J'entends bien que l'on va dans ce sens.

Pour terminer, la gestion des données est, depuis le début de la crise, une question vraiment épineuse et fondamentale. On ne le rappellera jamais assez que pour bon nombre de citoyens, le fait d'être rassuré sur la gestion de leurs données est vraiment très important. On restera donc attentif à cette situation.

*(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'APPEL À PROJETS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DES MAISONS MÉDICALES  
EN ZONE RURALE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel à projets pour le développement des maisons médicales en zone rurale ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Roberty (PS).** – Madame la Ministre, nous avons déjà régulièrement évoqué la question des zones en pénurie, notamment dans les zones rurales, où les médecins manquent souvent.

Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement a fait de l'accessibilité financière et géographique aux soins de santé une priorité. Pour y parvenir, il s'est notamment engagé à développer l'installation des maisons médicales, et ce, en priorité, dans les zones en pénurie.

Des actes concrets ont suivi, puisque vous avez annoncé le lancement d'un nouvel appel à projets permettant aux maisons médicales d'acquérir ou d'équiper des bâtiments neufs. Avec un budget de 5,5 millions d'euros. Ce projet doit permettre d'amplifier le développement de ces structures.

Envisagez-vous d'autres soutiens pour le développement des maisons médicales ?

Quelle place occupe la question des maisons médicales dans votre réflexion plus large sur la première ligne de soins ?

D'autres mesures ont-elles été prises pour augmenter l'accessibilité financière et géographique aux soins de santé, en particulier dans les zones en pénurie ?

Une extension du programme Impulseo pour soutenir les médecins de campagne est-elle possible ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le programme européen FEADER permet le développement des maisons médicales et ainsi l'accès aux soins de santé en zone rurale. Un sixième appel à projets vient d'être lancé. Il nous permettra, au terme de la programmation, de soutenir au moins 30 projets portés par les ASI agréées.

Les maisons médicales constituent un maillon essentiel du développement des pratiques multidisciplinaires de première ligne dans les communes wallonnes. Je ne dis pas cela parce que vous avez quelqu'un de très proche qui y travaille. Chaque année, de nouvelles maisons médicales obtiennent l'agrément wallon. Actuellement, le dispositif connaît une augmentation moyenne d'environ six nouvelles associations de santé intégrée. Cela nécessite une croissance annuelle du budget d'environ 500 000 euros par an. Un tel montant a été intégré dans le budget 2021. J'y ai tenu et j'ai été soutenue par mes collègues. La Wallonie entend bien poursuivre cette croissance dans les prochaines années. De 2015 à 2021, le nombre

d'associations de santé intégrée a augmenté de 45 %. En outre, dans le cadre de l'évaluation du précédent Plan de lutte contre la pauvreté, l'IWEPS a publié, en 2019, une étude menée en 2018 sur le volet santé de ce plan. Elle montre combien les associations de santé intégrée améliorent l'accès aux soins de santé de première ligne pour les publics précarisés en Région wallonne. Cela conforte notre constat.

Le dispositif Impulseo rencontre également de plus en plus de succès.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'accès aux soins dentaires, bien qu'aucun financement n'ait été transféré à la Wallonie pour la santé buccodentaire, elle est évidemment une priorité.

Un projet de soins mobiles en santé buccodentaire préventifs et curatifs est envisagé, en priorité pour les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les personnes qui vivent en institution, soit parce qu'elles sont âgées, soit parce qu'elles seraient en situation de handicap. Les modalités pratiques sont en cours de validation au sein des différentes instances de l'AViQ et de discussion auprès de nos différents partenaires. Le plan national Maladies chroniques a lui aussi abordé le thème de la santé buccodentaire, prenant en compte notamment la formation d'assistants dentaires qui pourraient décharger les dentistes de certaines tâches.

Enfin, les Assises de la première ligne, dont on a pas mal parlé dans cette commission, seront lancées en septembre et permettront de dégager d'autres pistes d'action pour contribuer à l'élargissement de l'offre en prestataires de première ligne dans les zones citées.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – Merci pour vos réponses.

Vous avez raison, les maisons médicales, les centres de médecine intégrée sont effectivement un maillon essentiel quand on parle de soins et de soins de proximité.

Je tiens à souligner que c'est une initiative qui poursuit un objectif d'accessibilité aux soins de santé pour toutes et pour tous sur l'ensemble du territoire wallon. Cela va permettre d'amplifier le développement de structures de soins dans les zones les plus reculées. C'est une excellente initiative.

On suivra le dossier de près.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA POLYMÉDICATION DES PERSONNES  
ÂGÉES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la polymédication des personnes âgées ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Madame la Ministre, les mutualités libres viennent de sortir une étude sur la polymédication des personnes âgées. Il apparaît que 41 % des personnes âgées de 75 ans et plus sont polymédiquées. Le constat n'est pas neuf. Malheureusement, notre pays ne brille pas dans ce domaine, puisque l'on est au quatrième rang le plus mauvais des 18 pays étudiés par l'enquête SHARE, une enquête qui porte sur la santé et le bien être des personnes âgées.

Pourtant, la polymédication, c'est-à-dire prendre cinq médicaments ou plus de manière chronique, provoque des risques d'interactions néfastes entre les médicaments et complique aussi la compliance du patient.

Malheureusement, cette polymédication est trop fréquente chez les personnes âgées et elle vient notamment du fait que plusieurs médecins et plusieurs pharmaciens peuvent fournir des médicaments aux patients, sans nécessairement avoir une concertation.

En 2017, la création d'un pharmacien de référence était une piste de solution à ce problème. L'utilisation et la généralisation du dossier médical global en sont une autre.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette étude ? Quelles sont les actions que vous menez pour prévenir les complications liées à la polymédication des personnes âgées, notamment celles en maison de repos, mais aussi celles vivant à domicile ? Les assises de la première ligne de soins pourraient-elles aborder ce genre de question ? Les pharmaciens en feront-ils partie ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance de cette étude réalisée

par les mutualités libres sur la problématique de la polymédication des personnes âgées et les recommandations formulées dans ce rapport en faveur de l'utilisation rationnelle des médicaments.

Ce problème est le plus souvent causé par une non-prise en compte du médecin des interactions médicamenteuses, de l'observance du patient et/ou du risque de comorbidité qui est plus élevé chez la personne âgée.

La prescription médicamenteuse relève de l'art de guérir, qui est une compétence fédérale. Il est possible de diminuer le risque de cascades médicamenteuses en se demandant si le symptôme qui est apparu n'est pas un effet indésirable du médicament qui est déjà consommé.

Le plus grand défi est de parvenir déprescrire. Cet acte médical consiste à réduire les doses ou arrêter certains médicaments, ce qui aura inévitablement un impact positif sur le coût pour la sécurité sociale, mais aussi pour le patient, sur la limitation des interactions ou des prescriptions potentiellement inappropriées, sur l'adhésion au traitement et, in fine, limitera le risque d'effets indésirables.

Pour cela, le médecin et le patient doivent être convaincus qu'arrêter un traitement est un acte de qualité, au même titre que la prescription d'un nouveau traitement.

Au niveau belge, de plus en plus d'outils sont développés pour aider les médecins et les pharmaciens dans la prescription rationnelle de médicaments.

On peut citer, par exemple, les critères de Beers, les critères STOPP/START et le formulaire de soin aux personnes âgées.

Depuis quelques années, les futurs médecins suivent des cours sur l'évaluation des critères STOPP/START. Les prescripteurs, quant à eux, sont régulièrement invités à se former sur le sujet et à collaborer avec des géiatres et des pharmaciens qui ont de l'expérience sur le terrain.

Une étude réalisée en 2018 en Belgique a permis une collaboration entre les médecins généralistes, les infirmiers et les pharmaciens dans plus de 60 maisons de repos. Tout comme le recommandent les études, je suis convaincue qu'il est essentiel de développer une politique d'utilisation rationnelle des médicaments dans les maisons de repos, notamment en renforçant le rôle du médecin coordinateur et en facilitant la collaboration interdisciplinaire dans les soins qui sont administrés.

Je souhaiterais aussi qu'une concertation de révision de la médication de chaque résidence soit obligatoirement organisée au moins une fois par an, avec au minimum la présence du médecin traitant, d'un pharmacien et d'un infirmier en chef.

Ces perspectives de révision des normes pourraient être intégrées dans les travaux qui sont menés au sein du groupe de travail Vieillesse et Qualité de vie, qui est actuellement mis en place avec mes équipes et coordonné par l'AViQ.

Au niveau du domicile, les patients bénéficiant de l'aide d'un centre de coordination peuvent compter sur un soutien qui met en place des systèmes d'aide à la prise correcte de médicaments : piluliers, passages infirmiers organisés, concours des aides familiales, et cetera.

Pour d'autres, le travail d'*empowerment* du patient, initié il y a quelques années, fait son chemin et, moyennant une bonne information et un suivi assuré par le médecin traitant, ces patients arrivent à gérer leur médication de façon efficiente.

Pour répondre à votre question sur les assises de la première ligne, je retiens votre proposition d'aborder cette thématique. J'en ferai part aux opérateurs qui m'accompagnent dans l'organisation de celle-ci, à savoir, la plateforme de première ligne wallonne, la chaire Be Hive et la plateforme pour l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Je vous remercie pour l'écoute apportée à ce dossier et l'intérêt que vous pouvez y porter.

Au-delà des assises de la première ligne, je pense que votre réflexion sur la révision de la médication en maison de repos avec une réunion au minimum annuelle pourrait être intéressante.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous sur ce sujet, mais les pistes sont en cours et je vous remercie pour cette réflexion.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES ACTIONS DE LA WALLONIE FACE À LA  
CROISSANCE DE L'AGRESSIVITÉ VIS-À-VIS  
DU PERSONNEL SOIGNANT »**

**QUESTION ORALE DE MME LEKANE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA FORTE AUGMENTATION DES  
AGRESSIONS ENVERS LE PERSONNEL  
HOSPITALIER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Sobry, sur « les actions de la Wallonie face à la croissance de l'agressivité vis-à-vis du personnel soignant » ;
- Mme Lekane, sur « la forte augmentation des agressions envers le personnel hospitalier ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). – Madame la Ministre, voici un an, le personnel soignant était – à juste titre d'ailleurs – encensé et applaudi par rapport au dévouement dont il faisait preuve pendant cette crise.

Une grosse année après le début de la pandémie, les applaudissements ont disparu.

En outre, l'ISPPC souligne qu'une hausse de l'agressivité vis-à-vis de ce personnel soignant a malheureusement été observée.

Comme vous le savez, les répercussions de la crise sur le moral des Wallons et des Wallonnes sont énormes. Hélas, le ras-le-bol de certains citoyens semble s'extérioriser aussi dans les hôpitaux où cette ambiance de pandémie, conjuguée à des temps d'attente parfois importants, a raison de la patience des visiteurs.

Les insultes et menaces seraient devenues bien plus régulières, pouvant aller jusqu'à l'agression physique. Par exemple, il a été reporté qu'une technicienne de surface de l'hôpital Marie Curie s'est vu infliger un coup de pied pour avoir demandé à un patient de rejoindre une file d'attente. L'ISPPC a lancé une campagne de sensibilisation à ces violences, mais le phénomène dépasse très probablement la zone géographique de l'intercommunale. Même s'il est compréhensible que la crise sanitaire pèse de plus en plus sur le moral de tout un chacun, cette montée d'agressivité n'en est pas moins inacceptable.

Madame la Ministre, quelle est votre position par rapport à cette montée d'agressivité constatée dans certains hôpitaux ? Comment peut-on la prévenir ?

Est-ce que ce constat s'étend effectivement à une étendue géographique plus large que celle que j'évoque, voire à l'ensemble de la Wallonie ?

Une campagne de sensibilisation ou de prévention est-elle envisagée par la Région wallonne ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane pour poser sa question.

**Mme Lekane** (PTB). – Madame la Ministre, la recrudescence de la violence envers les personnels hospitaliers devient un problème grave. Cette augmentation vient en partie des règles sanitaires qui limitent ou interdisent les visites, qui imposent le port du masque dans les hôpitaux, par exemple, et qui sont une source de tension.

Face à ce phénomène, les hôpitaux du HUmami ont décidé de mener une campagne de sensibilisation contre ces violences envers le personnel, qu'il soit soignant, de nettoyage ou de surveillance. Sur le ton de l'humour, ils font passer un message clair, qui est le suivant : « Nous sommes là pour vous aider, ne l'oubliez pas ».

Les hôpitaux Vivalia ont, eux, décidé de placer des affiches avec le même message.

Dans les hôpitaux sous votre tutelle, allez-vous développer des protocoles adaptés pour garantir la sécurité sanitaire, mais également la sécurité du personnel ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, la problématique de la violence ou de l'agressivité envers le personnel hospitalier et soignant n'est malheureusement pas neuve, mais elle s'exacerbe encore avec la crise.

Fin de l'année 2019, on apprenait que le nombre d'agressions envers le personnel hospitalier avait augmenté de 24 % en 10 ans. Les agressions sont principalement verbales : des insultes, des menaces, des réactions déplacées, mais elles peuvent aller jusqu'à des agressions physiques, avec des coups et des blessures de la part de patients, de leur famille ou de leur accompagnant.

Comme vous le savez, les hôpitaux relèvent des compétences partagées des entités fédérées et du Fédéral, ce dernier s'occupant plus particulièrement du financement des hôpitaux et de la gestion du personnel, et nous des infrastructures.

Dès 2005, des moyens financiers ont été mis à disposition des hôpitaux pour le financement d'agents de sécurité. Pour le moment, 18 millions d'euros y sont consacrés.

Par ailleurs, depuis 2011, l'octroi d'un complément fonctionnel au responsable des équipes infirmières est assorti d'une obligation de formation continue à raison de minimum huit heures par an. Ces formations sont validées par le SPF Santé publique et doivent porter sur des aspects concrets relatifs à la gestion des équipes.

Les fédérations hospitalières contactées à cet égard par l'AViQ indiquent que, outre les campagnes de sensibilisation qui ont été initiées récemment, des hôpitaux ont déjà mis en place un certain nombre de supports technologiques et humains à la sécurité du personnel, comme des services de gardiennage, des caméras, et cetera, une déclaration éventuellement d'événements indésirables, comme les agressions, auprès de la cellule qualité.

Ces événements font ensuite l'objet d'un suivi avec accompagnement des personnes agressées et d'une collaboration avec la police en cas d'agression physique afin d'envoyer systématiquement des courriers signés par la direction aux auteurs des faits.

Par ailleurs, toute une série de mesures ont été prises pour maintenir le lien entre les patients et leur entourage dans un contexte de limitation des visites : appels téléphoniques réguliers des soignants à l'entourage, mise à disposition de tablettes de communication, mise en place d'un système d'échange d'effets personnels.

Des formations et des accompagnements du personnel confronté à ces violences existent également, qui sont aussi organisés par des organismes de protection du bien-être au travail.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – Je craignais que Mme la Ministre me réponde de façon orientée sur la prévention des patients, mais j'entends, dans sa réponse, que l'on parle aussi de formation et de sensibilisation à l'égard du personnel. Je la remercie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane** (PTB). – Je vous remercie. Comme ma collègue l'a signalé aussi, le personnel des hôpitaux, les soignants, mais aussi le personnel administratif et le personnel d'entretien ont bien pris soin de nous et de nos proches pendant cette crise. Leur travail déjà difficile est de plus en plus compliqué parce qu'ils sont les garants des mesures covid dans les hôpitaux. Ils doivent aussi faire face au ras-le-bol de patients qui ne peuvent pas accompagner leur proche, qui sont en colère à cause de mesures qui sont parfois lourdes à porter pour eux.

J'entends bien les informations que vous nous donnez par rapport aux formations. Ce sont des mesures mises en place, j'en termine, Monsieur le Président, qui nous semblent primordiales.

Maintenant, on voulait aussi insister sur la campagne, sur la communication et d'étendre ces campagnes de sensibilisation au niveau du public pour le respect du personnel des hôpitaux.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES RÉSEAUX DE SANTÉ DANS LE CADRE  
DE GET UP WALLONIA »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les réseaux de santé dans le cadre de Get up Wallonia ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Madame la Ministre, le rapport du Conseil stratégique de Get up Wallonia propose, dans son axe 4, de créer des réseaux locaux régionaux de santé en y intégrant la santé mentale.

Il semblerait que la délimitation des réseaux hospitaliers soit pressentie pour définir les futurs réseaux locaux.

Notamment suite aux échanges que l'on a eus, n'est-ce pas un peu étrange de prendre pour point de départ les hôpitaux pour une réforme qui va concerner les acteurs de première ligne ? Les réseaux hospitaliers sont-ils ceux qui correspondent le plus aux habitudes de consultation de premières lignes des citoyens ? Les Réseaux locaux multidisciplinaires et les SISD seront-ils fusionnés ou harmonisés sur le territoire wallon pour correspondre à cette organisation par réseaux ? Que deviennent alors les réseaux 107 de santé mentale ? Les frontières de ces réseaux sont-elles compatibles avec les réseaux hospitaliers ?

Enfin, la promotion de la santé sera au cœur de la création de ces réseaux. C'est une très bonne chose. Vous savez à quel point nous soutenons cet angle d'approche pour la santé en Wallonie. Jusqu'à présent les centres locaux de promotion de la santé sont peu reconnus. Leur financement n'est pas pérenne tant que le décret de Promotion et prévention de la santé voté lors de la dernière législature en 2019 n'est pas mis en œuvre. Comptez-vous intensifier le soutien aux centres

locaux de promotion de la santé ? Quel sera leur rôle dans les futurs réseaux de santé ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le sujet que je dépose dans le cadre la démarche Get up Wallonia vise à développer un système de santé plus intégré sur l'ensemble du territoire wallon. Inclure ce point dans le Plan de relance est une opportunité unique, qui permettra notamment de répondre aux enjeux à plus long terme, tant sur la prévention que sur l'orientation du citoyen vers le bon acteur de l'aide et des soins.

La question de la délimitation des futurs réseaux a été discutée au sein de la *task force* Emploi, social et santé qui mettait en avant que la taille devait être suffisante pour intégrer l'ensemble des besoins en santé du territoire couvert.

La possibilité que les réseaux locaux de santé soient établis sur les mêmes territoires que huit réseaux hospitaliers était une proposition. Le Conseil stratégique mentionne d'ailleurs que cette dernière doit être réévaluée. Ce système ne pourra donc se faire qu'avec l'ensemble des acteurs dans sa concrétisation.

L'organisation des Assises de la première ligne est aussi l'opportunité de concerter les opérateurs pour identifier le meilleur maillage, la meilleure organisation et l'offre de service qui soit la plus adéquate.

La question de la taille des réseaux, de l'organisation des réseaux locaux multidisciplinaires et des SISD y sera dès lors abordée.

La question de l'intégration de la santé mentale dans cette réorganisation sera aussi, pour moi, un élément important à l'ordre du jour des travaux. Dans ce cadre, l'articulation avec les réseaux 107 de santé mentale, qui relèvent toujours d'une compétence fédérale, fera l'objet d'une attention particulière.

Les mesures prises durant la crise ont permis de renforcer la mobilité des soins de santé mentale et la capacité d'intervention de la Wallonie. Ce soutien doit donc pouvoir se poursuivre.

L'organisation des différents réseaux devra également inclure les mécanismes d'auto et hétéroévaluation qui visent à ce que le système soit apprenant, qu'il puisse remettre en question ses pratiques et innover. J'ai dès lors proposé pour ce faire de développer le référentiel HSO pour un système intégré de santé. Développé au Canada par des experts internationaux, ce référentiel a été conçu comme une check-list qui permet de structurer les réflexions et les travaux pour mener à une plus grande intégration,

d'accompagner le développement et la mise en œuvre des dispositifs nécessaires et d'évaluer aussi les avancées réalisées ainsi que les éventuels freins.

En ce qui concerne les centres locaux de promotion de la santé, les CLPS, ces derniers font partie des rares opérateurs de promotion de la santé qui bénéficient déjà d'un financement réglementé. Ils sont donc bien reconnus dans l'application du décret du 2 mai 2019 et il permettra de renforcer leur action. Les CLPS, tout comme les autres opérateurs du secteur de la promotion de la santé, seront bien sûr impliqués dans la réflexion relative à ce nouveau système intégré de santé.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). – Je vous avoue que je suis soulagée d'entendre que ce n'était qu'une première proposition qui avait été faite et qu'il y a encore tout le travail de concertation avec les acteurs de terrain qui sont vraiment les plus au fait de cette situation.

Pour pouvoir envisager la suite de manière correcte et cohérente, j'entends bien sûr votre attention sur les réseaux 107. Je sais que c'est un point qui vous tient à cœur même si cela dépend du Fédéral.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que l'on en saura un peu plus et dès que Get up Wallonia aura un peu évolué de ce côté là aussi parce que je pense qu'il ne faut pas louper le coche. Il faudra être vraiment très attentif et mettre la concertation un maximum en avant.

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES DONNÉES PERMETTANT D'IDENTIFIER  
LES CLUSTERS AU SEIN DE LA POPULATION  
ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES  
ENTREPRISES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les données permettant d'identifier les clusters au sein de la population et plus particulièrement des entreprises ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

**Mme Laffut** (MR). – Madame la Ministre, les données permettant l'investigation de clusters dans les trois Régions et la Communauté germanophone proviennent principalement de quatre sources : la

déclaration systématique obligatoire par les institutions ; la base de données de l'Office national de sécurité sociale pour la détection et le suivi d'éventuels clusters dans les entreprises ; les données du suivi de contacts, *call centers* et dans certains cas, les données des écoles. Certaines autres sources ponctuelles peuvent également être utilisées par les Régions pour ouvrir une investigation.

En ce qui concerne les données fournies par l'ONSS, il apparaît que le tri n'est pas fait entre les données médicales permettant l'identification certaine des clusters et d'autres données, certes relatives à la covid, comme les entreprises ayant eu recours au chômage covid pour leurs travailleurs, mais totalement inadéquates pour définir sur le plan épidémiologique un cluster. Avec pour conséquence un surcroît de travail pour ceux qui sont chargés du suivi des clusters sur le terrain.

Avez-vous connaissance de cette réalité de terrain ?  
Que comptez-vous faire pour y remédier ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous confirme que les données fournies par la base de données ONSS sont utilisées dans le cadre de la détection et le suivi d'éventuels clusters dans les entreprises. Celles-ci nous permettent d'identifier l'ensemble des employeurs comptant des cas positifs au sein de leur entreprise.

Cette base de données n'est pas notre unique source puisqu'elle est croisée avec d'autres bases de données, notamment la base de données issue du suivi de contacts effectué par les agents du *call center tracing*.

Celle-ci nous fournit toutes les informations déclarées par un citoyen contacté dans le cadre du suivi individuel des patients index. C'est dans la base de données du suivi de contacts que nous trouvons des données plus détaillées telles que la fréquentation ou non de son lieu de travail par un patient index par exemple.

À ce jour, au niveau des clusters professionnels, on compte donc une base de données qui nous fournit une image très globale de la situation de nos entreprises wallonnes, mais qui nous renseigne aussi d'autres informations, comme le secteur d'activité ou bien les différentes unités d'établissement de chaque entreprise.

Par ailleurs, les services de prévention et de protection au travail ont pour mission de réaliser le *tracing* des cas positifs dans les différentes entreprises dont ils ont la charge et de prendre les mesures adéquates. Ils collectent, dans ce but, de nombreuses

informations précieuses pour notre dispositif de détection et du suivi des clusters.

Pour renforcer les collaborations avec la médecine du travail, l'AViQ a rencontré le 30 avril dernier les représentants des différents services de prévention. Cet échange très fructueux a abouti à la mise en place d'un renfort de la méthodologie de travail pour le suivi de clusters en entreprises.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'espère qu'en effet cette réunion de concertation pourra aboutir parce que c'est vrai que l'on demande déjà beaucoup des équipes en place, qui sont occupées à vacciner. Donc si on leur donne des clusters d'entreprises où il n'y a pas de clusters épidémiologiques, mais ce sont uniquement des données... Un simple exemple : il y a des entreprises qui ont été déterminées comme clusters alors que tout leur personnel était au chômage. Je pense que c'est un surcroît de travail. Donc, j'espère que les équipes se coordonneront en effet pour éviter ce genre de couac pour l'avenir.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'ABRI DE NUIT À LIÈGE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'abri de nuit à Liège ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

**Mme Nikolic (MR).** – Madame la Ministre, Liège, comme beaucoup de centres urbains, est dépassée par les demandes d'hébergement d'urgence. En fait, cette crise a aussi mis en exergue les capacités de dégager des solutions en urgence et cela m'amène à vous parler de l'abri de nuit, certes, mais aussi de la politique de Housing First. Finalement, ce qui a été déployé, notamment par la Ville de Liège, c'est un petit peu du Housing First d'urgence et précaire. Il s'agissait de donner un abri à ces personnes qui étaient dans la rue dans ce contexte particulier de confinement.

La Région a proposé de céder un bâtiment où est actuellement organisé un abri de nuit à Liège pour 1 euro symbolique au CPAS de Liège. Je m'en réjouis. Je pense que le CPAS l'a accepté et a déjà budgété un montant assez important de plusieurs centaines de milliers d'euros, parce qu'il y a d'importants travaux à

réaliser pour faire quelque chose de ce bâtiment, et notamment de ces étages.

Madame la Ministre, pourront-ils compter sur un soutien spécifique de la Wallonie par apport à la politique d'action sociale, les enjeux dépassant de loin la seule Ville de Liège, le seul CPAS de la Ville de Liège ? N'est-ce pas une occasion de booster le programme Housing First, puisque l'on a un bâtiment qui pourrait s'y prêter ?

Le président du CPAS de Liège s'est récemment prononcé en faveur de la création là-bas d'un centre d'accueil bas seuil, c'est-à-dire sans restrictions liées à des consommations problématiques. Nous avons déjà un centre de consommation à moindre risque à Liège, mais uniquement en journée. L'idée serait ici de pouvoir élargir cet accueil la nuit, pour toutes les personnes sans-abri. Il s'agit de répondre concrètement à une problématique spécifique de dépendance, que ce soit à l'alcool ou à la drogue, qui empêche bon nombre de sans-abri de passer la nuit à l'abri du froid ou de la pluie.

Je me demandais si un tel type d'accueil, qui s'inscrit dans la logique Housing First, pourrait être soutenu par la Wallonie dans le cadre de ce bâtiment.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme vous, je me réjouis de cette nouvelle positive pour le CPAS de Liège et pour les personnes en situation de grande vulnérabilité. Le relais social liégeois bénéficie de la subvention spécifique liée au dispositif Housing First et la subvention relative au relogement des primo-arrivants, c'est-à-dire un total de 175 000 euros par an.

Le CPAS et le relais social collaborent déjà étroitement dans ce cadre, pour essayer d'élargir l'offre actuelle de places au sein d'un abri, pour prendre en considération aussi des facteurs qui sont plus d'ordre conjoncturel et qui ont pour conséquence une augmentation du nombre de personnes qui sont en difficulté sociale.

L'abri de nuit peut introduire une demande d'agrément auprès du service public wallon Intérieur et Action sociale qui pourrait dès lors être agréé et subventionné dès sa constitution, pour autant que les conditions d'agrément soient respectées. A priori, le public visé ne constitue pas un problème de règlement à la réglementation en vigueur.

Pour information, la subvention régionale au niveau des abris de nuit est fixée par la réglementation à 2 500 euros par place agréée, c'est-à-dire 3 299 euros indexés. Il faut au moins quatre places agréées pour un abri de nuit.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon soutient, dans le cadre du projet de relance, un projet inédit de financement d'infrastructures qui sont dédiées aux personnes en situation de vulnérabilité, dont les personnes sans-abri. C'est un projet qui représente une opportunité potentielle en faveur des personnes vulnérables.

Le projet vise à la construction ou à la rénovation d'infrastructures, et notamment l'augmentation de places. S'il est en bonne voie, il doit encore faire l'objet d'une décision de l'Europe attendue dans les prochains mois. Néanmoins, des premières infirmations et des premiers contacts entre le Secrétaire d'État, M. Dermine, et la Commission européenne, pour l'Union européenne, les informations étaient plutôt positives. C'est ce qui nous a conduits à maintenir ce projet et à attendre le retour de l'Union européenne.

Nous avons de bons espoirs de penser que ce projet nous permettra d'avoir un accompagnement et du logement accompagné pour des personnes qui sont en situation de grande vulnérabilité, et pour lequel il ne suffit pas de retrouver un logement, mais pour lequel l'accompagnement, comme vous le savez dans le cadre notamment du projet Housing First, est une des clefs.

Je discutais, à l'occasion du travail que j'ai fait avec les éducateurs de rue qui soutiennent notamment le projet Housing First sur Liège, du fait que le suivi peut être extrêmement intense. C'est un passage quotidien des éducateurs auprès de la personne pendant de nombreuses semaines, pour essayer d'accompagner, de guider, d'orienter, de faire tenir bon la personne, et de la mettre sur les rails de la resocialisation et de la sédentarisation.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic.

Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Je commencerai par la fin. Effectivement, c'est un travail intense et intensif puisque comme le nom l'indique, Housing First, d'abord on donne un toit et puis on mène tout l'accompagnement qui peut parfois être très intense.

Par rapport à l'abri de nuit. Ici, il y a déjà un abri de nuit au rez-de-chaussée du bâtiment. L'idée est de pouvoir rénover les étages pour un projet complémentaire d'où ma question sur Housing First.

Je note avec intérêt et enthousiasme la fiche du plan de relance qui permettrait à ce projet liégeois de peut-être rentrer dans le cadre d'un appel à projets puisqu'il s'agit ici d'une rénovation. J'y serai attentive. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en discuter au sein de cette commission.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA PLACE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES  
FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PLANS  
DE RELANCE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la place de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les plans de relance ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

**Mme Nikolic (MR).** – Madame la Ministre, on sait que les femmes et les hommes ne sont pas affectés de la même façon par la crise sanitaire.

Un rapport du Conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes paru le 19 avril indiquait, chiffres à l'appui, que, en matière d'emploi – j'interroge ici la ministre sur ses deux casquettes –, la crise a réduit le taux d'activité des femmes et augmenté celui des hommes. Cela se traduit inévitablement en inégalités de revenus.

En outre, les congés parentaux – en ce compris la formule « corona » – sont majoritairement pris par les mamans bruxelloises. J'imagine que l'on peut extrapoler sans trop de risque ces chiffres pour la Wallonie. Le rapport confirme également le constat que les métiers dits essentiels sont exercés, je cite : « pour une part écrasante par des femmes ».

Je vous sais sensible et active sur l'approche genrée, tant hors crise que dans le contexte de la pandémie actuelle. L'ambitieux plan Genre que vous avez récemment présenté en Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en atteste.

Nous avons aussi déjà pu entendre certaines pistes explorées dans le cadre du Plan de relance Get up Wallonia.

Ma question porte plus spécifiquement sur l'emploi. En France, le ministère de l'Égalité des chances a publié, fin juin 2020, un guide de bonnes pratiques intitulé « Pour une reprise de l'activité avec les femmes et les hommes ». Il s'adresse assez spécifiquement aux entreprises avec des conseils et recommandations pour soutenir et aider les femmes sur quatre axes d'action :

- permettre aux femmes, mais aussi aux hommes de concilier vie professionnelle, vie familiale ;
- lutter contre les violences conjugales ;
- protéger les femmes face au harcèlement sexuel ;
- atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, avec de bonnes pratiques à diffuser au sein des entreprises.

Une initiative similaire est-elle envisagée en Wallonie ou pourriez-vous éventuellement la porter auprès de vos excellents homologues à d'autres niveaux de pouvoir ?

Les plans de relance s'intéresseront notamment aux secteurs durement touchés qui emploient souvent un grand nombre de femmes. Comment ces plans produiront-ils des mesures qui contribuent à réduire les inégalités voire à lever des obstacles pratiques à l'accès à l'emploi des femmes ?

Plus globalement, comment les efforts et travaux, budgets et initiatives consacrés à la progression de l'égalité femmes-hommes seront-ils maintenus ou augmentés et non pas sacrifiés à cause de la crise, si d'éventuels arbitrages devaient être fait.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer le fait que la crise sanitaire a révélé les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes dans notre société, mais les a aussi renforcées.

Les conclusions issues du rapport du Conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les hommes et les femmes reflètent généralement la situation wallonne, que ce soit sur les questions de précarité, de gestion de la vie privée avec la vie familiale, de la santé mentale ou encore de violences. Toutefois, en Wallonie, le FOREm indique qu'au-delà de l'inégalité structurelle existante, on ne peut actuellement en conclure que la crise a eu un impact sur le taux d'activité des femmes. La situation opposée à Bruxelles pourrait être liée à une structure sectorielle différente de chaque marché régional.

Plus que jamais, il est essentiel d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des politiques que l'on mène. L'adoption du plan Genre dont on a eu l'occasion de discuter ensemble dans le cadre de la commission et à votre initiative, adopté par le Gouvernement wallon le 4 mars dernier, indique la volonté de s'inscrire dans cette voie.

Comme je l'ai exposé en commission le 6 mai dernier, certaines mesures de ce plan répondent aux difficultés exacerbées par la crise que les femmes subissent, notamment en matière d'emploi.

De manière non exhaustive, on peut citer des mesures comme celle pour lutter contre la fracture numérique, pour renforcer l'évolution du statut des travailleuses des aides à domicile, celle qui consiste à consolider le système des titres-services ou encore à majorer l'intervention du FOREm dans les frais de garde des enfants pour les cheffes de familles monoparentales inscrites dans une démarche active

d'insertion socioprofessionnelle, sans oublier le renforcement du soutien à l'autocréation d'emploi féminin.

Conformément à la demande de la Commission européenne, l'ensemble des ministres wallons a veillé à intégrer la dimension du genre dans leurs projets du Plan de relance. Pour ce qui concerne Get up Wallonia, le Conseil stratégique a émis son rapport final le 20 avril dernier. Le processus de sélection des mesures et d'opérationnalisation doit encore être précisé par le Gouvernement. Je veillerai à ce que la dimension du genre y soit appliquée de manière transversale même si, dans le cadre du travail avec les académiques, j'avais demandé que notamment Mme Fallon y soit, Spiral, FNRS et professeurs dans les questions de genre, pour qu'elles soient attentives à cette dimension dans l'ensemble du rapport.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic** (MR). – Je confirme que le plan Genre est très ambitieux, avec énormément de mesures.

Je n'ai pas vraiment entendu de réponse sur la question du budget, mais je répéterai ce que j'ai dit lors de la présentation du plan Genre : il appartient à chaque ministre de s'assurer les moyens des ambitions affichées dans les nombreuses mesures proposées.

Je note la bonne nouvelle au point de vue du constat, en tout cas ce que vous avez répercuté de la part du FOREm, qu'il n'y aurait pas d'impact négatif sur le taux d'activité des femmes pour le moment. C'est évidemment important de garder un œil là-dessus et de mener un monitoring. Cela fait notamment partie des recommandations de la commission spéciale d'avoir des statistiques aussi générées sur l'impact de la crise. On sait qu'elle aura des impacts à rebours sur le moyen et plus long terme. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'AVENIR DU MÉTIER DE CAISSIER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'avenir du métier de caissier ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel** (MR). – Madame la Ministre, les nouvelles technologies prennent une place de plus en plus importante dans nos vies. Certaines habitudes que nous avons dans notre quotidien à l'époque, surtout

maintenant après la crise, ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Ces changements d'habitudes ont des impacts sur la configuration des services qui sont mis à disposition de la population. La numérisation a, par exemple, réduit le nombre d'agences bancaires, car il est plus simple de faire ses opérations en ligne.

Dans le B2C, les caissiers et les caissières sont directement impactés par cet apport des nouvelles technologies, à un tel point que ce métier est considéré comme étant en voie de disparition. En effet, dans certains secteurs tels que l'habillement par exemple, les ventes en ligne prennent tout doucement le dessus par rapport à la vente physique. Dans les grandes surfaces, la crise sanitaire a fait accélérer le recours au *click and collect* et la plupart des magasins mettent à disposition des bornes automatiques. Ces dernières semaines, une étape supplémentaire a été franchie puisque Amazon a lancé sa chaîne de magasins sans caisse en Europe.

S'opposer au progrès technologique ne m'apparaît pas comme étant une bonne solution, mais nous devons nous adapter aux changements que cela implique, notamment pour les métiers considérés comme accessibles, en privilégiant le *reskilling*. Les caissières et les caissiers peuvent progressivement transformer leur fonction en devant plus des conseillers et des experts de certains produits. De nombreux clients adeptes ou non de nouvelles technologies se rendent toujours dans les magasins physique, afin de pouvoir avoir plus d'information sur le produit particulier, afin qu'ils puissent faire le meilleur choix. Une expertise est nécessaire.

Madame la Ministre, considérez-vous que ce métier est en voie de disparition ? Faites-vous le constat pour d'autres métiers qui requièrent peu de qualification ?

Le progrès technologique a-t-il déjà un impact sur le marché de l'emploi en Wallonie en ce qui concerne ces métiers ? Des formations de *reskilling* pour caissières et caissiers existent-elles en Wallonie ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en 2018, une étude de l'Institut Sapiens reprenait les caissiers et les employés de libre-service dans le top 5 des métiers fortement menacés dans les prochaines années, c'est-à-dire des métiers directement remis en question par une technologie, et dont les effectifs diminuent depuis 30 ans. Depuis plusieurs années, la disparition du métier de caissier est très médiatisée.

Lors d'une table ronde sur le commerce organisée par le FOREm en 2018, les experts ont souligné qu'il n'y avait plus lieu de faire une distinction entre le vendeur, le caissier de libre-service et le réassortisseur,

que développer la polyvalence devenait un enjeu, que les plages horaires des magasins étant beaucoup plus étendues, une grande polyvalence, caisse, réassortiment, vente, devenait indispensable, avec notamment des activités supplémentaires liées à la préparation de commandes et aux commandes passées via les bornes en magasin pour des articles indisponibles sur place.

Les experts ont également souligné que, jusqu'en 2025, un nombre croissant de « vendeurs, caissiers, réassortisseurs » devait être demandé. Le métier ne disparaît donc pas, il évolue. Globalement, le caissier de libre-service est le sixième métier le plus recherché par les entreprises du commerce de détail au cours des trois dernières années.

Le métier fait appel à de plus grandes palettes de compétences et nécessite d'apprendre à travailler en complément de la machine. C'est le cas également pour d'autres métiers comme les opérateurs call center et les agents d'accueil dont le rôle évolue vers davantage de conseils au client ou au visiteur.

Les contenus de la formation au FOREm ont donc été adaptés pour développer des compétences et aptitudes qui sont liées à la fois au volet digital dont on parlait très peu, au volet logistique, aux *soft skills* – compétences d'apprentissage de base, commerciales dans les formations de vendeurs. En effet, les critères de recrutement dans le secteur du commerce concernent aussi les compétences non techniques comme l'attitude centrée client, la gestion du temps et du stress, ou la gestion d'un conflit avec le client.

Voilà les informations que je pouvais porter à votre connaissance.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Vous confirmez donc que ce métier doit évoluer, car le progrès technologique dans les supermarchés européens ne tardera pas en Belgique non plus.

Carrefour a, par exemple, voulu lancer un magasin intégralement automatisé l'année dernière, mais ce projet n'a pas vu le jour.

Néanmoins, le progrès technologique doit aller de pair avec la créativité. On souhaite conserver les emplois principalement pour des fonctions peu qualifiées et faire évoluer, également ces fonctions donc je suis contente aussi que le FOREm ait un rôle important à jouer pour le *reskilling* de ces métiers.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE CONTRÔLE DES DEMANDEURS  
D'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA RÉFORME  
DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CHERCHEURS  
D'EMPLOIS « TALENTS, IMPULSION,  
MOBILISATION » (TIM) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le contrôle des demandeurs d'emploi dans le cadre de la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emplois « Talents, impulsion, mobilisation » (TIM) ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

**Mme Laffut (MR).** – Madame la Ministre, le virage à 180° proposé par la réforme TIM repose sur une approche et un suivi entièrement nouveaux, que l'on peut résumer, puisque l'on en connaît aujourd'hui bien les détails, par le passage de prescripteur d'actions à coach en ce qui concerne les formateurs et conseillers FOREm.

Pratiquement, il n'y aura plus, comme précédemment un accompagnement doublé d'un contrôle distinct – et, j'ajouterais, très présent et contraignant –, mais un accompagnement intégrant une évaluation continue du demandeur d'emploi.

Ce n'est évidemment pas une simple question de nuance.

Au VDAB par exemple, dont est largement inspirée cette réforme du FOREm, il y a un contrôle lié à l'investissement du demandeur d'emploi dans le cadre de sa recherche. Pratiquement, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas trouvé d'emploi après X temps et ceux pour lesquels les démarches de recherche d'emploi font défaut passent chez le contrôleur, qui, et j'insiste sur ce point qui n'est en rien un détail, est un agent distinct de ceux en charge de l'accompagnement. Accompagnement et contrôle vont de pairs, le contrôle étant un levier d'action supplémentaire, mais distinct.

Comment cette notion de contrôle est-elle intégrée dans la réforme TIM ?

Comment est-elle mise en pratique ?

Sur quelles bases, concrètement, va-t-elle pouvoir être opérée ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la réforme de l'accompagnement recouvre différentes dimensions, notamment le fait de renforcer la qualité de l'orientation du demandeur d'emploi ou du chercheur d'emploi avec une objectivation de ses besoins dès son inscription et tout au long de son parcours.

La réorganisation des services d'accompagnement au travers d'une spécialisation de ses conseillers qui seraient regroupés au sein d'équipes pluridisciplinaires et qui vont inclure le déploiement d'une offre de service digitale, mais aussi de renforcer le soutien et la mobilisation du chercheur d'emploi pour l'insérer sur le marché du travail ou encore articuler des missions du FOREm en matière d'accompagnement et de contrôle des chercheurs d'emploi. Cette articulation se concrétise par l'intégration d'une démarche d'évaluation formative et continue du chercheur d'emploi dans le cadre de son parcours d'accompagnement. Cette évaluation formative a pour objectif, tout au long du parcours, d'identifier avec le chercheur d'emploi les freins, les obstacles auxquels il est confronté, d'essayer de mesurer l'évolution de son degré de proximité à l'emploi et de mettre en place des actions qui vont lui permettre de répondre aux besoins du chercheur d'emploi pour s'insérer sur le marché du travail.

Cette évaluation formative et continue inclut à l'occasion des entretiens de suivis réguliers qui sont prévus tout au long de l'accompagnement du chercheur d'emploi, l'évaluation de ses obligations de disponibilité active sur le marché de l'emploi. Lorsque le FOREm constate à cette occasion, sur base de l'accompagnement, il peut être automatiquement considéré que le chercheur d'emploi remplit ses obligations de disponibilité active. L'évaluation formative se poursuit dans un cadre formalisé et un plan d'action formel est établi avec le chercheur d'emploi et son conseiller.

Ce plan d'action formel est évalué au cours de l'entretien suivant. Si le FOREm constate à cette occasion que le chercheur d'emploi n'a pas réalisé son plan d'action et que ses obligations de disponibilité active ne peuvent être automatiquement considérées comme respectées, un ultime plan d'action formel est élaboré et évalué lors de son entretien suivant.

Lorsque, au terme de ce processus formalisé, le service d'accompagnement constate que les obligations du chercheur d'emploi en matière de disponibilité active ne peuvent pas être automatiquement considérées comme respectées, le dossier du chercheur d'emploi est alors transmis au service à gestion distincte du contrôle. J'espère que ce sera le moins de cas possible, mais si cela devait être le cas, c'est la procédure qui est prévue.

Dans ce cas, ce dernier procédera au contrôle du respect par le chercheur d'emploi de ses obligations et, en cas d'évaluation négative, décidera de la sanction à appliquer.

A contrario, lorsque l'accompagnement se déroule bien, que le chercheur d'emploi réalise les actions et démarches convenues avec le FOREm, ses obligations en matière de disponibilité active sont automatiquement considérées comme respectées sans qu'il soit nécessaire qu'un contrôle soit opéré par le service du contrôle.

C'est le système qui était un peu absurde et qui existait jusqu'alors où, automatiquement, des personnes étaient convoquées dans le cadre du contrôle alors qu'elles étaient suivies par des opérateurs du FOREm. Ces services ne se parlaient pas et c'était automatique. Je ne crois que ce soit la voie qui soit la plus efficace. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de ce projet, on a mis en place un dispositif avec des procédures de ce type.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. De nouveau, on ne peut que saluer la réforme et les démarches d'accompagnement et de partenariats qu'elle met en place. Mais nous le savons tous, les moyens à eux seuls ne sont pas toujours suffisants pour assurer le résultat des mesures qui sont prises. S'il n'y a pas d'obligation de résultat, on n'est pas certain que la recherche d'un emploi va aboutir, pas plus avant qu'après la réforme, mais il faut que tout soit mis en place pour y parvenir, jusque dans les sanctions.

Ce n'est pas toujours facile de trouver un équilibre entre contrôles, sanctions et les objectifs recherchés, il faut tout mettre en œuvre pour éviter la sanction ultime qui est l'exclusion du chômage par exemple. C'est pour nous une évidence. Les contrôles et les sanctions s'y rapportant doivent être une partie intégrante de la réforme, en espérant y recourir le moins possible.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE  
LONGUE DURÉE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato (Ecolo).** – Monsieur le Président, j'étais un peu surpris parce qu'il y avait un volet de ma deuxième question qui concernait la réforme TIM. Je pensais que cela allait être joint, mais ce n'est pas un problème.

Madame la Ministre, j'aimerais faire avec vous le suivi du dossier « Territoires zéro chômeur » au niveau wallon.

Au début de l'année dernière, vous avez commencé les travaux d'étude des expériences de territoires zéro chômeur de longue durée, en partie avec les membres de cette commission, en vue de la mise en place de projets pilotes en Wallonie.

En novembre, nous avons par ailleurs abordé l'intéressante étude du DULBEA qui montrait l'aspect financier et socioprofessionnel plus qu'encourageant de la remise à l'emploi via ces expériences, dont le coût était moindre que le système de chômage tout en apportant de meilleures réussites de réinsertion. Ce constat doit bien sûr être nuancé par la répartition des compétences entre notre Région et l'État fédéral. C'est toujours un peu le problème en Belgique, c'est que l'on peut avoir une politique qui peut-être bénéfique à un endroit, mais qui va rejaillir sur un autre niveau, notamment en termes financiers.

Lors de votre dernière interpellation au Parlement à ce sujet, vous avez indiqué avoir reçu l'étude commandée à Roland Berger. Pourriez-vous nous dire quelles sont les principales conclusions de celle-ci ainsi que celles que vous soutenez. Je souhaiterais par ailleurs disposer de cette étude complète. Cela pourrait être élargi à mes collègues de la commission, mais je pense que vous y êtes favorable. Cela ne sera donc pas un problème.

Vous avez aussi évoqué votre volonté de faire passer une feuille de route au Gouvernement afin d'aboutir à des expériences pilotes dès l'année prochaine, ce dont je me réjouis.

Je souhaiterais aussi aborder avec vous le modèle de territoire zéro chômeur de longue durée et notamment de la création d'entreprises à but d'emploi. C'est l'un des éléments essentiels du dispositif français qui me semble important si l'on veut tenir compte de ce qui s'est fait en France.

Pourriez-vous nous dire dès lors si le modèle que vous prônez s'appuie bien sûr des entreprises à but d'emploi ? Comment voyez-vous le fonctionnement de telles instances ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le

Député, le consultant a en effet remis ses conclusions début février. Le rapport sera présenté au Gouvernement en même temps que la note d'orientation destinée à lancer la phase d'expérimentation du projet pilote s'inspirant du dispositif territoire zéro chômeur de longue durée français.

Le rapport d'étude pourra ensuite être communiqué plus largement, à commencer par vous, une fois qu'il aura été présenté au Gouvernement.

Les orientations du modèle de territoire zéro chômeur ne sont pas encore définitivement arrêtées. Nous avons en effet mené un processus de consultation avec divers représentants de la société civile organisée partie prenante, notamment le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le secteur de l'économie sociale, l'associatif actif dans l'insertion, les CPAS, les organisations syndicales, et cetera.

Par ailleurs, d'importants éléments relatifs au financement des expérimentations et à leur sécurité juridique sont encore en cours d'analyse et de vérification.

Sur la question de la création ou non d'entreprises à but d'emploi, dans l'état actuel des réflexions, j'envisage un modèle souple qui autorise les porteurs de projet, s'ils le souhaitent, à créer une entreprise spécifique pour le projet, pour procéder à l'engagement des travailleurs dans le cadre de l'expérimentation. Cette méthodologie ne sera toutefois pas contraignante. Les porteurs de projets pourront recourir soit à des entreprises qui existent déjà, soit à des entreprises qui sont déjà reconnues dans le cadre de nos politiques d'insertion socioprofessionnelle, par exemple, ou des agences locales pour l'emploi ou des entreprises d'insertion.

Sur la question d'une éventuelle compensation budgétaire Fédérale et entités fédérées, les échanges se poursuivent à la fois avec la Région bruxelloise et le Fédéral. La compensation budgétaire fait partie des demandes conjointes qui sont portées par Bruxelles et la Wallonie à l'égard du Fédéral. Ce chantier sera toutefois mené, dans un deuxième temps, une fois les projets lancés en Wallonie et à Bruxelles. Vous êtes comme moi impatientes de les voir se concrétiser. Je pense que si l'on attend d'avoir une réponse du Fédéral positive pour pouvoir lancer ce type de projet, cela risque de nous retarder inutilement. On va démarrer et l'on va évidemment poursuivre les concertations avec le Fédéral, une fois qu'ils seront lancés et que les impacts budgétaires seront connus de manière plus précise. Cette question ne doit pas nous empêcher d'avancer, mais nous la gardons en perspective. La concertation entre nos deux Régions et le Fédéral s'attache davantage, pour le moment, à lever les écueils juridiques pour pouvoir lancer nos projets pilotes inspirés des territoires zéro chômeur de longue durée.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voudrais remercier Mme la Ministre pour sa réponse, qui montre la volonté qui est la sienne de pouvoir avancer sur le sujet. Cela me semble essentiel.

Vous savez que je plaide pour que l'on puisse avoir ces entreprises à but d'emploi. Je peux entendre l'argument sur la construction juridique de la chose.

Je pense toutefois que ce qu'il est vraiment important d'avoir en tête, c'est aussi le fait de partir des besoins du terrain, de partir vraiment d'expérience du terrain et pas de partir de quelque chose qui est imposé à partir du haut. Je pense que c'est un élément central dans la volonté d'aboutir dans cette réforme.

Pour le reste, je continuerai à suivre avec attention ce projet, comme je le fais de manière régulière.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT DES  
DEMANDEURS D'EMPLOI »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Madame la Ministre, c'est pour cela que je disais qu'il y avait un volet commun, mais peu importe.

La réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi est passée au Gouvernement en troisième lecture. Des remarques ont été émises par différents acteurs et des craintes ont été exprimées, que j'ai moi-même relayées il y a un mois. Vous avez apaisé nos craintes sur plusieurs aspects.

Cependant, vu que tous les arrêtés ne sont pas encore disponibles, certaines craintes existent toujours, notamment, je reviens sur quelques éléments, la possibilité d'être accompagné d'un délégué syndical lors de la contractualisation entre le conseiller référent et le demandeur d'emploi. Il semble important que le demandeur puisse être accompagné d'un délégué syndical lors de l'adoption du contrat, car il pourrait servir de base aux sanctions si celui-ci n'est pas respecté. Il y a bien sûr – je souligne l'avancée positive – la possibilité de modifier son plan d'accompagnement.

Pouvez-vous nous dire si ce serait effectif de droit, sur simple demande du demandeur d'emploi ? Ne serait-il pas intéressant de laisser un temps entre le moment où le contrat est formulé et le moment de son adoption pour laisser au demandeur d'emploi le temps de concerter qui il souhaite, y compris son délégué syndical ?

Sur la disponibilité passive, si la législation est fédérale, la mise en œuvre laisse des marges d'action à la Région wallonne sur les sanctions à appliquer sur la procédure mise en œuvre. Vous m'avez répondu, lors de ma dernière interpellation, sur le nombre de sanctions en 2020, qui était relativement faible. Or, en 2020, avec la crise sanitaire, les sanctions lourdes ont eu lieu de manière moindre, car des dispositions particulières ont été mises en place en tenant compte de la situation du contexte du marché de l'emploi en cette période compliquée. Il serait intéressant d'avoir les chiffres avant 2020 pour se faire une idée plus précise.

Il nous semble important qu'il y ait une gradation dans les sanctions et que l'on ne démarre pas de suite à 13 semaines d'exclusion. Là, je ferai peut-être une question écrite à ce sujet, parce que c'est peut-être un peu trop précis par rapport à votre réponse. Ce serait intéressant d'avoir les éléments d'information à ce niveau.

Sur les décisions de sanctions, il semble aussi important qu'il puisse y avoir une possibilité de recours ou de révision de la décision. Cette volonté est-elle partagée par vous-même ?

Enfin, il nous semble aussi important d'associer les demandeurs d'emploi à la réforme et que le FOREm puisse procéder à une évaluation intégrant les demandeurs d'emploi et les travailleurs du FOREm qui sont les premiers concernés. Cette possibilité est-elle prévue ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, une telle présence du délégué syndical ne s'inscrit pas dans la philosophie et la cohérence de la réforme. L'accompagnement reste avant tout un service public offert aux demandeurs d'emploi pour les soutenir, les accompagner dans leur parcours et favoriser leurs chances d'insertion socioprofessionnelle ou professionnelle.

Comme je l'ai déjà rappelé, la réforme ne vise pas à fusionner, mais articuler l'accompagnement et le contrôle du chercheur d'emploi. Dès lors qu'un plan d'action est élaboré par le FOREm avec le demandeur d'emploi, sa réalisation par ce dernier est, par essence, synonyme de respect de ses obligations de disponibilité active, pas de contrôle.

La non-réalisation d'un plan d'action n'implique, quant à elle, aucune sanction directe. Il ne peut toutefois pas être automatiquement considéré que le demandeur d'emploi respecte ses obligations en matière de disponibilité active. Si le dossier du demandeur d'emploi est transmis au service contrôle, ce dernier, après avoir entendu le chercheur d'emploi, prendra une décision d'évaluation non pas sur base du seul plan d'action, mais bien de l'ensemble des démarches effectuées par le demandeur d'emploi en vue de son insertion sur le marché du travail, qu'elles aient été incluses dans le plan d'action ou non.

Dans le cadre de son accompagnement, lors du suivi formalisé, le demandeur d'emploi dispose d'un délai de réflexion de 15 jours pour demander la modification de son plan d'action. Sur simple demande, qui serait adressée à son conseiller, soit ce dernier valide la demande et adapte le plan d'action, soit le conseiller ne valide pas la demande de modification et, dans ce cas, le supérieur hiérarchique du conseiller analyse alors la demande de modification et prend une décision.

Quant aux sanctions en matière de disponibilité passive, dans le cadre de ses compétences d'exécution du cadre normatif fédéral, le FOREm a déjà adapté le système de sanctions applicables en la matière. Ainsi, ce dernier a instauré la possibilité d'un avertissement en première instance, ce qui n'était pas pratiqué par l'ONEM.

Les statistiques en matière de sanctions sont accessibles à tous sur le site de l'ONEM, via un fichier Excel reprenant toutes les données statistiques de 2011 à 2020.

Concernant une procédure de révision en cas de sanctions prises à l'encontre d'un demandeur d'emploi par le service de contrôle, cette procédure existe depuis l'intégration de la mission de contrôle au sein de l'office. Son principe sera désormais inscrit dans le décret et la procédure de demande de révision sera formalisée dans le cadre des arrêtés d'exécution de la réforme.

Sur l'importance d'associer les demandeurs d'emploi et les travailleurs du FOREm à la réforme, des enquêtes de satisfaction sont menées chaque année à destination des usagers bénéficiaires des services du FOREm. Les résultats de ces enquêtes sont analysés et permettent également de proposer des évolutions de l'offre du service. Les collaborateurs du FOREm sont, quant à eux, régulièrement invités à donner leur avis sur les évolutions en cours ou à venir soit en direct, soit au travers de la concertation avec les organisations syndicales. Les travailleurs qui le souhaitent ont été invités à participer à différents groupes de travail et présentations sur la réforme en cours.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Concernant l'accompagnement du délégué syndical, j'entends bien votre réponse. C'est pour cette raison que j'évoquais aussi une piste alternative qui consiste à laisser un délai entre le moment où il est proposé et le moment où il est signé. Cela laisse un temps et permet de répondre à une consultation. En effet, chaque demandeur d'emploi n'est pas égal devant un conseiller. Certains ont moins de ressources que d'autres et, forcément, c'est plus difficile pour eux de mesurer ce que cela implique en termes d'engagement.

Relativement à l'avertissement, j'entends ce que vous dites et me réjouis que, concernant la révision, tout cela sera inscrit dans le décret et qu'il y aura une possibilité de recours à ce niveau-là.

Je continuerai à suivre ce dossier. On aura bientôt l'occasion de venir au Parlement pour discuter de la réforme actuellement sur les bancs du Parlement.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU  
D'INTÉGRATION SOCIALE (RIS) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). – Madame la Ministre, l'ADAS, l'Association de Défense des Allocataires sociaux, nous alerte parce que des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale seraient mis au travail d'une façon illégale. Apparemment, ce serait le cas dans plusieurs CPAS.

Concrètement, deux problèmes se posent.

Premièrement, plusieurs CPAS font effectuer des pré-stages non rémunérés à leurs bénéficiaires, qui durent parfois un à deux mois, avant de leur faire signer un contrat article 60. d'après l'ADAS, cette pratique serait illégale.

Deuxièmement, des CPAS ont mis en place des Cellules d'insertion socioprofessionnelle, comme à Herstal avec l'Atelier 4040 où des stagiaires peuvent y effectuer des stages en bâtiments, construction ou ébénisterie. Nous constatons que des bénéficiaires ont

été mis à la disposition d'URBEO, qui est une régie autonome communale. On les paie un euro de l'heure en plus de leur revenu d'intégration sociale.

Toutefois, ce système de un euro de l'heure n'est possible que pour des centres de formation agréés par le FOREm, ce qui n'est pas le cas, entre autres, de l'atelier 4040 que je viens de citer. Ces stagiaires sont mis au travail pour faire des travaux de destruction de murs, et cetera.

Selon l'ADAS, il s'agirait de travail qualifié au noir, ou en tout cas illégal. L'ADAS a envoyé des courriers à plusieurs CPAS, elle vous a également interpellée. J'ai eu la possibilité de lire votre réponse. Je me réjouis que, malgré toute la complexité législative, vous ne cautionnez pas certaines pratiques, et vous préconisez à la Fédération des CPAS de se mettre en contact avec le FOREm de manière à ce que ces pratiques soient au service des bénéficiaires et de leur réinsertion professionnelle, d'une part, et que ce soit en ordre au niveau des lois sociales, d'autre part.

Où en êtes-vous avec ces démarches ?

Des sanctions seront-elles prises pour les employeurs et organismes qui effectueraient du travail au noir ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai aussi été interpellée par la même association. L'interpellation porte sur la possibilité ou non pour les CPAS d'organiser des stages en entreprise pour leurs bénéficiaires dans un objectif d'insertion socioprofessionnelle.

Aujourd'hui, il n'existe aucun cadre pour l'organisation de ces stages par les CPAS, donc ils recourent à des modalités de stages déjà organisés, encadrés, comme les stages de mise à disposition en situation professionnelle ou le plan de formation insertion organisé par le FOREm, ou encore le stage de découverte organisé par l'AViQ.

Ces cadres n'étant toutefois pas toujours adaptés à la situation et aux besoins du bénéficiaire, les CPAS peuvent aussi organiser des stages en dehors de ces dispositifs. En effet, s'il n'existe pas de cadre spécifique pour les stages en entreprise organisés par les CPAS, il n'y a pas non plus d'interdiction. C'est ce qui justifie la réponse de mon administration, rappelant que la pratique est courante.

Cette situation est toutefois insécurisante, tant pour les bénéficiaires que pour les CPAS. En effet, elle ne garantit pas toujours que l'organisation des stages se réalise dans l'intérêt de la personne. Par ailleurs, la

situation est également insécurisante pour les CPAS, parce que l'inspection des lois sociales des services publics fédéraux considère, dans certains cas, que la pratique est assimilable à du travail non déclaré passible de sanction.

C'est pourquoi, suite à cette interpellation, j'ai proposé à la Fédération des CPAS de mener un travail en collaboration avec le FOREm pour élaborer un cadre pour les stages en entreprise organisés par les CPAS. Ce cadre sera concerté avec les services d'inspection des lois sociales pour garantir sa compatibilité avec les lois sociales et le respect des droits des allocataires sociaux. J'ai également demandé à la fédération de consulter l'association de défense des allocataires sociaux dans le cadre de ce travail.

**M. le Président.** – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. J'avais eu aussi la possibilité de les consulter. On n'accepte pas que l'on utilise l'objectif de la réinsertion sociale pour mettre gratuitement notre jeunesse la plus précarisée – c'est de cela qu'il s'agit – au travail. C'est ce qui s'est passé à Herstal, avec le commissariat de Vottem.

Il y a aussi un autre problème – je l'ai posé chez votre collègue – cela veut dire que, quand on pose ce genre de question, c'est irrecevable dans les conseils communaux ; c'est aussi pour cela que l'on vient vous interpellier aujourd'hui.

On va rester extrêmement vigilants, attentifs à la suite que vous donnerez, avec notamment votre réponse sur les CPAS qui vont essayer de donner un cadre légal ; mais également dans les communes et les CPAS, on continuera car on trouve que c'est important d'avoir, d'une part, toute la transparence sur ce type de pratiques – c'est inacceptable que cela se passe dans les organismes publics – et, d'autre part, on veut que ces pratiques cessent.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA FORMATION DES RAMONEURS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la formation des ramoneurs ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel** (MR). – Madame la Ministre, un des effets des différents confinements que nous avons eus,

c'est que beaucoup de personnes ont dû rester chez elles, beaucoup de personnes ont télétravaillé, ce qui fait que, dans certaines maisons, la crise sanitaire a dès lors entraîné une utilisation beaucoup plus intensive des poêles à bois et des cheminées, multipliant ainsi les besoins d'entretien.

Un bon entretien par un ramoneur est d'une importance considérable, tant pour l'environnement que pour la sécurité de l'habitation concernée. Toutefois, le métier de ramoneur semble être en péril en raison de l'absence de formation risquant, à terme, de créer un déséquilibre non négligeable entre offre et demande.

D'autant plus que la crise sanitaire a entraîné une demande importante et des carnets de commandes remplis pour plusieurs semaines chez les ramoneurs qualifiés.

Pouvez-vous m'indiquer ce que le FOREm et les autres instituts de formation prévoient pour le métier de ramoneur ?

Cela a-t-il changé depuis la crise sanitaire ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en Wallonie les chaudières à combustibles solides et au mazout doivent obligatoirement être entretenues chaque année, les chaudières à gaz tous les trois ans, quelle que soit l'ampleur de leur utilisation. L'entretien doit être effectué par des professionnels agréés par l'AWAC.

L'entretien obligatoire comporte le ramonage de la cheminée ou du conduit de fumée et le nettoyage, contrôle et réglage de la chaudière et du brûleur.

Le FOREm ne forme pas explicitement des ramoneurs pour les poêles à bois ou les cheminées. Il intègre par contre bien sûr ces différents aspects obligatoires et réglementaires dans son référentiel et sa formation de Technicien-chauffagiste.

Au niveau des offres d'emploi du FOREm, très peu sont directement liées au métier de ramoneur : neuf postes demandés en 2019 et 19 postes en 2020. Actuellement, aucune offre n'a été ouverte en 2021. Sur l'ensemble des années 2019 et 2020, ce sont quatre entreprises et deux agences intérimaires qui ont recruté.

La demande est plus importante pour le technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage, entre 400 et 500 postes par an. De plus, parmi les offres d'emploi de monteur en chauffage, on trouve des offres spécifiques à l'entretien, entre 35 et 45 postes par an. Le ramonage est donc repris dans ces deux métiers du chauffage.

Au niveau de la réserve de main-d'œuvre, fin avril 2021, 15 personnes étaient positionnées sur le métier de ramoneur, 175 sur le métier de technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage et 1 748 sur le monteur en sanitaire et chauffage.

Pour faire face à la demande, une centaine de demandeurs d'emploi sont formés chaque année sur le métier de technicien-chauffagiste. Ce nombre a bien sûr été inférieur en 2020 : 62 demandeurs d'emploi formés, en raison de la fermeture des centres de formation. La reprise des formations a déjà permis de former 24 demandeurs d'emploi fin avril 2021.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Merci, Madame la Ministre. Je comprends bien votre réponse, c'est en effet le chauffagiste qui, dans beaucoup de cas, exerce ce métier qui néanmoins se complexifie de plus en plus, et la crainte, en fait, que cette activité disparaisse est infondée.

Je pense qu'effectivement ce métier va encore devoir se pérenniser dans le temps. Dans d'autres pays, des ramoneurs bénéficient d'un statut particulier puisqu'il y a quand même une grande responsabilité qui est aussi liée à ce métier, comme la sécurité et l'environnement, justement.

J'espère donc que le FOREm va pouvoir donner un statut, en tout cas organiser prochainement des formations un peu plus ciblées sur le métier de ramoneur.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'OFFRE DE FORMATION AU PILOTAGE  
PROFESSIONNEL DE DRONES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'offre de formation au pilotage professionnel de drones ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel (MR).** – Madame la Ministre, les drones font partie intégrante de ces nouveaux outils. En effet, leur utilisation, que ce soit dans le domaine militaire ou civil, s'accroît de plus en plus. Or, pour assurer leur bonne utilisation, il est important de dispenser des formations adéquates.

Pouvez-vous faire un état de la situation quant à l'offre de formation relative au pilotage professionnel de drones ?

Quels dispositifs sont déployés au niveau du FOREm pour étoffer l'offre de formation relative au pilotage professionnel de drones ?

Des partenariats avec des écoles privées pour des certifications sont-ils envisagés ?

Quels contacts avez-vous avec votre collègue du Gouvernement en charge de l'IFAPME sur cette thématique ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'offre de formation au pilotage professionnel de drones relève davantage des compétences de mon collègue le ministre Borsus puisqu'il est en charge des centres de compétences et que seul le centre de compétences WAN, Wallonie Aerotraining Network, organise une formation de technicien en maintenance de drones.

Le pilotage de drones constitue la première partie de cette formation.

Sachez qu'en termes de certification et d'accès à l'emploi, les candidats pilotes de drones doivent obtenir une licence de télépilote.

Pour le moment, cette licence est réglementée par la Direction générale du transport aérien.

Il y a deux licences. Il y a la licence de catégorie 1 qui concerne surtout le grand public et la licence de catégorie 2 qui concerne le secteur professionnel.

Pour le moment, seules les écoles privées préparent à l'examen de la DGTA, de la Direction générale du transport aérien, pour obtenir la licence de télépilote.

Le coût moyen de ces formations s'élève à 3 000 euros, comprenant uniquement la préparation aux examens théoriques et pratiques de la DGTA. Pour le reste, je vous invite à approfondir avec le ministre compétent la question des initiatives prises par le WAN pour étoffer l'offre de formation au pilotage professionnel de drones pour laquelle, je pense, il y a des débouchés et que l'évolution technologique fait en sorte que pour des photographes, pour des organisateurs d'événements, dans le secteur sportif et culturel aussi, il y a visiblement un certain nombre de débouchés.

Je partage avec vous l'idée de pouvoir accélérer et mettre un curseur plus important sur ce type de formation.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Merci, Madame la Ministre.

En effet, j'avais initialement posé cette question en question écrite au ministre Borsus. Je vais essayer de réorienter la question vers lui. Je ne sais pas pourquoi elle a été transformée en question orale pour votre commission.

Je vous remercie en tout cas pour votre enthousiasme et votre réponse positive par rapport à cela, car la profession de pilote de drone est reprise dans les métiers d'avenir. Je pense donc, comme vous le dites, qu'il serait bon de développer davantage de synergies au niveau de la formation et au niveau du FOREm.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES FORMATIONS DU FOREM SUR LES  
TECHNIQUES D'HUMUSATION »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations du FOREm sur les techniques d'humusation ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

**Mme Laffut (MR).** – Madame la Ministre, sur le site humusation.org, on peut lire que la coopérative à finalité sociale SCES humusation a pour but d'équiper le centre pilote qui est censé s'installer à Nassogne en Province de Luxembourg et de lancer les premiers essais d'humusation en Belgique.

Cette coopérative se déclare partenaire de l'ASBL Organicland, agréée en Wallonie comme centre professionnel de formation en Agriculture et de l'ASBL « Le Pax funèbre », reconnue comme entreprise philanthropique de pompes funèbres, proposant une formation de trois ans pour devenir entrepreneur de pompes funèbres.

Elle précise que, l'une comme l'autre, ces ASBL partenaires proposent des formations reconnues par le FOREm qui intègrent, depuis peu, un nouveau module théorique et pratique sur l'humusation et signale que « les personnes suivant actuellement cette formation sont les premiers agréés qui travaillent déjà, depuis cet été, dans le premier centre mondial d'humusation sur le site des Fochalles, dans la Commune de Nassogne ».

Madame la Ministre, qu'en est-il précisément de ces formations FOREm ?

Pour rappel, seuls deux modes de sépultures sont aujourd'hui légalement autorisés en Wallonie : la crémation des corps ou leur inhumation. Dans tous les cas, l'humusation des corps est toujours pénalement punie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, fin 2020, mon collègue, le ministre des Pouvoirs locaux a pris la décision de ne pas prolonger la réflexion sur une possible réglementation de l'humusation en Wallonie. Cette décision fait suite au rapport de la Faculté des bioingénieurs de l'Université catholique de Louvain sur la faisabilité de ce nouveau mode de pratique funéraire suite aux échecs qui avaient été testés, de mémoire, parce que j'avais eu l'occasion de rencontrer moi-même un des responsables qui habite ma commune et qui souhaitait développer ce type de projet. Mais cela s'est avéré, à ce stade, être une pratique non concluante après avoir été testée sur des porcs dans un cimetière.

Le FOREm n'intervient donc nullement dans ce type de formation. La formation d'agent de pompes funèbres est organisée par l'IFAPME. Le FOREm ne souhaitait pas développer cette offre.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Madame la Ministre, je pense qu'il est plus qu'utile de préciser les choses. Aujourd'hui, où la technique proposée est encore illégale, même si les choses peuvent toujours évoluer. Aujourd'hui, la référence à la formation du FOREm a en effet disparu sur le site. Elle n'apparaît plus comme par le passé en première page du site qui a, par ailleurs, été largement remanié. Je vous invite tout de même à le consulter. Il comprend notamment un appel à don de corps pour les personnes se sachant proches de la fin. Cela pose tout de même pas mal de questions en l'état actuel de la législation, ce qui m'a été confirmé par votre collègue, le ministre Collignon dont l'administration a transmis un dossier complet au procureur du Roi.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « la limitation ou l'interdiction des déplacements en provenance et à destination de l'Inde et du Brésil » ;
- Mme Galant, sur « la pénurie de médecins généralistes et de dentistes dans la région de Mons-Borinage » ;
- Mme Mathieux, sur « l'autonomie des aînés » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la fuite des « talents » dans le domaine nucléaire » ;
- M. Janssen, sur « le suivi des territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- Mme Greoli, sur « la nécessité de tenir des États généraux de la formation en alternance » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Durenne, sur « la participation de la Wallonie dans l'organisation de la vaccination contre la covid-19 des enfants et des adolescents » ;
- M. Mugemangango, sur « l'utilisation des données de la Banque de données nationale générale (BNG) pour le *tracing* covid » ;
- M. Dupont, sur « la rencontre de Mme la Ministre avec son homologue français » ;
- M. Lomba, sur « l'incitation à l'autocréation d'emploi sous le statut d'ASBL » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 28 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Manu Disabato, Ecolo  
M. Jori Dupont, PTB  
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH  
Mme Alda Greoli, cdH  
M. Laurent Heyvaert, Ecolo  
Mme Anne Laffut, MR  
M. Dimitri Legasse, Président  
Mme Laure Lekane, PTB  
M. Julien Liradelfo, PTB  
Mme Christine Mauel, MR  
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes  
Mme Diana Nikolic, MR  
Mme Sabine Roberty, PS  
M. Mourad Sahli, PS  
Mme Rachel Sobry, MR  
Mme Mathilde Vandorpe, cdH  
M. Jean-Paul Wahl, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADN	acide désoxyribonucléique
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARN	acide ribonucléique
ARNm	acide ribonucléique messenger
ASBL	association sans but lucratif
ASI	association(s) de santé intégrée
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (B to C)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESEW	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CIM	conférence interministérielle
CLPS	centre(s) local(aux) de promotion de la santé
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPE	Convention premier emploi
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CST	cadre spécial temporaire
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGTA	Direction générale du transport aérien
DPR	Déclaration de politique régionale
DULBEA	Département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles
FASD	Fédération de l'aide et des soins à domicile
FASS	Fédération des associations sociales et de santé
FCSD	Fédération des centres de services à domicile
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FNRS	Fonds national de la recherche scientifique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GEMS	Groep van Experts voor Managementstrategie van covid-19 (Groupe d'experts pour la stratégie de gestion de la covid-19)
GPSW	Groupe des partenaires sociaux wallons
GRACQ	Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens
GT	groupe de travail
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IF	Inspection des Finances
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISPPC	Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MOC	Mouvement ouvrier chrétien
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PC	personal computer (ordinateur personnel, micro-ordinateur, ordinateur individuel)

PCB	polychlorobiphényle
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PLF	passenger locator form (formulaire de localisation des passagers)
PRC	Programme de résorption du chômage
QR	quick response (code QR : code à réponse rapide)
RIS	revenu d'intégration sociale
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SARS-CoV-2	severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère)
SEPPT	Services externes pour la prévention et la protection au travail
SISD	service intégré des soins à domicile
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPF	service public fédéral
SRA	Service Résidentiel pour Adultes
START	Soutien à la transition et appui à la reconversion par le travail
TCT	troisième circuit de travail
TEC	Société de transport en commun
TIM	Talent, impulsion, mobilisation (projet d'accompagnement des chercheurs d'emploi)
UNIPSO	Union des entreprises à profit social – Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
WAN	Wallonie Aerotraining Network